

2m11.2886.2

Université de Montréal

LE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES
SELON L'ENQUÊTE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE DE 1991

par

Alexandre Genest

Département de Démographie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en **Démographie**

Août 2000

© Alexandre Genest, 2000



HB

881

N54

2001

N. 004

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

LE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES
SELON L'ENQUÊTE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE DE 1991

présenté par :

Alexandre Genest

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jacques Ledent	président-rapporteur
Jacques Légaré	directeur de recherche
Barthélémy Kuate Defo	membre du jury

Mémoire accepté le 15 décembre 2000

SOMMAIRE

Ce mémoire présente une analyse du revenu des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada d'après les données de l'Enquête Vieillesse et Autonomie, réalisée par Statistique Canada en 1991. Nous avons ainsi voulu faire état de la situation économique des aînés dans les années 90, avant l'entrée massive des cohortes du baby-boom dans le troisième âge.

Le premier chapitre débute par une présentation générale de l'enquête utilisée, suivie d'analyses bivariées du revenu individuel des aînés selon diverses variables socio-démographiques telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, l'âge à la retraite, etc. Le deuxième chapitre étudie le travail passé le cap de 65 ans, le retour au travail après la retraite, le nombre de sources de revenu déclarées par les personnes âgées (sources les plus courantes, source la plus importante), l'adéquation du revenu selon les besoins des aînés, ainsi que la prévalence des dettes et des personnes à charge chez les répondants. Le troisième chapitre, bâtissant sur les résultats des deux précédents, consiste en plusieurs analyses multivariées où nous mesurons l'effet des divers facteurs énumérés ci-haut sur le niveau de revenu des personnes âgées. La variable dépendante étant découpée en plusieurs paliers de revenu, nous utilisons un modèle logit ordonné.

Tel qu'attendu, les résultats de nos analyses ont confirmé que peu importe la variable à l'étude, le revenu des hommes et des femmes de 65 ans et plus est fortement différencié : les hommes âgés ont toujours un revenu moyen supérieur à celui des femmes. On a noté que le revenu moyen augmentait chez les cohortes plus jeunes, signe d'une meilleure préparation à la retraite ou d'un contexte économique plus favorable.

Le niveau de scolarité constitue pour tous les sous-groupes étudiés une variable très influente. L'avantage d'une éducation plus longue sur le revenu se remarque surtout chez les répondants ayant une formation universitaire, mais l'ampleur du gain monétaire fluctue d'un groupe à l'autre.

L'analyse des données selon le continent de naissance indique que les personnes nées en Europe ont généralement un aussi bon revenu que les natifs de l'Amérique du Nord, signe d'une intégration professionnelle réussie, alors que les personnes nées hors de l'Europe ou de l'Amérique, souvent ici depuis moins longtemps, ont moins de succès sur ce plan. Le groupe d'appartenance linguistique s'est révélé être un indicateur fort du niveau de revenu au troisième âge : les personnes unilingues anglophones ont un niveau de revenu de loin supérieur au revenu des unilingues francophones.

Le nombre de sources de revenu déclarées par les répondants constitue un indicateur de stabilité et de richesse. La grande majorité des répondants déclare recevoir leur revenu d'au moins trois sources différentes. L'analyse de régression a démontré que chaque source additionnelle de revenu faisait progresser positivement le profil de revenu des répondants. Pour les retraités, les analyses de régression ont montré que les répondants ayant pris leur retraite de façon volontaire ont un profil de revenu supérieur aux autres. L'âge à la retraite n'a cependant aucun effet important sur le niveau de revenu à la retraite.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	x
Liste des sigles et abréviations.....	xi
Remerciements.....	xii
Dédicace.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 <i>Le revenu des retraités et des personnes autres.....</i>	4
1.1 CONTEXTE DE L'ANALYSE.....	4
1.2 LE REVENU SELON L'ÂGE ET LE SEXE.....	8
1.2.1 <i>Portrait des répondants et de l'inégalité de revenu entre hommes et femmes.....</i>	8
1.2.2 <i>Le revenu des retraités selon l'âge et le sexe.....</i>	11
1.2.3 <i>Le revenu des personnes autres selon l'âge et le sexe.....</i>	14
1.3 LE REVENU SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL.....	15
1.3.1 <i>Le revenu des personnes retraitées selon l'état matrimonial.....</i>	15
1.3.2 <i>Le revenu des personnes autres selon l'état matrimonial.....</i>	19
1.4 LE REVENU SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ.....	20
1.4.1 <i>Le revenu des personnes retraitées selon le niveau de scolarité.....</i>	21
1.4.2 <i>Le revenu des personnes autres selon le niveau de scolarité.....</i>	24
1.5 LE REVENU SELON L'ÂGE À L'ENTRÉE EN RETRAITE.....	25
1.6 LE REVENU SELON LE NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS.....	28
1.6.1 <i>Le revenu des retraités selon le nombre d'enfants survivants.....</i>	30
1.6.2 <i>Le revenu des autres selon le nombre d'enfants survivants.....</i>	33
1.7 LE REVENU DES PERSONNES RETRAITÉS SELON LA TAILLE DU MÉNAGE.....	34
1.8 LE REVENU SELON LE CONTINENT DE NAISSANCE.....	36
1.8.1 <i>Le revenu des personnes retraitées selon le continent de naissance.....</i>	38
1.8.2 <i>Le revenu des personnes autres selon le continent de naissance.....</i>	40
1.9 LE REVENU DES RETRAITÉS SELON LE GROUPE LINGUISTIQUE (langue d'usage).....	41
1.10 CONCLUSION DU CHAPITRE.....	45
CHAPITRE 2 <i>Le revenu des travailleurs âgés - sources et adéquation du revenu.....</i>	48
2.1 PROFIL DES TRAVAILLEURS DE 65 ANS ET PLUS.....	48
2.1.1 <i>Revenus.....</i>	48
2.1.2 <i>Types d'emploi.....</i>	51
2.1.3 <i>État matrimonial.....</i>	53
2.2 LE RETOUR EN EMPLOI APRÈS LA RETRAITE.....	55
2.3 SOURCES DE REVENU CHEZ LES 65 ANS ET PLUS.....	60
2.3.1 <i>Nombre de sources de revenus.....</i>	61
2.3.2 <i>Prévalence des diverses sources de revenus.....</i>	65
2.3.3 <i>Source de revenus la plus importante.....</i>	78
2.4 ADÉQUATION DU REVENU CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS.....	81
2.4.1 <i>Adéquation du revenu face aux besoins actuels.....</i>	82
2.4.2 <i>Adéquation du revenu face aux besoins futurs.....</i>	84
2.5 ASPECT VOLONTAIRE OU INVOLONTAIRE DE LA RETRAITE.....	86
2.6 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES DES PERSONNES ÂGÉES.....	90
2.6.1 <i>Dettes.....</i>	90

2.6.2 Personnes à charge.....	91
2.7 CONCLUSION DU CHAPITRE.....	93

CHAPITRE 3...*Une analyse multivariée des déterminants du revenu des personnes âgées*...96

3.1 MODÈLE ET HYPOTHÈSES.....	96
3.1.1 <i>Fonctionnement du logit ordonné</i>	97
3.1.2 <i>Hypothèses du modèle</i>	99
3.2 RÉSULTATS DES RÉGRESSIONS.....	103
3.2.1 <i>Régression sur tous les répondants et répondantes de l'échantillon</i>	104
3.2.2 <i>Hommes et femmes retraités</i>	108
3.2.3 <i>Hommes et femmes au travail</i>	112
3.2.4 <i>Hommes et femmes autres</i>	116
3.3 CONCLUSION DU CHAPITRE.....	120

CONCLUSION.....	124
-----------------	-----

BIBLIOGRAPHIE.....	129
--------------------	-----

ANNEXE TECHNIQUE.....	132
-----------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Revenu moyen des hommes et des femmes âgés de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	8
Tableau 1.2 : Revenu moyen des hommes et des femmes âgés de 65 ans et plus selon le statut déclaré, Canada, 1991.....	10
Tableau 1.3 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	11
Tableau 1.4 : Répartition du revenu individuel des retraités selon l'âge et le sexe, Canada, 1991.....	12
Tableau 1.5 : Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	15
Tableau 1.6 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon l'état matrimonial, Canada, 1991.....	16
Tableau 1.7 : Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon l'état matrimonial, Canada, 1991.....	19
Tableau 1.8 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	22
Tableau 1.9 : Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	25
Tableau 1.10 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon l'âge à la retraite, Canada, 1991.....	27
Tableau 1.11 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991.....	31
Tableau 1.12 : Répartition du revenu individuel des retraités selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991.....	32
Tableau 1.13 : Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991.....	33
Tableau 1.14 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon la taille de leur ménage, Canada, 1991.....	35
Tableau 1.15 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991.....	38
Tableau 1.16 : Répartition du revenu individuel des retraités âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991.....	39

Tableau 1.17 : Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991.....	41
Tableau 1.18 : Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le groupe linguistique, Canada, 1991.....	42
Tableau 1.19 : Revenu des retraités âgés de 65 ans et plus selon le groupe linguistique, Canada, 1991.....	43
Tableau 2.1 : Répartition des travailleurs de 65 ans et plus selon l'âge et le sexe, Canada, 1991.....	49
Tableau 2.2: Revenu moyen des travailleurs de 65 ans et plus selon l'âge et le sexe, Canada, 1991.....	50
Tableau 2.3 : Répartition des travailleurs de 65 ans et plus selon le secteur d'industrie, Canada, 1991.....	51
Tableau 2.4 : Répartition des travailleurs âgés de 65 ans et plus selon le type d'occupation, Canada, 1991.....	52
Tableau 2.5 : Répartition des travailleurs âgée de 65 ans et plus selon le statut matrimonial et le sexe, Canada, 1991.....	54
Tableau 2.6 : Revenu moyen des retraités de 65 ans et plus selon qu'ils sont - ou non - retournés au travail après être entrés en retraite, Canada, 1991.....	56
Tableau 2.7 : Revenu moyen des retraités de 65 ans et plus selon l'employeur qu'ils ont choisi en retournant sur le marché du travail, Canada, 1991.....	57
Tableau 2.8 : Revenu moyen des retraités de 65 ans et plus selon le régime de travail choisi pour l'emploi après leur retraite, Canada, 1991.....	59
Tableau 2.9 : Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus, selon le groupe de référence, Canada, 1991.....	62
Tableau 2.10 : Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus, selon l'âge, Canada, 1991.....	64
Tableau 2.11 : Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus, selon le niveau d'éducation, Canada, 1991.....	65
Tableau 2.12: Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon le groupe de référence, Canada, 1991.....	66
Tableau 2.13 : Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon l'âge, Canada, 1991.....	70
Tableau 2.14 : Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	75

Tableau 2.15 : Source principale de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge et leur niveau de scolarité, Canada, 1991....79

Tableau 2.16 : Perception de la suffisance du revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge et leur niveau de scolarité et leur niveau de revenus, Canada, 1991.....83

Tableau 2.17 : Perception de la suffisance anticipée du revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge, leur niveau de scolarité et leur niveau de revenus, Canada, 1991.....84

Tableau 2.18 : Revenu moyen des retraités âgés de 65 ans et plus selon l'aspect volontaire / involontaire de leur retraite, Canada, 1991.....89

Régressions:

Tableau 3.1 : Hommes et femmes, tous statuts.....104

Tableau 3.2 : Hommes et femmes retraités.....109

Tableau 3.3 : Hommes et femmes au travail.....113

Tableau 3.4 : Hommes et femmes autres.....116

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Profil du revenu des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon leur état matrimonial, Canada, 1991.....	18
Figure 1.2 : Profil de revenu des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	23
Figure 1.3 : Profil de revenu individuel des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus, selon l'âge à l'entrée en retraite, Canada, 1991.....	28
Figure 2.1 : Pourcentage de retraités âgés de 65 ans et plus déclarant une retraite non-volontaire, selon le groupe d'âge, Canada, 1991.....	87
Figure 2.2 : Pourcentage de retraités âgés de 65 ans et plus déclarant une retraite non-volontaire, selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	88
Figure 2.3 : Pourcentage de retraités âgés de 65 ans et plus déclarant une retraite non-volontaire, selon le niveau de revenu, Canada, 1991.....	88
Figure 2.4 : Pourcentage de répondants de 65 ans et plus avec personne à charge, selon l'âge, Canada, 1991.....	91
Figure 2.5 : Pourcentage de répondants de 65 ans et plus avec personne à charge, selon le niveau de scolarité, Canada, 1991.....	92
Figure 3.1 : Variable latente et variable dépendante dans le modèle logit ordonné.....	97
Figure 3.2 : Plan de régression.....	100
Figure 3.3 : Probabilités de revenu selon le sexe, hommes et femmes de 65 ans et plus, tous statuts, Canada, 1991.....	107
Figure 3.4 : Probabilités de revenu selon le niveau de scolarité, hommes de 65 ans et plus, tous statuts, Canada, 1991.....	107
Figure 3.5 : Probabilité de revenu selon le sexe, hommes et femmes retraités de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	111
Figure 3.6 : Probabilité de revenu selon le niveau de scolarité, hommes retraités de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	111
Figure 3.7 : Probabilité de revenu selon le sexe, hommes et femmes de 65 ans et plus au travail, Canada, 1991.....	115
Figure 3.8 : Probabilité de revenu selon le niveau de scolarité, hommes de 65 ans et plus au travail, 1991.....	115
Figure 3.9 : Probabilités de revenu selon le sexe, hommes et femmes autres de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	119
Figure 3.10 : Probabilités de revenu selon le niveau de scolarité, hommes autres de 65 ans et plus, Canada, 1991.....	119

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AC	Allocation au Conjoint
EVA	Enquête Vieillesse et Autonomie
PSV (ou SV)	Prestation de Sécurité de la Vieillesse
REÉR	Régime enregistré d'épargne-retraite
RPC	Régime de Pensions du Canada
RRQ	Régime des Rentes du Québec
SRG	Supplément de Revenu Garanti
VE	Variabilité d'échantillonnage

REMERCIEMENTS

La rédaction d'un mémoire de maîtrise, quoi qu'on en pense, n'est pas un boulot solitaire. C'est un travail d'équipe, une remarquable collection de coups de mains où la contribution de chacun permet au candidat d'avancer, d'atteindre le but fixé. Pour que ces collaborateurs ne demeurent pas anonymes, je me permets de les remercier ici.

- *Remerciements à Jacques Légaré pour sa direction et sa grande expérience.*
- *Remerciements à Laurent Martel d'être passé par là avant moi.*
- *Remerciements à Paul-Marie Huot pour son aide précieuse dans la gestion de la base de données.*
- *Remerciements à Thomas K. LeGrand et Yves Carrière pour les conseils méthodologiques.*
- *Remerciements à Laura Candas, Denis Ouellet et Micha Simard pour la complicité dans le travail.*
- *Remerciements à Amélie Chayer pour l'excellente correction orthographique de cet affreux gribouillis.*
- *Remerciements à St-Alexandre et au Saint-Esprit pour faveurs obtenues.*

À Carmen et Réal, pour l'éducation

À Marcelin Joanis, avec qui on ne peut jamais faire l'économie d'un débat

INTRODUCTION

Le vieillissement de la population est un sujet d'actualité dans la plupart des pays industrialisés depuis plusieurs années. Au Canada, la fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations et l'espérance de vie toujours lancée en avant nous assurent d'une société vieillissante pour encore quelques décennies. Le vieillissement est en marche depuis déjà un bon moment : depuis 1950, la croissance de la population âgée de 65 ans et plus au Canada a été plus rapide que la croissance de la population dans son ensemble (Légaré et al., 1998 : 3).

Le vieillissement de la population entraîne deux phénomènes économiques concomitants. Premièrement, l'espérance de vie plus longue des hommes et des femmes d'aujourd'hui oblige les gouvernements à revoir la provision actuarielle des régimes de retraites, lesquels verseront des prestations à des cotisants vivant plus longtemps en retraite que les générations précédentes. Deuxièmement, le vieillissement amène un rétrécissement de la taille relative de la population active, lequel est aggravé par la baisse de l'âge moyen à la retraite. Or, c'est par le biais du travail et des impôts payés par la population active que les gouvernements peuvent offrir à l'ensemble des citoyens une protection sociale et des services de santé. Les enfants et les aînés sont souvent les premiers bénéficiaires de ces services de l'État (Ng, 1992). Avec moins d'actifs pour supporter les besoins des inactifs, il faudra éventuellement choisir entre alourdir le fardeau fiscal porté par les actifs, ou revoir à la baisse l'offre de services offerts par l'État. Les personnes âgées verront-elles alors leur situation économique se dégrader?

Il n'y a pas si longtemps, la situation économique des personnes âgées était effectivement assez précaire. Durant les années 1960, un large consensus existait dans les

pays industrialisés à l'effet que les personnes âgées étaient trop pauvres. Myles (2000) explique en ces termes les causes de la pauvreté chez les aînés d'alors :

« La diminution rapide après la guerre de la participation au marché du travail chez les hommes de plus de 65 ans s'est produite dans un contexte où les régimes de pensions de vieillesse étaient relativement sous-développés et, d'un autre côté, les familles qui comptaient un membre ou des membres en âge de travailler jouissaient d'augmentations sans précédent des salaires et des gains. Les gens âgés ont, en effet, raté la marée montante de l'expansion de l'après-guerre. » (p.17)

Pour pallier à cette situation, la réaction du gouvernement canadien fut de créer, en parallèle au programme universel de Sécurité de la vieillesse, des programmes complémentaires de sécurité du revenu pour les aînés. Dans les années 1990, des voix s'élevèrent pour dire que les personnes âgées étaient maintenant devenues trop riches par rapport à d'autres groupes vulnérables comme les jeunes ou les mères monoparentales. Est-ce réellement le cas ? Myles (2000) estime que non :

« (...) il serait extrêmement difficile de prouver l'affirmation selon laquelle les Canadiens âgés sont devenus "trop riches". Les revenus moyens des Canadiens âgés ont augmenté considérablement depuis le début des années 80, mais presque tous les gains qu'ils ont réalisés l'ont été à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus. » (p.1)

Les personnes âgées au Canada sont certes moins pauvres aujourd'hui, mais on note toujours une grande diversité au niveau du revenu. Sur ce plan comme bien d'autres, les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène au sein de la population canadienne. Par le biais de cette étude, nous tenterons de dresser un portrait du revenu des personnes âgées au Canada en lien avec plusieurs variables socio-démographiques telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, l'âge à la retraite, etc.

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête Vieillesse et Autonomie menée par Statistique Canada en 1991. Dans un contexte de vieillissement rapide (le poids des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population canadienne est passé de 9,9% à 12,4% dans le laps de temps entre la collecte des données et aujourd'hui ¹), nous entendons faire état de la situation économique des aînés des années 90, avant l'entrée massive des cohortes du baby-boom dans le troisième âge.

Le premier chapitre sera consacré à une analyse bivariée du revenu individuel des aînés selon les diverses caractéristiques socio-démographiques susmentionnées. Le second chapitre examinera des comportements plus marginaux tels que le travail passé le cap de 65 ans, ainsi que le retour au travail après la retraite. Nous y traiterons également du nombre de sources de revenu déclarées par les personnes âgées, ainsi que de l'adéquation du revenu selon les besoins des aînés. Le troisième chapitre consistera en une analyse multivariée portant sur l'influence de différentes variables sur le niveau de revenu. Le modèle et les hypothèses relatives aux régressions seront puisés principalement dans les analyses bivariées des deux premiers chapitres.

¹ Source : Guide d'utilisation de l'Enquête Vieillesse et Autonomie, 1991 et site web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

CHAPITRE 1

Le revenu des retraités et des personnes autres

Ce chapitre est consacré à la description du revenu des personnes de 65 ans et plus selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques. Après une courte mise en contexte de l'Enquête Vieillesse et Autonomie, nous passerons en revue le profil de revenu des personnes de 65 ans et plus selon l'âge et le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, l'âge à l'entrée en retraite, le nombre d'enfants élevés par les répondants, la taille du ménage, le continent de naissance, et le groupe linguistique. Notons que pour chaque sujet, nous concentrerons nos efforts sur le profil de revenu *individuel* (revenu moyen et dispersion du revenu), auquel nous ajouterons par moments le profil de revenu de *ménage*, pour obtenir un portrait plus entier de la situation.

1.1 Contexte de l'analyse

Qui sont les personnes âgées au Canada ? À quel âge devient-on une personne âgée? Les réponses à ces questions sont mouvantes selon les cultures et les époques, et continueront probablement de changer dans le futur (Marcil-Gratton et Légaré, 1987). L'équipe de l'Enquête Vieillesse et Autonomie (ci-après nommée EVA) a choisi d'opérationnaliser le concept de « personne âgée » en fixant le seuil de la vieillesse à 65 ans. Les concepteurs de l'enquête ont suivi en cela l'exemple de plusieurs programmes fédéraux de revenu, lesquels deviennent pleinement accessibles à partir de 65 ans. Les personnes âgées - une notion regroupant dès lors plus de 35 cohortes différentes - constituent un groupe hautement hétérogène. Une revue de quelques-unes de leurs caractéristiques principales suffira pour convaincre le lecteur.

Les femmes canadiennes, par exemple, jouissent d'une espérance de vie plus longue que celle des hommes. Dans l'échantillon (pondéré) de l'EVA, la proportion d'hommes et de femmes est relativement égale à 65-69 ans (46,2% hommes, 53,8% femmes, rapport de masculinité de 0,86), mais cette proportion se radicalise chez les 80 ans et plus, culminant à 36,6% d'hommes contre 63,4% de femmes (rapport de masculinité de 0,58). Cet état de choses se traduit évidemment par de grandes différences dans l'état matrimonial au 3^e âge : 45,8% des femmes âgées sont veuves, contre seulement 11,4% de veufs.

Si ces cohortes de Canadiens et Canadiennes âgés ont connu somme tout un parcours scolaire assez semblable (79,6% des femmes et 74,5% des hommes n'ont pas dépassé le cours secondaire), leur parcours professionnel fut cependant très dissemblable : dans le modèle social dominant de ces générations, les hommes étaient tenus d'intégrer le marché du travail (ce qu'ils ont fait dans une proportion de 80,2%), alors que les femmes de ces mêmes générations, si elles ont parfois connu de courts épisodes de travail, devaient plutôt se consacrer à l'éducation des enfants en demeurant à la maison (60,6%).

Les concepteurs de l'EVA, placés devant la nécessité de classer en grands groupes des répondants aux expériences si diverses, ont choisi de faire le tri selon le statut d'emploi. Ainsi, les répondants ont été regroupés selon qu'ils se déclaraient 1) retraités, 2) travailleurs (déclarant une date envisagée de retraite), ou 3) autres. Si les deux premiers groupes ne posent aucun problème conceptuel, les autres, par contre, constituent un groupe hétérogène dont le profil de revenu est difficile à décrire. Selon le guide d'utilisation de l'Enquête, il s'agit en quelque sorte d'un groupe résiduel ou groupe-parapluie rassemblant les travailleurs et travailleuses qui ont répondu ne jamais vouloir prendre de retraite, tout comme les personnes se déclarant non-éligibles à une retraite. Le guide d'utilisation de l'EVA donne comme exemple du premier cas les travailleurs agricoles qui, même âgés, maintiennent leur

routine de travail. Comme exemple du second cas, le guide d'utilisation de l'Enquête mentionne les femmes au foyer qui n'ont jamais connu le travail rémunéré, et pour qui la notion de retraite n'a aucun sens¹. Ainsi, la catégorie des autres regroupe des hommes et des femmes très différents.

Dans le cadre de notre analyse du profil de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, nous nous pencherons plus longuement sur le cas des personnes se déclarant à la retraite, ainsi que les personnes du groupe autre. Il ne sera question du revenu des travailleurs de plus de 65 ans qu'au chapitre 2.

Il est important de noter que l'étude du revenu après 65 ans comporte une certaine part d'embûches. Nous avons constaté premièrement qu'il n'existe nulle part dans l'EVA une définition précise du concept de retraite. Les répondants s'auto-déclarant à la retraite l'ont fait selon leurs propres critères. À ce sujet, McDonald (1995) décrit fort bien les divers enjeux entourant la question:

« On sait qu'il existe de nombreuses définitions de la retraite, selon les disciplines et les tendances théoriques des chercheurs. Les études récentes qui traitent de ce problème concluent qu'il n'existe pas de définition optimale (Parnes et Less, 1985; Ekerdt et DeViney, 1990). Les critères « objectifs » de la retraite, tels que la diminution du temps de travail et des gains, produisent des découpages et des exclusions arbitraires et risquent toujours de coller de trop près aux préoccupations du chercheur qui les propose (Ekerdt et DeViney, 1990 : 216). Quant aux définitions subjectives (autodéfinitions), elles pèchent par excès de prudence et sont sujettes aux interprétations diverses des répondants (Gibson, 1987; Belgrave, 1988; Ekerdt et DeViney, 1990). » (p. 217).

¹ L'exemple féminin se vérifie facilement : un rapide regard à la variable 'DVMAIN' (qui rapporte l'activité principale du répondant), nous permet de constater que 80.5% des femmes de la catégorie autre sont effectivement des femmes au foyer. L'exemple masculin est beaucoup plus difficile à valider : 11.2% des répondants à la variable 'TND16' (secteur d'industrie où le répondant a travaillé)

Deuxièmement, il existe chez les répondants une tendance marquée à la discrétion quand il est question du revenu personnel. Cette discrétion des répondants entraîne de forts pourcentages de données à valeur manquante sur la variable de revenu (29,6% de non-réponse chez les retraités, 31,9% chez les personnes autres, et jusqu'à 33,0% de non-réponse chez les travailleurs). Devant l'importance de ce phénomène, nous avons choisi d'imputer un montant de revenu à ces répondants « discrets » en prenant comme référence le profil de revenu de personnes comparables au niveau du sexe, de l'âge et du groupe de référence (retraité, travailleur, autre). Le détail et la justification de cette opération est expliqué plus longuement à la section 2 de l'annexe technique (p. 133).

Dernier point : pour des raisons de confidentialité des données, le questionnaire de l'Enquête ne demandait pas aux répondants le montant précis de leurs gains annuels, mais leur proposait plutôt un choix parmi un certain nombre de classes de revenu. Si cette méthode devait favoriser la déclaration chez les répondants réticents à divulguer le montant exact de leurs gains, elle handicape cependant l'analyse statistique par son manque de précision : les mesures de tendance centrale demeurent possibles, mais les mesures de dispersion sont impraticables². On retrouvera d'autres considérations méthodologiques relatives aux classes de revenu à la section 1 de l'annexe technique (p.132).

mentionnent le secteur agricole. Les 88,8% restants se dispersent de façon relativement égale dans les autres secteurs d'industrie.

² Nous entendons pallier à cet inconvénient en présentant un ersatz, soit la part des répondants présents dans les diverses tranches de revenu (c.f. tableau 1.4 dans ce chapitre).

1.2 Le revenu selon l'âge et le sexe

1.2.1 Portrait des répondants et de l'inégalité de revenu entre hommes et femmes

Il est reconnu que le profil de revenu des hommes est, dans l'ensemble de la société canadienne, généralement supérieur à celui des femmes. Le profil de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus ne fait pas exception ici. Comme l'indique le tableau 1.1, le revenu moyen des hommes est toujours plus élevé que celui des femmes, et ce, peu importe l'âge des répondants. Pour l'ensemble des répondants de 65 ans et plus, la différence dépasse même les 10 000 \$.

Tableau 1.1

Revenu moyen des hommes et des femmes âgés de 65 ans et plus,
Canada, 1991

	\$	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		25 221,90	1 699	13 772,94	1 980
70-74 ans		23 765,45	1 237	13 139,64	1 565
75-79 ans		22 308,11	757	12 660,59	1 110
80 ans et plus		21 993,00	626	13 503,64	1 086
Tous les 65 ans et plus		23 819,88	4 319	13 333,88	5 741

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Une certaine portion de ce décalage hommes/femmes s'explique dans la plus faible participation des femmes de ces cohortes au marché du travail, sans compter que les femmes étaient bien souvent aux prises avec un pool d'emplois moins rémunérateurs que ceux des hommes. Les revenus moyens présentés au tableau 1.1 sont ainsi un écho du niveau de revenu du travail vers le niveau de revenu à la retraite, un écho teinté des différences structurelles que nous venons d'évoquer. À cela s'ajoute le fait qu'un nombre relativement important de répondantes n'ont jamais travaillé contre rémunération (17,9% de l'ensemble

des femmes, 29,0% des femmes du groupe autres), des répondantes pour qui le revenu se limite souvent aux pensions universelles de vieillesse et aux économies personnelles.

Finalement, notons que le revenu moyen des hommes s'améliore à mesure que les cohortes rajeunissent. Le revenu moyen des femmes s'améliore lui aussi avec le rajeunissement des cohortes, mais l'écart (en dollars) entre les valeurs étant si faible, il n'est pas question de parler ici de progrès marquants d'une cohorte à l'autre. Une exception notable concerne les femmes de 80 ans et plus, dont le revenu moyen égale presque celui des femmes de 65-69 ans. Si on peut supposer que la préparation à la retraite chez les cohortes d'hommes et de femmes s'améliore de génération en génération, comment expliquer la remontée du revenu des femmes à 80 ans et plus? Notre hypothèse est que les femmes de 80 ans et plus connaissent le veuvage en plus forte proportion (du fait de leur espérance de vie plus longue que celle des hommes), et qu'elles voient ainsi leur rente augmenter par l'addition d'une pension de conjoint survivant.³

En 1991, après 65 ans, 51,5% des individus de 65 ans et plus se déclaraient à la retraite, contre 3,9% au travail et 44,6% dans une situation autre. La propension des hommes à être à la retraite est plus forte que celles des femmes (71.2% versus 36.6%), et la propension à rester au travail passé 65 ans est également plus forte chez les hommes que chez les femmes (7.0% versus 1.6%). Il n'y a que dans le groupe des personnes autres que la propension des femmes est plus forte que celle des hommes (seulement 21,8% des hommes contre 61.8% des femmes). Nous comparerons le revenu moyen des hommes et des femmes selon le groupe de référence à l'aide du tableau 1.2.

³ Avec 626 cas pondérés, les hommes de 80 ans et plus ne constituent qu'un tiers de l'effectif total des 80 ans et plus de l'EVA. Il y a donc effectivement surmortalité masculine.

Tableau 1.2

Revenu moyen des hommes et des femmes âgés de 65 ans et plus selon le statut déclaré, Canada, 1991

	\$	Hommes	n	Femmes	n
Retraités (es)		24 012,37	3 075	16 269,93	2 103
Travailleurs (euses)		35 789,67	304	19 103,75	92
Autres		19 334,77	940	11 432,32	3 546
Tous les 65 ans et plus		23 819,88	4 319	13 333,88	5 741

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

On constate premièrement que peu importe le groupe de référence, le revenu moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes, ce qui est en concordance avec les données du tableau 1.1 . Il y a une différence de revenu de près de 7 700 \$ (soit 47,6%) entre les hommes et les femmes retraités, de 16 700 \$ (soit 87,3%) entre les travailleurs et les travailleuses, et de 7 900 \$ (soit 69,1%) entre les hommes et les femmes autres.

Le revenu moyen de retraite est, chez les hommes, inférieur de plus de 11 000 \$ (ou 49.0%) au revenu moyen des travailleurs de 65 ans et plus. Le revenu moyen de retraite des femmes est quant à lui inférieur de 2 800 \$ (ou 17.4%) à celui des travailleuses de 65 ans et plus. Les répondants qui demeurent au travail passé 65 ans sont donc en moyenne mieux nantis que les retraités. Pourquoi ces gens demeurent-ils en emploi aussi longtemps ? L'hypothèse la plus plausible à cet effet est que leur préparation financière en vue de la retraite est mauvaise, et peut-être craignent-ils de voir leur revenu diminuer de façon radicale (i.e. sous le revenu moyen de retraite) s'ils quittent leur emploi. La valeur du revenu moyen des femmes au travail dans le tableau 1.2 doit être considérée avec prudence, car le nombre de répondantes de l'échantillon se déclarant au travail après 65 ans ne dépasse pas 92 cas. La valeur du revenu moyen des travailleuses est donc fragile.

1.2.2 Le revenu des retraités selon l'âge et le sexe

Les inégalités de revenu selon l'âge et le sexe que nous constatons au tableau 1.1 réapparaissent quand on se limite à l'étude des retraités, comme on peut le remarquer au tableau 1.3. Le revenu moyen des cohortes plus jeunes y est supérieur à celui des cohortes plus anciennes, tant chez les hommes que chez les femmes (tel que nous l'avons vu pour l'ensemble des répondants au tableau 1.1).

Tableau 1.3
Revenu moyen des hommes et des femmes retraités
âgés de 65 ans et plus, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		21 841,86	1 847	24 927,40	1 068	17 611,02	779
70-74 ans		21 294,49	1 451	24 588,78	909	15 765,25	541
75-79 ans		19 391,13	1 005	23 063,51	600	13 967,85	406
80 ans et plus		19 808,28	874	22 132,75	498	16 730,00	376
Tous les retraités 65+		20 868,94	5 177	24 012,37	3 075	16 269,93	2 102

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Le revenu moyen plus faible chez les vieilles cohortes peut s'expliquer par des régimes de pensions de retraite non-indexés (Selon Lowe (1991 :17), 58% des retraités reçoivent des rentes indexées en tout ou en partie en fonction de l'inflation, et les rentes non-indexées disparaissent progressivement), une moins longue contribution au Régime des Rentes du Québec ou au Régime de Pensions du Canada (le RPC/RRQ), ou encore par de plus faibles contributions aux abris fiscaux de type REÉR. On remarquera que les femmes retraitées de 80 ans et plus ont un revenu moyen supérieur à celui des 75-79 ans et des 70-74 ans : le même effet fut constaté au tableau 1.1 et vu le grand nombre de répondantes retraitées pour chacun des groupes d'âges, il est difficile d'attribuer ce résultat divergent à la variabilité d'échantillonnage. Notre hypothèse demeure que ces répondantes vivent plus

souvent le veuvage (du fait de leur espérance de vie plus longue que celle des hommes), et que la différence de revenu proviendrait alors d'une pension de conjoint survivant.

Ceci dit, malgré des revenus moyens assez différents, la dispersion du revenu de chaque sexe est presque similaire d'un âge à l'autre. Le tableau 1.4 présente la dispersion du revenu selon l'âge pour les hommes et les femmes de 65 ans et plus à la retraite. Par le test du Khi carré nous avons mesuré la valeur de l'association entre l'âge et le revenu, et la relation s'avère statistiquement significative chez les deux sexes.

Tableau 1.4

Répartition du revenu individuel des retraités selon l'âge et le sexe, Canada, 1991

Hommes retraités

âge	65-69	70-74	75-79	80+
montant	%	%	%	%
0-9 999		6,8	9,2	13,5
10-19 999	29,5	31,5	30,5	28,1
20-29 999	42,7	44,1	47,6	44,3
30-39 999	15,6	9,0	7,2	9,6
40 000 et +	7,7	8,6	5,5	4,6
total	100,0	100,0	100,0	100,0
n	1068	909	600	498

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre l'âge et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Femmes retraitées

âge	65-69	70-74	75-79	80+
montant	%	%	%	%
0-9 999	21,3	23,8	25,4	17,3
10-19 999	59,9	61,0	61,7	69,2
20-29 999	8,9	10,3	8,8	7,8
30-39 999				
40 000 et +				
total	100,0	100,0	100,0	100,0
n	779	541	406	376

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre l'âge et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,01$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles
 Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables
 Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Tant chez les hommes que chez les femmes, la proportion de répondants se situant sous la barre des 20 000 \$ de revenu tend à diminuer à mesure que les cohortes rajeunissent. Cependant, le pourcentage de femmes retraitées avec un revenu inférieur à 20 000 \$ est au moins le double de celui des hommes à tous les âges. Une meilleure préparation à la retraite chez les cohortes plus jeunes amène ainsi un revenu plus intéressant, mais les différences structurelles entre les hommes et les femmes ne s'effacent pas aussi vite.

Une preuve détournée de l'amélioration du revenu de retraite nous est donnée au tableau 1.4, du côté des hommes. On remarque que pour la cohorte 65-69 ans, la première valeur est manquante : étant numériquement trop faible, elle est affectée d'une trop grande variabilité d'échantillonnage. Ainsi donc, le nombre de cas de revenu inférieur à 10 000 \$ chez les hommes de 65-69 ans est (potentiellement) si bas qu'il est impossible d'en tirer une valeur fiable à l'aide d'un échantillonnage stratifié (soit le type d'échantillonnage utilisé par l'EVA). Sous toutes réserves, on peut donc dire que les générations se succédant, le faible revenu chez les hommes âgés ira en diminuant.

Ce même problème de variabilité d'échantillonnage affecte inversement les femmes au tableau 1.4, où ce sont plutôt les valeurs de revenu de 30 000 \$ et plus qui, faute d'être suffisamment consistantes, ne franchissent pas le seuil acceptable en termes de variabilité d'échantillonnage. C'est donc dire que les femmes retraitées à haut revenu sont peu présentes dans la population canadienne, et encore plus difficiles à représenter de façon valide dans un échantillon stratifié comportant plusieurs étapes de sélection (McDonald, 1995).

D'après le nombre de répondantes se déclarant à la retraite, on peut déduire que la présence des femmes sur le marché du travail, sans être massive, fut tout de même

importante : chez les 65-69 ans, 1068 hommes et 779 femmes se déclarent à la retraite⁴, soit un rapport de masculinité de 1,37. Les groupes d'âges qui suivent donnent des rapports de masculinité de 1,68, 1,48 et 1,32⁵. Or, ce que le rapport de masculinité des retraités ne dit pas, c'est la durée et la modalité de cette présence féminine sur le marché du travail : combien de femmes ont mené une carrière, combien ont occupé un emploi en attendant le mariage, combien ont maintenu leur présence sur le marché du travail après leurs noces ? Les réponses à ces questions dépassent malheureusement le cadre des possibilités de l'EVA, mais il faut garder en tête que les hommes et les femmes qui se déclarent retraités n'ont probablement pas eu la même expérience du marché du travail, ce qui biaise la comparabilité du revenu entre retraités des deux sexes.

1.2.3 Le revenu des personnes autres selon l'âge et le sexe

Le tableau 1.5, qui présente le revenu moyen des répondants autres selon le sexe, expose deux tendances contradictoires. En premier lieu, les gains des hommes augmentent à mesure que les cohortes rajeunissent (5 700 \$ séparent les plus vieux des plus jeunes, soit un écart de 37,4%). Selon le guide d'utilisation de l'EVA, les hommes autres sont majoritairement des travailleurs n'ayant jamais l'intention de s'arrêter. On peut alors affirmer que chaque cohorte masculine qui décide de demeurer au travail le fait donc pour un meilleur salaire moyen que la cohorte précédente.

Puis, seconde tendance, le revenu moyen des femmes semble se déprécier légèrement avec l'arrivée des cohortes plus jeunes. Mais est-ce là une tendance réelle? Comme nous

⁴ Toutes les données numériques citées dans ce chapitre sont pondérées avec une variable de poids ramenée à la taille de l'échantillon.

⁵ Plus on se dirige vers les cohortes âgées, plus le rapport de masculinité est entaché de la surmortalité masculine, ce qui diminue le dénominateur du rapport. Ce calcul ne peut être qu'indicatif.

l'avons également constaté au tableau 1.1, les différences entre les revenus moyens des femmes autres sont si faibles qu'il est impossible de faire le moindre pronostic sérieux.

Tableau 1.5

Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		14 002,10	1 585	21 094,84	426	11 013,31	1 159
70-74 ans		12 873,64	1 257	17 931,75	269	11 513,26	989
75-79 ans		12 625,19	832	16 934,66	140	11 679,28	692
80 ans et plus		12 150,53	812	15 357,14	105	11 807,10	706
Tous les autres 65+		13 091,84	4 486	19 334,77	940	11 432,32	3 546

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

1.3 Le revenu selon l'état matrimonial

1.3.1 Le revenu des personnes retraitées selon l'état matrimonial

Le lien entre état matrimonial et revenu à la retraite ne semble pas évident à première vue. Mais la situation matrimoniale d'un individu permet parfois de faire des économies d'échelle dans un ménage : deux conjoints travaillant peuvent assumer ensemble certains investissements et amortissements d'envergure (pensons seulement à l'immobilier et aux meubles). Notre hypothèse ici est que l'état matrimonial influence la part du revenu de travail disponible pour l'épargne, ce qui, à long terme, améliore le niveau du revenu à la retraite. Évidemment, la présence dans le ménage de personnes extérieures au couple peut aussi bien exercer le même effet d'économie d'échelle, mais cet aspect sera examiné ultérieurement.

Notre hypothèse sur l'impact du statut matrimonial se vérifie partiellement quand on examine le tableau 1.6, où sont présentés les revenus moyens des personnes retraitées selon

le statut matrimonial. Notons que nous avons choisi de regrouper les divers états matrimoniaux en trois catégories distinctes, soit les personnes en union (mariées ou conjoints de fait), les personnes hors union (séparées, divorcées, célibataires) ainsi que les veufs et veuves. Les hommes à la retraite qui se déclarent en union ont le revenu moyen de retraite le plus élevé (24 193 \$) mais les hommes hors union et les veufs suivent de très près avec un revenu moyen inférieur d'à peine 5%. La situation s'inverse pour les femmes, lesquelles ont un revenu moyen de retraite plus faible lorsqu'elles sont en union : 15 121 \$ (3 700 \$ de moins que les femmes hors union, soit une baisse de 19,6%, et 1 200\$ de moins que les veuves, en baisse de 7,3%).

Tableau 1.6

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon l'état matrimonial, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
en union	21 904,58	3 240	24 193,31	2 421	15 121,85	819	
hors union	20 950,47	654	23 676,52	288	18 805,56	366	
veuf (ve)	18 221,89	1 270	23 101,90	359	16 303,54	911	
Tous les retraités 65+	20 868,94	5 164	24 012,37	3 068	16 269,93	2 096	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

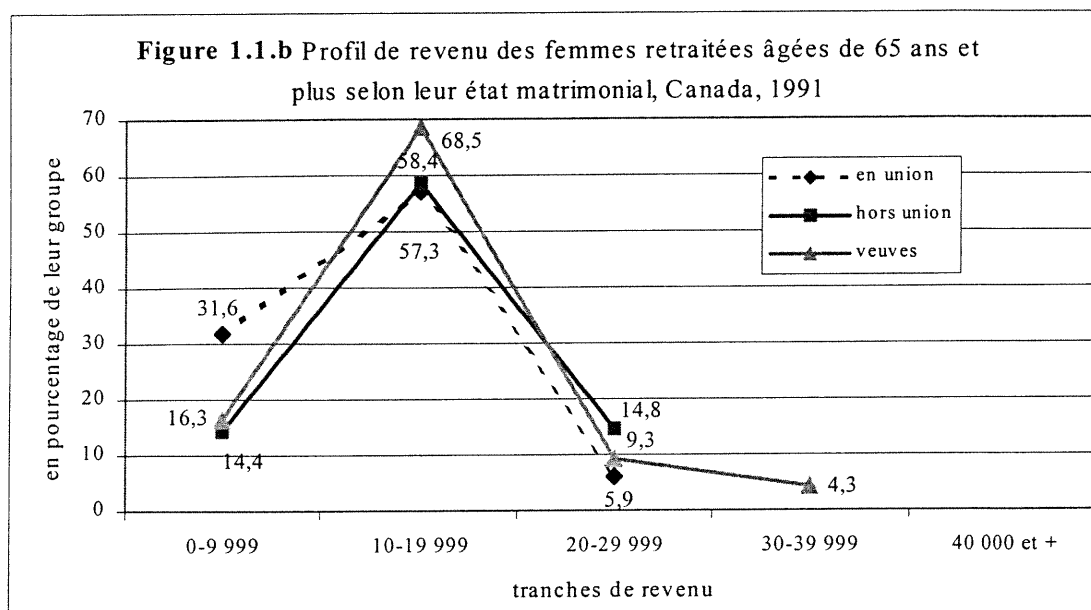
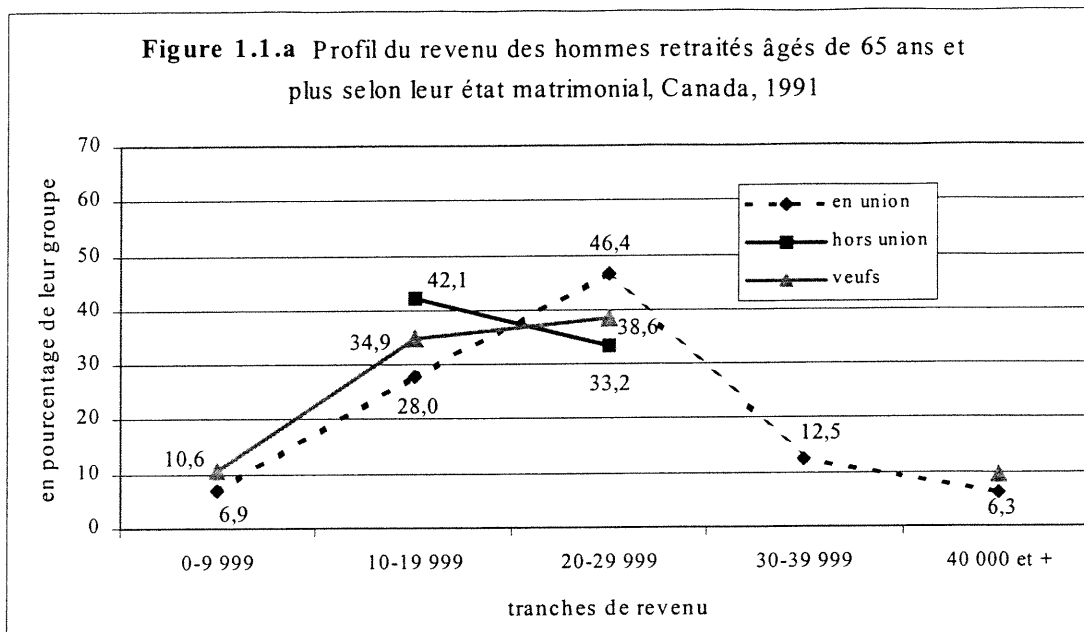
Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

L'explication de ces tendances inverses réside selon nous dans la division sexuelle des tâches au sein du ménage. Dans le contexte social dominant de ces générations, l'homme en union était le principal « pourvoyeur » du ménage. Les femmes en union dont le rôle principal était de tenir le foyer et d'élever les enfants n'étaient pas très visibles sur le marché de l'emploi. Néanmoins, il est plus que probable que ces dernières aient occupé un emploi avant leur entrée en union, voire même qu'elles aient continué à travailler après (se contentant d'apporter au ménage un revenu d'appoint). On suppose que si les hommes en union ont aujourd'hui un revenu moyen de retraite plus élevé que les hommes d'autres statuts, c'est parce qu'ils ont pu économiser davantage durant leur vie active, grâce à la contribution

de leurs conjointes au revenu du ménage. En réplique, les femmes en union ont aujourd'hui un revenu moyen de retraite plutôt maigre, car leur revenu d'emploi était lui-même modeste.

La femme hors union (célibataire, séparée, divorcée) ou veuve portait toute la responsabilité financière de son ménage : forcée d'intégrer le marché du travail pour assurer son autonomie, elle devenait la nouvelle « pourvoyeuse » de son ménage. À la retraite, l'écho de cette situation se traduit par un revenu moyen supérieur pour les femmes hors union ayant dû travailler. Une analyse de la distribution du revenu (figure 1.1) aidera à confirmer ce que le tableau 1.6 sur le revenu moyen nous a appris : pour les hommes, le fait d'être en union améliore le revenu de retraite, et pour les femmes, être en union signifie un revenu de retraite plus faible. À la figure 1.1, malgré que plusieurs données soient manquantes à cause d'une trop grande variabilité d'échantillonnage, on remarque que les hommes en union semblent avoir un meilleur profil de revenu que les veufs : seulement 39,4% des hommes en union ont un revenu inférieur à 20 000\$, contre 45,5% des veufs dans cette situation.

Le meilleur profil de revenu chez les femmes retraitées appartient aux femmes hors union (72,8% d'entre elles ont un revenu inférieur à 20 000 \$). On retrouve ensuite les veuves et les femmes en union (respectivement à 84,8% et 88,9% sous ce seuil). Plus que toutes les autres, les femmes en union déclarent un revenu inférieur à 10 000 \$: 31,6% de la cohorte s'y trouve.



Face à un tel profil de revenu, plusieurs interprétations sont envisageables :

- 1) l'emploi occupé par les femmes en union était peu rémunérateur et ne servait qu'en tant que revenu d'appoint au ménage,
- 2) les répondantes n'ont pas travaillé de façon continue, par exemple avant l'union ou après l'éducation des enfants,
- 3) l'employeur n'offrait pas de fonds de pension.

1.3.2 Le revenu des personnes autres selon l'état matrimonial

Le revenu des personnes autres diffère de celui des personnes retraitées sur quelques points. Premièrement, bien que le revenu moyen des hommes soit toujours aussi proche d'un état matrimonial à l'autre, ce sont maintenant les hommes hors union qui ont le revenu moyen le plus élevé (20 398\$).

Tableau 1.7

Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon l'état matrimonial, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
en union	12 400,68	2 263	19 482,61	677	9 372,81	1 585	
hors union	15 151,29	404	20 398,63	142	12 292,44	262	
veuf (ve)	13 535,53	1 792	17 299,10	118	13 270,14	1 674	
Tous les autres 65+	13 091,84	4 459	19 334,77	937	11 432,32	3 521	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent

de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Quant au revenu moyen des femmes autres, notons que les femmes veuves gagnent en moyenne près de 1,4 fois le revenu des femmes en union (13 270 \$ contre 9 372 \$). Comment la perte du conjoint peut-elle être la cause d'un si grand bond dans le revenu moyen annuel de ces femmes? Si on conçoit que les veuves étaient auparavant les épouses de travailleurs ayant cotisé à un fonds de pension d'employeur ou au RPC/RRQ, alors il est très plausible que l'écart de revenu moyen soit causé par l'addition d'une pension de conjoint survivant. On peut également spéculer sur l'ajout d'un montant d'épargne personnel légué par le conjoint défunt, tout comme sur la revente d'une maison qui serait devenu trop grande pour les besoins de la répondante veuve.

En termes de dispersion du revenu, c'est 53,5% des femmes autres en union qui déclarent un revenu sous le seuil des 10 000 \$. Rappelons-nous qu'à la figure 1.1, les femmes retraitées en union se situaient à 48,7% sous le seuil des 10 000 \$. Ces valeurs

confirment encore une fois l'hypothèse émise par le guide d'utilisation de l'EVA, pour qui les femmes de la catégorie autres constituent un groupe relativement homogène de femmes au foyer n'ayant peu ou pas connu le salariat.

1.4 Le revenu selon le niveau de scolarité

On a souvent fait état, dans la littérature, des liens positifs qui unissent le niveau d'éducation et le revenu du travail⁶. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises dans ce chapitre, nous croyons que le niveau de revenu atteint pendant la vie active est un bon indicateur du niveau de revenu qu'on peut espérer à la retraite. C'est un phénomène pour lequel nous avons utilisé le terme d'écho (voir section 1.2.1). De la même façon, si le revenu pendant la vie active est fortement conditionné par le niveau de scolarité atteint, on peut logiquement présumer que le revenu de retraite sera alors cohérent avec ce même niveau de scolarité. Selon Lindsay (1999), le niveau de scolarité chez les aînés de 1996 est relativement faible. On ne recenserait ainsi que 8% d'universitaires de plus de 65 ans, contre 13% chez les 55-64 ans, et plus de 20% chez les 25-54 ans. L'auteur note également que près de 6 aînés sur 10 n'ont jamais terminé leurs études secondaires (1999 : 88).

Il est difficile de quantifier avec précision le niveau de scolarité à travers les âges, car les systèmes de numérotation des années changent avec le temps et avec les provinces. Ainsi, par la cohabitation de systèmes scolaires parallèles, on a pu voir des cours primaires qui finissaient avec la 8^e année, des cours secondaires qui duraient de 6 à 8 ans, des cours d'école normale qui combinaient à la fois le secondaire et le collégial, des cours techniques

⁶ Becker (1975) est l'un des auteurs les plus marquants à ce sujet. À partir de données américaines, il a réussi à quantifier le retour sur l'investissement que peut espérer un étudiant de niveau post-secondaire une fois ses études complétées, comparé au retour sur l'investissement d'un individu à la scolarité moins poussée.

de degrés divers, etc. N'étant pas rompus en équivalences, nous avons décidé de faire pleinement confiance aux recodages effectués par l'équipe de l'EVA. Notons que l'Enquête offre au chercheur un certain nombre de variables dérivées de la scolarité, lesquelles déclinent le niveau de scolarité à divers degrés d'agrégation. Pour le bénéfice de l'analyse, nous avons choisi la variable dérivée qui répertorie les niveaux scolaires de la façon la plus proche du système actuel. Ceci dit, nous dûmes quand même la recoder de 6 à 4 paliers scolaires (pour diminuer les problèmes de variabilité d'échantillonnage), soit 1) primaire, 2) secondaire, 3) collégial, 4) universitaire⁷.

1.4.1 Le revenu des personnes retraitées selon le niveau de scolarité

Comme on peut le constater au tableau 1.8, le revenu moyen des retraités selon niveau de scolarité croît avec le degré de scolarité atteint, ce qui est conforme à notre hypothèse. Les hommes retraités ont un revenu moyen oscillant entre 19 256 \$ et 34 888 \$ selon que le répondant ait une scolarité primaire ou universitaire. C'est une progression de 81,8% entre le plus bas et le plus haut palier d'éducation. Bien que le revenu moyen des femmes retraitées soit inférieur au revenu moyen des hommes pour chaque palier d'éducation, il n'en demeure pas moins qu'entre les femmes n'ayant qu'un cours primaire (12 900 \$) et celles qui détiennent un cours universitaire (28 318 \$), la différence de revenu frôle les 15 000 \$. C'est une progression de 119,5% entre le plus bas et le plus haut palier d'éducation.

⁷ Les deux paliers qui sont disparus sont 1) le secondaire partiel et 2) le collégial partiel. Ils ont été respectivement fondus dans le niveau secondaire et le niveau collégial. Notons au passage qu'il n'est pas précisé dans le guide d'utilisation de l'Enquête où retrouver l'enseignement technique. Nous présumons qu'il a été recodé avec l'enseignement collégial.

Tableau 1.8

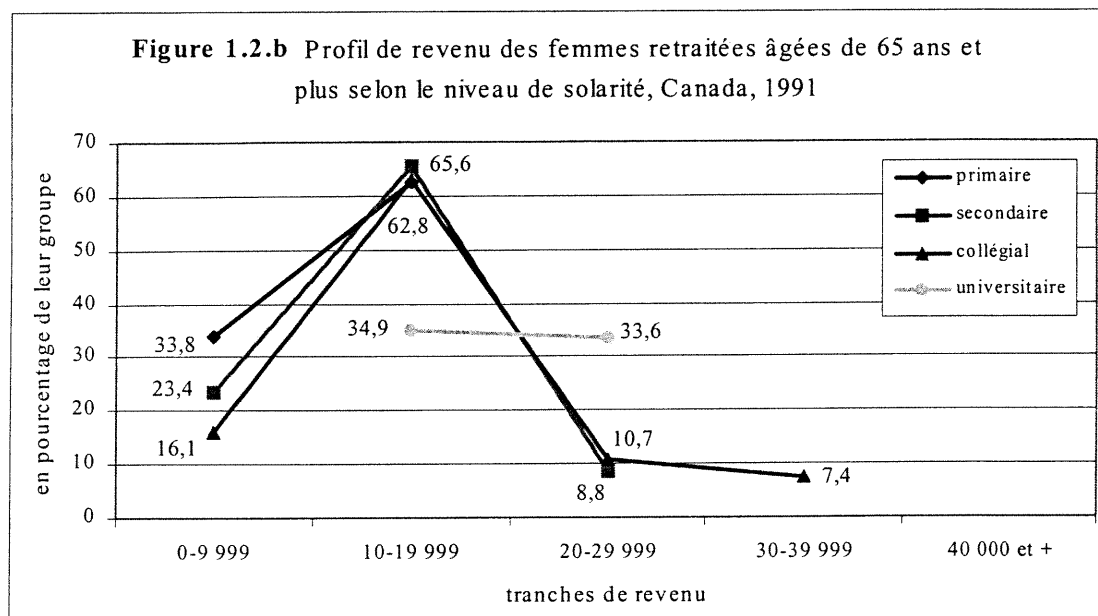
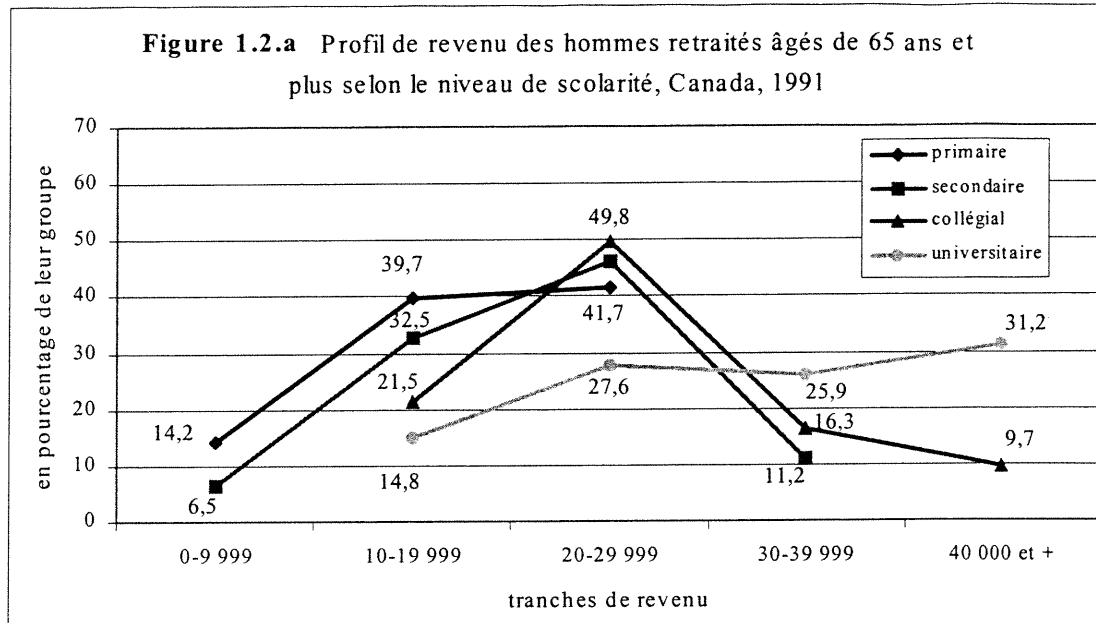
Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus
selon le niveau de scolarité, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
0-8^{ème} année		17 122,60	1 686	19 256,95	1 118	12 900,32	568
Secondaire		19 611,61	1 179	22 883,94	699	14 849,98	480
Collégial		22 750,42	1 977	27 424,15	1 015	17 808,05	962
Universitaire		33 062,00	335	34 888,25	243	28 318,92	93
Tous les retraités 65+		20 868,94	5 177	24 012,37	3 075	16 269,93	2 103

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent
de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

C'est donc dire que peu importe le sexe, un niveau de scolarité plus élevé permet de faire des gains intéressants non seulement au cours de la vie active, mais aussi au moment de la retraite. Le plus grand écart de revenu entre les niveaux scolaires, tant chez les hommes que chez les femmes se situe entre le niveau collégial et universitaire : 7 400 \$ d'écart pour les hommes (une augmentation de 27,0 %), et 10 500 \$ d'écart pour les femmes, (une augmentation de 59,0 %).



Du côté de la dispersion du revenu, il semble clair qu'un plus haut niveau d'éducation protège en quelque sorte de la pauvreté à la retraite. La figure 1.2 indique entre autres que les hommes retraités avec une éducation primaire en poche se retrouvent sous la barre des 20 000 \$ de revenu dans une proportion de 53,9%, contre seulement 39,0% des hommes ayant une scolarité secondaire. Le pourcentage d'hommes retraités avec une scolarité collégiale ou universitaire sous le seuil des 20 000 \$ souffre d'une trop grande variabilité d'échantillonnage

pour être présenté ici. Comme au tableau 1.3, l'absence d'une donnée ne signifie pas absence d'information. Si la valeur est affectée d'une trop grande variabilité d'échantillonnage, c'est que la population échantillonnée ne contient justement pas suffisamment d'individus répondant aux caractéristiques demandées (i.e. des hommes retraités bien scolarisés à faible revenu) pour que la part prélevée dans l'échantillon puisse être autre chose qu'un jeu du hasard. Ce résultat indirect confirme l'hypothèse selon laquelle le niveau de scolarité est fortement corrélé avec le revenu de retraite.

Chez les femmes retraitées, le revenu de celles qui n'ont qu'un cours primaire est radical : 96,5% d'entre elles se retrouvent sous le seuil des 20 000 \$. Cette proportion baisse à 89,0% quand on considère les femmes avec un cours secondaire et 78,9% si elles ont un cours collégial. La grande variabilité d'échantillonnage des données sur les femmes possédant une scolarité universitaire s'explique ici par leur très faible présence dans les universités jusqu'aux années 1960 environ. Socialement, les jeunes femmes d'alors n'étaient pas encouragées à poursuivre des études de longue haleine, étant bien plus souvent préparées à intégrer des professions traditionnellement féminines (travail de bureau, enseignement primaire, sciences infirmières, etc.) ou à devenir des femmes au foyer.

1.4.2 Le revenu des personnes autres selon le niveau de scolarité

Comme on peut le constater au tableau 1.9, l'association entre niveau de scolarité et niveau de revenu se vérifie également chez les gens qui ne sont pas à la retraite. Bien que le revenu moyen des personnes autres soit chaque fois inférieur à celui des retraités (c.f. tableau 1.8), les écarts de revenu entre les différents paliers d'éducation sont bien perceptibles.

Tableau 1.9

Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
0-8^{ème} année		11 633,60	2 014	16 426,51	448	10 260,85	1 566
Secondaire		13 479,89	1 090	21 185,90	178	11 970,80	912
Collégial		14 350,64	1 242	22 102,14	247	12 424,83	995
Universitaire		20 093,09	139	23 729,73	67	16 743,25	72
Tous les autres 65+		13 091,84	4 485	19 334,77	940	11 432,32	3 545

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)
 source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Si la différence de revenu moyen entre le plus haut et le plus bas revenu chez les hommes retraités au tableau 1.8 avoisinait les 15 600 \$ (soit 81,2%), l'écart entre les hommes autres ayant une éducation primaire et ceux qui ont une éducation universitaire est ici d'environ 7 300 \$ (soit 44,5%). Et alors que le revenu moyen des femmes retraitées variait de 15 400 \$ (soit 119,5%) entre les niveaux scolaires, celui des femmes autres varie pour sa part de 6 500 \$ (soit 63,2%) entre les paliers extrêmes de l'éducation. Chez les hommes, le plus grand écart de revenu moyen se situe entre les répondants avec une scolarité primaire et secondaire (4 700 \$ d'écart, une différence de 29,0%), et chez les femmes, le plus grand écart se situe entre le niveau collégial et universitaire (4 300 \$ d'écart, une différence de 34,8%).

1.5 Le revenu selon l'âge à l'entrée en retraite.

Les pensions de sécurité de la vieillesse et les prestations du RPC/RRQ étant réglées sur 65 ans, cet âge est devenu en quelque sorte l'âge « normal » de la retraite pour bien des Canadiens (Lowe, 1991). L'atteinte des 65 ans devenait du même coup le seuil psychologique au delà duquel la plupart des travailleurs prenaient leur retraite. Mentionnons tout de suite que cet âge « normal » n'a pas d'effet contraignant pour les travailleurs âgés de

plus de 65 ans, car la Charte canadienne des Droits et Libertés interdit toute forme de discrimination selon l'âge⁸. Cette protection ne sert en fait qu'une minorité de travailleurs, car la tendance actuelle s'oriente vers une retraite toujours plus précoce. Comme le dit Lowe (1991),

« La majorité des Canadiens s'opposent à la retraite obligatoire. Peu sont d'accord avec la tradition de la retraite à 65 ans et une faible minorité seulement prévoient prendre leur retraite à 65 ans ou après. Ce que l'on appelle aujourd'hui la retraite anticipée sera probablement de plus en plus répandue, particulièrement chez les hommes de la génération du baby-boom. »⁹

Cette tendance à la retraite anticipée n'est pas encore pleinement révélée par les données de l'EVA, laquelle fut menée en 1991. En effet, des 5 113 répondants retraités âgés de 65 ans et plus dans l'échantillon pondéré, exactement 50% ont pris leur retraite avant 65 ans et 50% après 65 ans. L'âge à la retraite a-t-il une incidence sur le niveau de revenu des retraités? Serait-ce plutôt la situation financière qui détermine le moment de la retraite? Comme on peut le constater au tableau 1.10, tant les hommes que les femmes déclarent un revenu moyen supérieur quand la retraite est prise *avant* 65 ans. Il semble donc logique que les personnes qui décident de prendre leur retraite hâtivement le font car leur préparation financière leur permet de le faire.

Ainsi, les répondants ayant pris leur retraite après 65 ans ont dû demeurer sur le marché du travail plus longtemps, pour finalement en retirer un revenu de retraite plus faible. Les quelques années de travail supplémentaires n'auront donc pas eu raison d'une préparation financière insuffisante. Notons que la différence entre le revenu moyen des

⁸ Ce seuil psychologique fut en quelque sorte intériorisé comme âge limite du travail. Il fut si bien associé à l'âge de la retraite que des employeurs tentèrent même de s'en servir comme moyen de congédiement, contre lesquels des recours judiciaires furent lancés pour faire échec à l'imposition de la retraite obligatoire à 65 ans.

retraités ne varie que très faiblement selon qu'on ait pris sa retraite avant ou après 65 ans : les hommes obtiennent 2 000 \$ de plus annuellement (un gain de 8,8%), et les femmes obtiennent un maigre 800 \$ pour les femmes (un gain de 5,0%).

Tableau 1.10

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon l'âge à la retraite, Canada, 1991

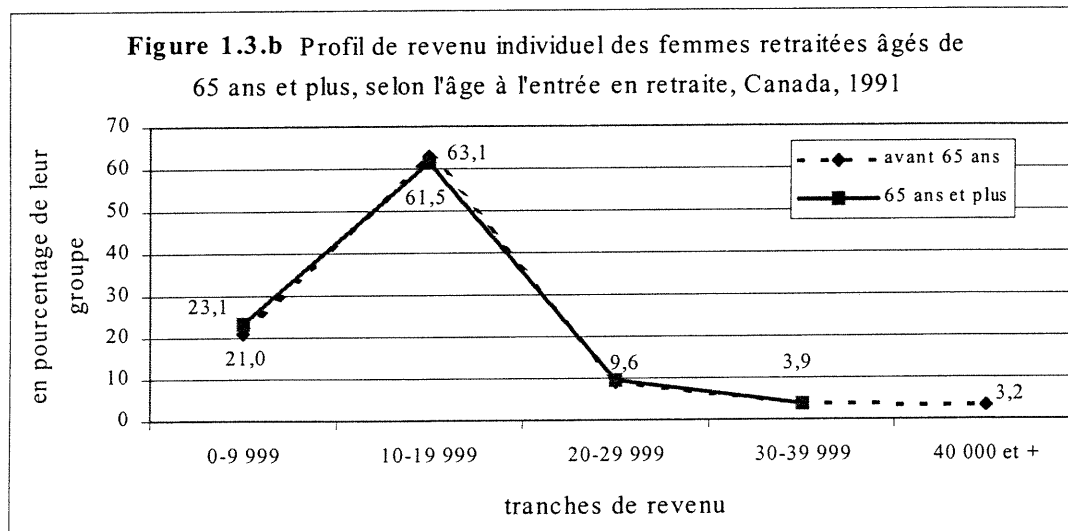
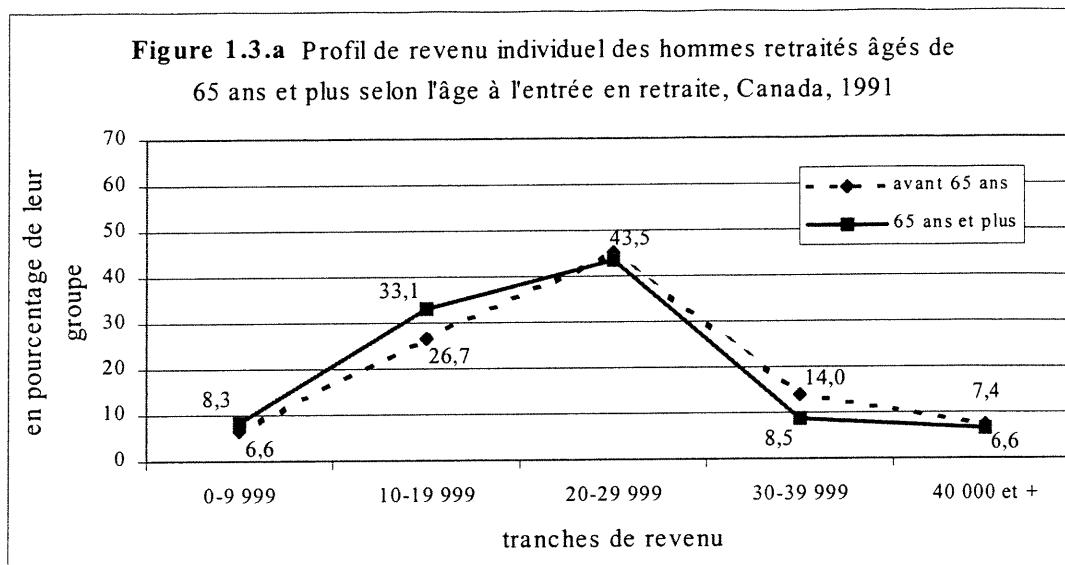
	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Avant 65 ans		21 353,39	2 563	25 096,74	1 434	16 595,21	1 129
Après 65 ans		20 445,64	2 550	23 054,05	1 635	15 797,70	915
Tous les retraités 65+		20 868,94	5 113	24 012,37	3 069	16 269,93	2 044

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,05$)
source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Du point de vue de la répartition du revenu, les hommes qui prennent leur retraite *avant* 65 ans sont moins présents dans les classes de faible revenu (voir figure 1.3) : 33,3% d'entre eux ont un revenu inférieur à 20 000 \$, alors que 41,4% des hommes prenant leur retraite *après* 65 ans se retrouvent sous le même seuil.

Il est plus difficile de parler de l'influence de l'âge à la retraite sur le revenu des femmes de 65 ans et plus, car le test du Khi carré sur les données féminines n'a pas permis de trouver une association statistiquement significative entre ces deux variables (par contre, le test du Khi carré sur les données masculines indiquait un lien significatif au seuil de $p < 0,001$). Le nombre de répondantes dont le revenu se situe sous le seuil des 20 000 \$ diffère très peu selon qu'on ait pris sa retraite hâtivement (84,0%) ou tardivement (84,6%). Ainsi donc, l'âge de la prise de la retraite chez les femmes ne fait pas de différence dans le revenu de retraite.

⁹ LOWE, Graham S. (1991), « La retraite, attitudes, plans et comportements », L'emploi et le revenu en perspective, Volume 3, no 3, Automne 1991, pages 8-18.



1.6 Le revenu selon le nombre d'enfants survivants

La situation économique des personnes âgées ne se limite pas toujours au revenu des personnes âgées elles-mêmes. On a souvent en tête l'idée d'enfants venant au secours de leurs parents âgés dans les cas d'isolement ou de dénuement financier. Avant l'établissement du filet de sécurité sociale tel qu'on le connaît aujourd'hui au Canada, avant la démocratisation du troisième âge, ce rôle de soutien en cas d'incapacité était souvent dévolu aux enfants (Shucman, 1989, Hareven, 1981). Pour un couple, avoir des enfants représentait

alors des coûts qui étaient compensés par l'anticipation de services rendus à la vieillesse. Maintenant que le filet de sécurité sociale assure d'un revenu de retraite et de soins de santé pour tous, quel est le rôle des enfants ? Comme nous le verrons au chapitre 2, l'aide financière venant des enfants occupe, parmi toutes les sources de revenu des aînés, une place très marginale. Mais en attendant, peut-on affirmer que les enfants soient un drain financier durant la vie active ?

Notre hypothèse est que le nombre d'enfants déclarés par les répondants de l'EVA peut servir d'indicateur sur la qualité du revenu de retraite. En effet, on a souvent fait état dans la littérature scientifique de la fécondité plus forte des personnes à faible revenu (Livi-Bacci, 1994 ; Schneider & Schneider, 1995). Bien que cette constatation ne soit pas un absolu en soi, on peut présumer que les personnes à faible revenu occupent des emplois de moins bonne « qualité », c'est-à-dire offrant un salaire peu attrayant et un moins grand éventail d'avantages sociaux, ce que McDonald (1999) appelle les « emplois de la périphérie ». Le phénomène d'écho entre le niveau de revenu pendant la vie active et le revenu à la retraite (tel que nous l'avons mentionné à la section 1.2.1) se trouverait ainsi mis au jour par la fécondité des répondants.

Notons avant d'aller plus loin que nous ne disposons pas précisément du nombre d'enfants élevés par les répondants de l'EVA. Nous avons le choix entre deux variables proches (proxy), soit le nombre d'enfants survivants, et le nombre d'enfants vivant au foyer familial selon leur âge au moment de l'enquête. Vu que notre hypothèse ne se rattache pas au lieu de domicile ni à l'âge des enfants, nous préférons nous référer au nombre d'enfants survivants. Et comme la mortalité infantile au Canada est historiquement assez faible (en termes occidentaux), nous présumons que l'usage des survivants plutôt que du nombre total d'enfants mis au monde n'entraîne qu'un biais minime. Une source de biais probablement

plus tangible se situe dans la tendance des hommes à ne pas toujours déclarer leurs enfants lors des enquêtes (Juby et LeBourdais, 1999). Ceci dit, ce problème de sous-déclaration est partiellement contré par la forme de notre analyse, laquelle divise les répondants en trois groupes : répondants sans enfants, répondants ayant eu entre 1 et 3 enfants, et 4 enfants et plus. Si les hommes ayant eu plusieurs enfants en taisent un ou deux, l'effet d'un tel "oubli" est atténué.

Nous avons tenté ici d'éliminer les personnes qui n'étaient pas à risque d'élever un ou des enfants. Pour ce faire, nous avons limité notre analyse aux personnes ayant été en union à un quelconque moment de leur vie : les répondants en union, les veufs et veuves, les séparés et les divorcés. Les célibataires ont été exclus sur la base de tests diagnostiques indiquant que seulement 1.8% des répondants célibataires avaient des enfants survivants.

1.6.1 Le revenu des personnes retraitées selon le nombre d'enfants survivants

Les différents revenus moyens présentés au tableau 1.11 semblent donner du poids à l'hypothèse avancée plus haut quant au lien entre le statut socio-économique et la taille de la famille. En effet, le revenu moyen des retraités, sexes réunis, diminue à mesure qu'augmente le nombre d'enfants survivants. Mais il faut nuancer l'analyse quand on regarde le revenu moyen selon le sexe : la différence de revenu entre les hommes ayant eu entre 1 et 3 enfants et les hommes sans enfants est négligeable (800\$ ou 3.6%), alors que les hommes ayant eu 4 enfants et plus ont un revenu moyen de retraite plus faible de 2 600 \$ (10.6%).

Tableau 1.11

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Aucun enfant	21 885,61		792	24 065,23	393	19 732,53	399
1-3 enfants	20 978,02		2 748	24 922,53	1 610	15 401,84	1 139
4 enfants et plus	19 898,32		1 418	22 268,78	929	15 376,95	489
Tous les retraités 65+	20 868,94		4 958	24 012,37	2 932	16 269,93	2 027

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

La décroissance du revenu moyen des femmes retraitées est plus conforme à l'hypothèse de départ : le niveau du revenu moyen baisse fortement dès que les répondantes déclarent avoir eu un ou des enfants (4 300 \$ de moins, une différence de 21,9 %). Outre la plus grande fécondité des personnes à faible revenu, il est possible que le revenu moyen de retraite inférieur des femmes avec enfants soient le fait d'une carrière interrompue pour la famille. Ainsi, il apparaît clairement qu'une femme retraitée n'ayant pas eu d'enfants a pu consacrer une plus grande part de son temps au travail à l'extérieur du foyer, à se bâtir un revenu de retraite proche de celui des hommes (bien que 4 300\$ les séparent). Il est clair que dans les canons de l'époque, il n'était pas fréquent pour les femmes de laisser ses enfants en nourrice ou en gardiennage pour demeurer au travail : avoir un enfant pouvait alors signifier la fin du salariat.

En termes de dispersion du revenu, on note que le fait d'avoir - ou non - des enfants fait varier de façon notable la proportion de répondants ayant un faible revenu de retraite. Le tableau 1.12, qui résume le profil de revenu des répondants selon le nombre d'enfants survivants indique que les hommes ayant 1-3 enfants sont beaucoup moins présents que les autres dans les classes de faible revenu : seulement 33% d'entre eux ont un revenu inférieur à

20 000 \$, contre 48,1% et 45,7% pour les hommes sans enfants et les hommes avec 4 enfants et plus.

Tableau 1.12

Répartition du revenu individuel des retraités selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991

Hommes retraités

nombre d'enfants	0	1-3	4 et +
montant	hommes	hommes	hommes
0-9 999	12,0	5,4	10,5
10-19 999	36,1	28,3	35,2
20-29 999	35,5	45,8	37,0
30-39 999		12,1	12,4
40 000 et +	8,9	8,3	5,0
total	100,0	100,0	100,0
n	393	1610	929

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le nombre d'enfants et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Femmes retraitées

nombre d'enfants	0	1-3	4 et +
montant	femmes	femmes	femmes
0-9 999	13,5	24,7	26,2
10-19 999	59,8	60,4	62,4
20-29 999	13,2	9,7	
30-39 999		3,7	
40 000 et +			
total	100,0	100,0	100,0
n	134	818	353

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le nombre d'enfants et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Du côté des femmes, le fait de n'avoir pas eu d'enfants réduit beaucoup la présence dans les faibles revenus : seulement 73,3% des femmes retraitées sans enfants ont un revenu inférieur à 20 000 \$, contre 85,1% des femmes avec 1-3 enfants et 88,6% de celles avec 4 enfants et plus. Comme nous le mentionnions précédemment, l'absence d'enfants à élever a permis à ces femmes de se tailler une rente plus consistante.

1.6.2 Le revenu des personnes autres selon le nombre d'enfants survivants

Le revenu moyen des personnes autres imite plusieurs des tendances soulevées à la section 1.5.1, soit 1) que le revenu moyen des répondants sexes réunis baisse de façon continue à mesure que le nombre d'enfants augmente, 2) que seul le revenu moyen des hommes avec 4 enfants et plus est significativement plus bas que pour les hommes avec moins d'enfants, et 3) que le revenu moyen des femmes baisse en proportion du nombre d'enfants déclarés. Le détail des revenus moyens est présenté au tableau 1.13.

Tableau 1.13

Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants survivants, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Aucun enfant	14 087,83		530	19 765,20	151	11 839,33	379
1-3 enfants	13 252,11		2 335	20 479,33	451	11 519,64	1 884
4 enfants et plus	12 322,03		1 470	17 087,21	302	11 102,70	1 168
Tous les autres 65+	13 091,84		4 335	19 334,77	904	11 432,32	3 431

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Chez les hommes autres, ceux qui n'ont pas d'enfants et ceux qui en déclarent entre 1 et 3 sont encore à égalité, avec à peine 700 \$ les séparant (une différence de 3,6%). Cet écart négligeable est semblable à celui constaté au tableau 1.11 chez les hommes retraités. Le revenu moyen des hommes autres avec 4 enfants ou plus est de 3 000 \$ inférieur à celui des hommes autres avec 1-3 enfants (un écart de 16,5%). Ce résultat confirme notre hypothèse de la plus grande fécondité des personnes à faible revenu.

Le revenu moyen des femmes autres est beaucoup moins influencé par la fécondité que le revenu moyen des hommes, oscillant autour de 11 500 \$ peu importe le nombre d'enfants. Si on considère toujours ces répondantes comme étant majoritairement des femmes au foyer n'ayant pas connu le travail rémunéré, il est logique que leur revenu ne soit

que peu affecté par le nombre d'enfants survivants : comme elles n'ont pas reçu de revenu d'emploi durant leur vie active, ce sont leurs conjoints qui ont assuré les coûts pour élever les enfants, et cela n'a eu aucune incidence sur leur revenu à elles.

1.7 Le revenu des personnes retraitées selon la taille du ménage

Nous l'avons constaté au tableau 1.6, le revenu moyen des retraités selon le statut matrimonial est différent d'un sexe à l'autre. Les hommes ont un meilleur revenu de retraite quand ils sont en union, tandis que les femmes ont un meilleur revenu de retraite quand elles sont hors union ou même veuves. Ainsi, l'état matrimonial n'est pas un indicateur constant du niveau de revenu à la retraite d'un sexe à l'autre. À cet effet, le nombre de personnes dans le ménage est-il un indicateur plus stable ? Verrait-on des répondants et répondantes de l'Enquête se joindre à des ménages existants (par exemple résider chez un de leurs enfants indépendants) pour pallier à un revenu de retraite insuffisant ?

Avant d'analyser les données du tableau 1.14, nous devons faire état du fort biais de sélection qui, selon nous, affecte les données masculines et féminines. Les hommes ont tendance à se mettre en union s'ils en ont l'opportunité, et la proportion d'unions chez les hommes de 65 ans et plus le prouve (68,9%). On présume que les hommes qui ne sont pas entrés en union ne l'ont pas fait par choix, mais bien plutôt par dépit (difficulté de trouver un partenaire, handicap, situation instable, etc.). Pour les femmes, nous présumons que le fait d'être restée célibataire relève beaucoup plus d'un choix. En optant pour une vie autonome, ces femmes ont donc investi le marché du travail avec une détermination leur permettant de dégager un bien meilleur salaire que pour les autres femmes de leur génération. Cela a des implications différentes au niveau du revenu de retraite, tant pour les hommes que pour les

femmes. Ainsi, les hommes et les femmes se trouvant dans les ménages d'une personne n'y sont sûrement pas pour les mêmes raisons.

Tableau 1.14

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon la taille de leur ménage, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
1 personne	19 336,09	1 498	23 558,44	479	17 357,52	1 019	
2 personnes	21 967,15	2 984	24 651,30	2 113	15 449,93	872	
3 personnes	21 249,78	434	22 767,70	323	16 840,44	111	
4 personnes et plus	16 496,10	261	19 471,38	160	11 779,00	101	
Tous les retraités 65+	20 868,94	5 177	24 012,37	3 075	16 269,93	2 103	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Tout d'abord, on note que les résultats du tableau 1.14 sur la taille du ménage sont en conformité avec ceux présentés au tableau 1.6, soit que les hommes à la retraite ont un revenu maximum quand ils se retrouvent dans un ménage de deux personnes, alors que les femmes ont un revenu maximum quand elles sont seules dans leur ménage. Ceci dit, il est possible qu'un ménage élargi constitue un palliatif efficace pour contrer un revenu de retraite plus faible chez les répondants masculins : les hommes à la retraite se retrouvant dans les ménages de 3 ou de 4 personnes ont effectivement un revenu inférieur (de 24 651 \$ pour un ménage de 2 personnes à 22 767 \$ pour un ménage de 3 personnes, et à 19 471 \$ pour un ménage de 4 personnes et plus).

Les données de revenu moyen pour les femmes retraitées collent un peu moins à l'hypothèse d'un revenu décroissant selon la taille du ménage car le niveau du revenu n'est pas strictement décroissant selon la taille du ménage. On l'a dit plus haut, le revenu moyen des femmes est à son apogée dans les ménages d'une personne (17 357 \$), celui des femmes dans les ménages de 2 personnes est inférieur de 11% (15 449 \$), celui des femmes dans les

ménages de 3 personnes remonte de 8% (à 16 840\$) et finalement le revenu moyen des femmes dans les ménages de 4 personnes et plus baisse de 29,1% (à 11 779 \$). Il est clair que le besoin de se regrouper pour économiser est présent chez les femmes, une tendance qu'on remarque surtout à partir des ménages de 4 personnes et plus. Notons en terminant qu'il n'est pas possible de déterminer précisément qui sont ces personnes qui partagent ainsi le ménage du répondant, car les données recueillies par l'EVA n'indiquent pas la nature des relations entre les membres d'un ménage complexe.

1.8 Le revenu selon le continent de naissance

Il existe quelques difficultés inhérentes à la description du revenu selon le continent de naissance. Premièrement, comment regrouper les régions géographiques pour que l'analyse soit significative ? Puis, comment déterminer si l'immigration des personnes nées hors du pays est récente ou de longue date ? La réponse à cette question influence l'accessibilité à certains programmes universels de pension, tel la Sécurité de la Vieillesse, dont l'attribution est réservée aux personnes ayant résidé au Canada pendant au moins 10 ans précédant la demande de pension. L'âge à l'arrivée est également un indicateur de socialisation, car un individu arrivé très jeune au pays intégrera la société d'accueil plus facilement qu'un immigrant âgé venu rejoindre un de ses enfants déjà établi au pays. Le premier est beaucoup plus susceptible de se construire un revenu de retraite équivalent à celui des Canadiens de naissance, alors que le second arrive peut-être au pays avec un revenu plus ou moins adéquat en fonction de nos conditions économiques. Selon Lindsay (1999), 61% des immigrants âgés vivant au Canada en 1996 étaient arrivés avant 1961. Cette donnée nous incite à croire que la plupart des immigrants ont eu une période d'adaptation assez longue.

Nous avons choisi de diviser les répondants entre ceux qui sont nés en Amérique du Nord, ceux qui sont nés en Europe, et ceux qui sont nés ailleurs dans le monde. Ce découpage, arbitraire il faut le dire, suppose que les répondants n'ont fait qu'une seule migration directe entre leur pays de naissance et le Canada, ce qui n'est pas toujours le cas¹⁰. Par contre, notre découpage a le mérite de souligner que pendant longtemps, les services d'immigration canadiens pratiquaient une discrimination visant à favoriser les candidatures nord-américaines et européennes, au détriment des candidatures provenant des autres régions du monde.

Basavarajappa et al. (1993) mentionnent à cet effet que les périodes précédant et suivant la première guerre mondiale sont des périodes où l'immigration dominante provenait des îles britanniques, et du nord de l'Europe (Allemagne, Autriche, Scandinavie, Ukraine). Pour décourager l'immigration « culturellement éloignée » des Canadiens d'origine, diverses mesures discriminatoires furent instaurées entre 1885 et 1962, dans le but évident de limiter l'accès des uns et de favoriser l'accès des autres : taxe d'établissement pour les Chinois (« head tax », 1885), mesures de contrainte pour limiter l'immigration indienne et japonaise (1907-1908), obligation pour les non-Européens d'être parrainés pour immigrer (1953), etc. Ces techniques de filtrage furent abolies par l'implantation d'un système de sélection non-discriminatoire basé sur les compétences (le système des « points ») en 1962. Ces multiples embûches à l'immigration non-européenne nous ont conduit à regrouper les répondants immigrants entre Européens et ceux nés dans le reste du monde. Notons au passage que le choix de regrouper Canadiens et Américains de naissance dans une classe Amérique du Nord fut guidé par notre perception de la grande similitude culturelle régnant entre le Canada et les États-Unis.

¹⁰ Il est reconnu qu'un individu ayant fait une première migration sera plus enclin à en faire d'autres. Ainsi, certains migrants migrent par étapes, un processus qu'il n'est pas possible de détecter via les

1.8.1 Le revenu des personnes retraitées selon le continent de naissance

Comme on peut le constater au tableau 1.15, la différence de revenu moyen, sexes réunis, entre les retraités nés en Amérique du Nord et ceux nés en Europe est vraiment négligeable (800 \$ ou 4,1% d'écart). L'écart le plus significatif se situe plutôt entre les retraités d'Amérique du Nord et les retraités nés dans le reste du monde (3 100 \$ ou 17.6%).

Tableau 1.15

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Amérique du Nord	21 119,95		3 969	24 133,41	2 381	16 609,25	1 587
Europe	20 295,43		1 074	23 902,75	625	15 256,57	449
Reste du monde	17 957,39		135	20 728,09	68	15 116,24	67
Tous les retraités 65+	20 868,94		5 178	24 012,37	3 074	16 269,93	2 103

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillissement et Autonomie et calculs de l'auteur

Les niveaux de revenu moyen selon le sexe confirment – avec des nuances – ce que nous venons d'énoncer. À la vue de leur revenu moyen de retraite, la réussite professionnelle des hommes immigrés d'Europe est évidente : à peine 1,0% les séparent du revenu moyen des retraités natifs d'Amérique du Nord. Autant dire que leurs niveaux de revenu sont les mêmes. Les répondants nés ailleurs dans le monde sont, pour leur part, toujours à près de 4 000 \$ du revenu moyen des natifs d'Amérique du Nord, soit une différence de 16,4%.

Les femmes immigrantes d'origine européenne n'ont pas obtenu le même succès que les hommes immigrants de même origine. Le revenu moyen de ces femmes européennes est inférieur à celui des femmes nées en Amérique du Nord de près de 1 300 \$ (8,9 % d'écart). Les femmes immigrantes des autres régions du monde sont dans la même situation, avec un revenu moyen inférieur de près de 1 400 \$ (9,9 % d'écart). Toutes ces différences, tant chez

données de l'enquête EVA.

les hommes que chez les femmes, relèvent-elles de difficultés d'intégration, d'une discrimination au travail ou d'une conception différente des besoins pour la retraite ? Nous savons que certaines cultures valorisent beaucoup la prise en charge des aînés par leurs enfants ou leurs proches : se pourrait-il qu'en vertu de ces canons culturels, des retraités nés hors de l'Amérique du Nord aient perçu leurs besoins financiers d'une façon différente des retraités occidentaux? La question est lancée.

Tableau 1.16

Répartition du revenu individuel des retraités âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991

Hommes retraités

continent	Amérique du Nord	Europe	Reste du Monde
montant	hommes	hommes	hommes
0-9 999	11,3	8,0	
10-19 999	41,8	39,7	66,6
20-29 999	20,3	30,9	
30-39 999	16,8	11,6	
40 000 et +	9,8	9,9	
total	100,0	100,0	100,0
n	1678	469	52

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le continent de naissance et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Femmes retraitées

continent	Amérique du Nord	Europe	Reste du Monde
montant	femmes	femmes	femmes
0-9 999	30,2	37,6	
10-19 999	45,2	44,6	49,8
20-29 999	13,3	11,8	
30-39 999	7,1		
40 000 et +	4,2		
total	100,0	100,0	100,0
n	1070	326	53

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le continent de naissance et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,05$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles
 Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables
 Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Quand on regarde la dispersion du revenu selon le continent de naissance au tableau 1.16, il est intéressant de noter que les hommes retraités d'origine nord-américaine et d'origine européenne sont au coude à coude quant au pourcentage de leur cohorte sous le seuil des 20 000 \$: 37,4% contre 35,7%. Cela confirme notre observation du tableau 1.15, où nous constatons que les hommes d'origine européenne avaient un revenu moyen similaire à celui des hommes d'origine nord-américaine. La situation est à peu près similaire pour les femmes nord-américaines et européennes, dont la part sous le seuil des 20 000 \$ de revenu oscille entre 83,4% et 87,1%.

La trop grande variabilité d'échantillonnage des données sur les retraités natifs des autres régions du monde ne nous permet pas de nous prononcer sur leur cas, mais c'est là un indicateur certain de la discrimination effectuée par le passé par le gouvernement canadien dans la sélection des immigrants selon l'origine géographique. Les candidats à l'immigration qui n'étaient pas originaires de pays d'Europe ou des États-Unis n'ayant pas été favorisés à l'entrée, il est compréhensible qu'il soit aujourd'hui difficile d'en réunir suffisamment par le biais d'un plan d'échantillonnage complexe comme celui de l'EVA : le tableau 1.16 ne recense que 68 hommes et 67 femmes nés ailleurs qu'en Europe ou en Amérique du Nord.

1.8.2 Le revenu des personnes autres selon le continent de naissance

Le revenu moyen des hommes autres se décline de façon assez semblable à celui des hommes à la retraite. Bien que le revenu moyen des autres soit systématiquement plus bas que celui des retraités, l'ordre géographique décroissant (Amérique du Nord – Europe – Reste du Monde) est respecté. Au tableau 1.17, on constate que les hommes autres nés en Amérique du Nord ont un revenu moyen à peine 4,0% plus élevé que celui des autres nés en Europe, mais 12,0% plus élevé que celui des hommes autres nés ailleurs dans le monde. Le

revenu moyen de ce dernier groupe est cependant sujet à caution, vu le très petit nombre de cas sur lequel il repose (n=32).

Tableau 1.17

Revenu moyen des hommes et des femmes autres âgés de 65 ans et plus selon le continent de naissance, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Amérique du Nord	13 150,72	3 666	19 539,69	751	11 504,20	2 915	
Europe	13 382,54	651	18 789,37	157	11 669,99	495	
Reste du monde	10 763,19	168	17 440,16	32	9 200,08	136	
Tous les autres 65+	13 091,84	4 485	19 334,77	940	11 432,32	3 546	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Du côté des femmes autres, on ne note pas de changement notable, si ce n'est que le revenu moyen des femmes nées en Europe dépasse celui des femmes nées en Amérique du Nord par une proportion négligeable (1,4%). Finalement, les femmes autres nées ailleurs dans le monde ne récoltent que 78,8% du revenu des Européennes, plafonnant à 9 200 \$.

1.9 Le revenu des retraités selon le groupe linguistique (langue d'usage)

Nous venons de le constater, une certaine part de la population âgée de 65 ans et plus au Canada n'est pas née au pays. Il est très probable que certains de ces immigrants n'aient pas eu l'anglais ou le français comme langue d'usage au moment de leur arrivée et aient eu à choisir de joindre un groupe linguistique particulier, selon les possibilités entrevues de succès social de l'un ou de l'autre. Selon Lindsay (1999), 69% des personnes de 65 ans et plus en 1996 ne parlaient que l'anglais, 14% ne parlaient que le français, 12% étaient bilingues, et 5% étaient allophones. Nous tenterons de voir qui, des retraités anglophones ou francophones, obtient le meilleur revenu après 65 ans. Notre hypothèse est que les répondants anglophones ont un meilleur revenu que les francophones, compte tenu du

développement encore rudimentaire des réseaux économiques francophones d'il y a quelques décennies.

Tableau 1.18

Revenu moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 65 ans et plus selon le groupe linguistique, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Anglais	21 296,22	3 628	24 841,30	2 067	16 594,41	1 562	
Français	16 841,32	501	18 070,44	336	14 344,32	165	
Bilinguisme ang-fr	22 886,00	643	25 667,40	425	17 450,25	217	
Allophones	14 648,19	168	18 223,67	94	10 124,50	74	
Tous les retraités 65+	20 868,94	4 940	24 012,37	2 922	16 269,93	2 018	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

En se basant sur la langue d'usage, nous avons réparti les répondants ainsi :

- 1) Anglais (incluant les personnes bilingues anglais + toute langue autre que le français),
- 2) Français (incluant les personnes bilingues français + toute langue autre que l'anglais),
- 3) Bilingue (anglais et français exclusivement), et 4) Allophone (ni anglais ni français).

Contrairement à notre hypothèse, on constate au tableau 1.18 que le revenu moyen le plus élevé ne revient pas aux anglophones, mais aux personnes les plus qualifiées au niveau linguistique, i.e. les bilingues : le revenu moyen des retraités bilingues est le plus élevé tant chez les hommes que chez les femmes retraitées (25 667 \$ pour les hommes, 17 450 \$ pour les femmes). La connaissance des deux langues officielles aide donc à bâtir un revenu de travail plus substantiel, qui se traduit par un revenu de retraite plus élevé.

Mais le point d'intérêt majeur du tableau 1.18 tient dans la différence entre le revenu moyen des anglophones et des francophones : tant chez les hommes que chez les femmes retraitées, le revenu moyen des anglophones surpasse de façon marquée celui des francophones, la différence atteignant 6 700 \$ chez les hommes (37,5% en plus), et 2 200 \$

chez les femmes (15,7% en plus). Le revenu moyen des hommes francophones est même égalé par le revenu moyen des allophones.

Tableau 1.19

Revenu des retraités âgés de 65 ans et plus selon le groupe linguistique, Canada, 1991

Hommes retraités

langues montant	Anglais hommes	Français hommes	Bilingue hommes	Allophone hommes
0-9 999	6,6	17,2		
10-19 999	28,5	45,6	33,0	42,9
20-29 999	44,7	32,2	35,0	34,8
30-39 999	12,4		15,3	
40 000 et +	7,9		11,6	
total	100,0	100,0	100,0	100,0
n	2067	336	425	94

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le groupe linguistique et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Femmes retraitées

langues montant	Anglais femmes	Français femmes	Bilingue femmes	Allophone femmes
0-9 999	20,2	30,9	20,3	67,3
10-19 999	62,2	57,9	62,0	
20-29 999	10,2			
30-39 999	4,5			
40 000 et +	2,9			
total	100,0	100,0	100,0	100,0
n	1562	165	217	74

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le groupe linguistique et la distribution de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

La dispersion du revenu selon le groupe linguistique marque encore plus la distance qui sépare les réseaux économiques des anglophones et des francophones. Au tableau 1.19, on découvre que seulement 35,1% des hommes anglophones récoltent un revenu de retraite inférieur à 20 000 \$, alors que ce pourcentage passe à 62,8% chez les francophones. Doit-on réellement mettre ces différences anglophones / francophones sur le compte du

développement économique embryonnaire du Québec¹¹, un retard qui, doit-on le rappeler, dura jusqu'à la fin des années 50 ? Nous pensons que oui. De telles différences dans le revenu moyen ne peuvent s'expliquer par des aptitudes différentes ; il faut plutôt chercher l'explication dans la situation sociale particulière du Québec d'il y a quelques décennies. Longtemps minoritaires dans l'entrepreneuriat et le milieu des affaires de leur province, les francophones du Québec qui voulaient réussir économiquement et socialement n'avaient souvent que deux possibilités, soit a) devenir bilingue et tenter d'intégrer le monde des affaires majoritairement anglophone, ou encore b) se tourner vers l'éducation universitaire qui, en ce temps-là, ne conduisait bien souvent qu'à un registre étroit de professions libérales.

Les différences dans la dispersion du revenu sont moins marquées chez les femmes : les retraitées anglophones ont un revenu de retraite inférieur à 20 000 \$ dans une proportion de 82,4%, contre 88,8% chez les retraitées francophones. Cela reflète d'une certaine manière les destins similaires des femmes anglophones et francophones de cette époque : de la difficulté à faire carrière et à être payée décemment découle un revenu de retraite inférieur à celui des hommes, peu importe le groupe linguistique.

Nous osons croire que ces différences marquées entre retraités anglophones et francophones s'estomperont quelque peu avec l'avènement des prochaines cohortes (dont les baby-boomers entre autres), qui auront pu profiter de l'élargissement des structures d'enseignement ainsi que du rattrapage économique des francophones au Québec.

¹¹ Pour des raisons de commodité, nous avons associé les répondants francophones aux résidents de la province de Québec : une analyse de dispersion a démontré que 96.5% des répondants francophones de l'EVA résident au Québec.

1.10 Conclusion du chapitre

Nous avons consacré ce chapitre à la description du revenu des personnes de 65 ans et plus selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques, soit l'âge et le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, l'âge à l'entrée en retraite, le nombre d'enfants élevés par les répondants, la taille du ménage, le continent de naissance, ainsi que le groupe linguistique. Au fil de ces analyses, certaines de ces variables se sont révélées avoir une grande influence sur le revenu, alors que d'autres se sont avérées beaucoup moins reliées au revenu.

En regard des réponses fournies par l'analyse, peut-on décrire le retraité moyen ? La personne *autre* moyenne ? Tentons l'exercice. Tout d'abord, le retraité moyen est un homme dans 60% des cas, souvent âgé de moins de 75 ans, dont le revenu moyen oscille autour de 24 000 \$. Il vit en union (comme 79% des hommes retraités), et il a au moins un enfant survivant, comme 86% de ses pairs. Il vit seul avec sa conjointe. Son niveau d'éducation n'est pas très élevé, ne dépassant généralement pas le cours secondaire (une bonne proportion de ses confrères n'ont jamais dépassé le cours primaire). Il est né en Amérique du Nord, parle l'anglais, et a pris sa retraite après 65 ans.

La retraitée moyenne, qui n'est pas forcément la conjointe du retraité moyen, gagne approximativement 8 000 \$ de moins que ce dernier (16 269 \$). Elle aussi est âgée de moins de 75 ans. Généralement, elle n'est pas en union, mais peut l'avoir été dans le passé. Elle a au moins un enfant survivant, comme 80% de ses consœurs. Son niveau d'éducation n'est pas réellement plus élevé que celui du retraité moyen, mais les femmes de son groupe ont plutôt interrompu leurs études au niveau secondaire. Bien peu d'entre elles ont connu

l'éducation universitaire, contrairement aux hommes retraités. Elle est née en Amérique du Nord, parle l'anglais, et a pris sa retraite avant 65 ans.

La personne autre moyenne est une femme dans 79% des cas. Elle est âgée de moins de 75 ans, et son revenu moyen en 1991 est de 11 432 \$. Elle est soit en union, soit veuve. Comme 89% des femmes de son groupe, elle a au moins un enfant survivant. Son niveau d'éducation se compare à celui des retraités et retraitées, ne dépassant généralement pas le niveau secondaire. Elle est née en Amérique du Nord. Les femmes de ce groupe sont en majorité des femmes au foyer (dans 80,5% des cas) et 29,0% déclarent n'avoir jamais travaillé contre rémunération.

L'homme autre est plus difficile à définir. Avec son revenu moyen de 19 334 dollars en 1991, il se classe dernier derrière les travailleurs et les retraités ; il gagne cependant en moyenne 7 900 \$ de plus que la femme autre. L'homme autre moyen est en union comme 72% des hommes de son groupe. Dans 83% des cas, il peut compter sur au moins un enfant survivant. Son niveau d'éducation, comme pour les groupes précédents, ne dépasse souvent pas le cours secondaire. Mais de tous, c'est l'homme autre qui s'est le plus cantonné à la scolarité primaire (47%). Il est né en Amérique du Nord. Le guide d'utilisation de l'EVA le décrit comme un travailleur n'envisageant pas la retraite.

Des analyses menées dans ce chapitre, il faut retenir premièrement que les hommes et les femmes sont très dissemblables après 65 ans. En fait, de par leur éducation et leurs rôles sociaux respectifs, ils auront mené une vie bien différente à tous points de vue. La plupart des hommes auront fait carrière à l'extérieur de la maison. Un certain nombre de femmes également. Mais alors que les hommes fondaient une famille sans changer leur rythme de travail, les femmes qui avaient des enfants abandonnaient la carrière pour regagner

la maison. Les femmes auront donc connu un parcours d'emploi en dents de scie, avec des périodes sans revenus. Pour beaucoup d'entre elles, la santé financière au troisième âge passe par le maintien de leur union.

Qu'en sera-t-il des générations d'hommes et de femmes âgées à venir ? Les femmes auront sans doute de meilleurs revenus de retraite pour trois raisons : 1) elles auront profité comme les hommes de la démocratisation de l'éducation post-secondaire commencée dans la décennie 1960, 2) elles auront pris d'assaut le marché du travail de façon massive, approchant le niveau de participation des hommes dans la population active, 3) elles auront été plus nombreuses que les générations précédentes à cotiser au RPC/RRQ. Ceci dit, il sera intéressant d'observer le profil de ces cohortes d'hommes et de femmes ayant connu moins de veuvage, mais plus de séparation et de divorce. Avec en plus la fragilité des unions consensuelles, il est à se demander si les futures personnes âgées entreront dans le troisième âge avec le même partenaire qu'au début de leur vie adulte, et ce qu'il adviendra alors de leur niveau de revenu.

CHAPITRE 2

Le revenu des travailleurs âgés

-

Sources et adéquation du revenu

La première partie de ce chapitre est consacrée à la description de deux comportements « marginaux » chez les personnes de 65 ans et plus, soit le travail aux âges avancés et les retours au travail après la retraite. La deuxième partie porte sur la description des sources de revenus des aînés : nous examinerons ici le nombre de sources de revenus différentes citées par les aînés, ainsi que les sources les plus souvent citées comme revenu majeur. La troisième partie étudiera la perception des répondants quant à la suffisance de leur revenu aujourd'hui et dans le futur (ce que nous appellerons « l'adéquation du revenu »). Finalement, nous terminerons par une analyse de l'incidence du caractère volontaire (ou non) de la retraite sur le revenu, ainsi que par quelques mesures de la prévalence des dettes et des personnes à charge après 65 ans.

2.1 Profil des travailleurs de 65 ans et plus

2.1.1 Revenus

Les deux groupes examinés dans le chapitre précédent sont les plus nombreux au sein de l'EVA. Les retraités constituent 51,5% de l'échantillon (5177 cas), alors que les personnes autres rassemblent 44,6% de l'échantillon (4486 cas). Les travailleurs sont donc un groupe résiduel beaucoup moins présent (396 cas, 3,9% de l'échantillon). Par delà les problèmes anticipés de variabilité d'échantillonnage que nous risquons de rencontrer en tentant d'établir le profil de ce groupe, force est de constater que le travail aux âges avancés n'attire pas beaucoup d'adeptes dans l'ensemble du Canada. La proportion de personnes âgées au travail passé 65 en 1991 est inférieure à ce qu'elle était au milieu des années 70, où environ 9% d'entre eux

faisaient partie de la population active rémunérée (Lindsay1999b : 93). Les hommes y sont grandement majoritaires en 1991 : on y recense 7,4% des hommes contre seulement 1,7% des femmes, soit un rapport de masculinité de 3,3. De plus, on constatera au tableau 2.1 que les répondants sont très concentrés dans le groupe d'âge 65-69 ans (67,5% des hommes et 46,1% des femmes) et que le nombre de travailleurs diminue par la suite. En fait, de toutes les personnes demeurant au travail après 65 ans, 86,9% des hommes et 83,6% des femmes ont moins de 75 ans.

Tableau 2.1

Répartition des travailleurs de 65 ans et plus selon l'âge et le sexe, Canada, 1991

en %	Hommes	Femmes
65-69	67,5	46,1
70-74	19,4	37,5
75-79	5,7	
80+	7,5	
total	100,0	100,0
n	304	92

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre l'âge et le sexe est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Comme nous l'énoncions à la section 1.2.1, le revenu moyen des travailleurs est supérieur à celui des retraités et des personnes autres. Pour expliquer cette longévité au travail malgré les systèmes de pensions existants, on présume que la préparation financière de ces travailleurs en vue de la retraite est mauvaise, et peut-être craignent-ils de voir leur revenu diminuer de façon radicale (i.e. sous le revenu moyen de retraite) s'ils quittent leur emploi. Dans le cas des hommes au travail, leur revenu moyen excède de plus de 49,0 % le revenu des hommes retraités (c.f. tableau 1.2). Voyons maintenant si ce niveau de revenu est constant selon l'âge et le sexe.

Avec tous les risques inhérents aux distributions à valeurs faibles, nous avons effectué le calcul du revenu moyen des travailleurs selon l'âge et le sexe, et les résultats sont présentés au tableau 2.2 . Notons que le nombre de cas ayant servi au calcul du revenu moyen pour les répondants de 65-69 ans et 70-74 ans est suffisant (i.e. plus de 30 cas), ce qui en fait des valeurs relativement fiables, mais les valeurs de revenu moyen des autres groupes d'âges sont plus délicates, dû au petit nombre de réponses sur lesquelles elles ont été calculées (i.e. moins de 30 cas). Nous nous limiterons donc à l'interprétations des deux premiers groupes d'âges du tableau 2.2.

Tableau 2.2

Revenu moyen des travailleurs de 65 ans et plus selon l'âge et le sexe,
Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans	30 623,31		248	33 148,25	205	18 406,75	42
70-74 ans	30 728,75		93	37 772,03	59	18 727,50	35
75-79 ans	31 781,57		30	36 591,75	17	25 070,75	12
80 ans et plus	48 927,14		25	53 955,25	23	7 881,29	3
Tous les 65 ans et plus	31 906,94		396	35 789,67	304	19 004,72	92

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Sans grande surprise, on constate premièrement que le revenu des femmes au travail est inférieur à celui des hommes au travail, et ce, à tous les âges (cette observation étant consistante avec les analyses réalisées au chapitre 1). Le revenu moyen pour l'ensemble des hommes travailleurs (tous âges confondus) est de 35 789 \$, contre 19 004 \$ pour les femmes, soit une différence de 88,3%. La différence entre le revenu des hommes travailleurs de 65-69 ans et le revenu des hommes retraités du même âge (24 927 \$, tableau 1.3) s'établit à 8 200 \$, soit un écart de 24%. En comparaison, la différence entre le revenu des travailleuses et des retraitées du même groupe d'âge n'est que de 800 \$ (ou 4%).

2.1.2 Types d'emploi

Dans quels types d'emplois sont gagnés les revenus que nous venons de décrire ? Nous examinerons ici les secteurs d'industrie ainsi que les types d'occupation indiqués par les répondants travailleurs.

Avant de commencer nos analyses, nous avons formulé l'hypothèse que le secteur d'industrie le plus courant pour les hommes âgés serait le secteur primaire, et le plus courant pour les femmes âgées serait le secteur tertiaire. Ce raisonnement était guidé par l'idée d'hommes âgés travaillant en agriculture (donc le secteur primaire), et de femmes dont les principaux choix de carrière dans le passé relevaient souvent du domaine des services (santé, travail de bureau, enseignement, soit le secteur tertiaire). On peut constater au tableau 2.3 que notre intuition est partiellement vérifiée.

Tableau 2.3

Répartition des travailleurs de 65 ans et plus selon le secteur d'industrie, Canada, 1991

en %	Hommes 65+	Femmes 65+	Hommes 15+	Femmes 15+
Primaire	30,7		8,1	3,6
Secondaire	24,4		29,2	11,4
Tertiaire	44,9	80,6	62,7	85,0
total	100,0	100,0	100,0	100,0
n	284	83	7 839 245	6 380 990

Les deux premières colonnes sont issues de l'enquête Vieillesse et Autonomie, et les deux dernières sont issues du Recensement du Canada, 1991
Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Les femmes sont effectivement très présentes dans le secteur tertiaire (80,6%). Quant aux hommes, s'ils sont présents dans le secteur primaire de façon importante (30,7%), le secteur qui les réunit le plus demeure le secteur tertiaire, avec 44,9% des réponses. À des fins de comparaison, nous avons ajouté deux colonnes contenant les données du Recensement canadien de 1991 concernant la population active âgée de plus de 15 ans (tableau 2.3, deux dernières colonnes). On note la grande disparité dans les profils selon le secteur d'industrie :

seulement 8,1% de tous les hommes de plus de 15 ans travaillent dans les industries primaires, et 62,7% travaillent dans le secteur tertiaire. Nous avons cherché à savoir si les travailleurs de 65 ans et plus faisaient réellement partie d'une génération différente de travailleurs. Après un test diagnostique sur l'ensemble des répondants de l'EVA (travailleurs, retraités et autres), nous avons pu constater que la répartition des emplois selon le secteur d'industrie est très similaire tant chez les 65 ans et plus que chez les 15 ans et plus. Le comportement des travailleurs de 65 ans et plus n'est donc pas "excentrique" par rapport au reste de la population active ; au contraire, nous pensons que certains secteurs d'industrie exercent tout simplement une rétenction plus forte sur leurs travailleurs âgés, constituant ainsi un effet de sélection.

La question à se poser maintenant concerne le type de travail effectué par ces hommes et ces femmes qui « durent ». S'agit-il principalement de professionnels et de gestionnaires qui étirent leur carrière? Voyons à cet effet le tableau 2.4 qui présente la répartition des travailleurs âgés de 65 ans et plus selon le type d'occupation.

Tableau 2.4

Répartition des travailleurs âgés de 65 ans et plus selon le type d'occupation, Canada, 1991

en %	Hommes	Femmes
Gestion-administration	20,4	
Professionnels		
Travailleurs spécialisés	46,3	41,0
Travailleurs non-spécialisés	27,3	37,6
total	100,0	100,0
n	284	83

Le test du Khi carré **n'a pas démontré** que l'association entre le type d'occupation et le sexe est statistiquement significative

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Les catégories présentées au tableau 2.4 sont issues d'un recodage de la variable OCC9 de l'EVA, sur le type d'occupation. La catégorie gestion-administration regroupe les réponses

de ceux qui se déclarent cadres supérieurs, cadres moyens et superviseurs. La catégorie professionnels regroupe les réponses des professionnels et semi-professionnels. La catégorie travailleurs spécialisés regroupe les réponses des techniciens et des travailleurs spécialisés, et finalement la catégorie travailleurs non-spécialisés rassemble les réponses des travailleurs semi-spécialisés et des travailleurs non-spécialisés.

À notre surprise, les hommes et les femmes encore au travail passé 65 ans sont surtout des travailleurs spécialisés (46,3% des hommes et 41,0% des femmes) et non pas des gestionnaires, des administrateurs ou des professionnels comme nous le pensions. La réponse gestion-administration chez les hommes recueille un peu plus de 20,0% des cas chez les hommes, et la réponse professionnels est affectée d'une trop grande variabilité d'échantillonnage. Finalement, les aînés qui déclarent être non-spécialisés recueillent respectivement 27,3% et 37,6% des réponses pour chaque sexe. Il n'a malheureusement pas été possible de comparer cette distribution avec celle des travailleurs de 15 ans et plus, comme nous avons pu le faire au tableau 2.3 avec les données du recensement de 1991, cette information n'étant pas disponible dans les publications du recensement.

2.1.3 État matrimonial

Il est reconnu que prendre sa retraite équivaut généralement à une diminution du revenu et à un rétrécissement du cercle social. Ce rétrécissement survient de façon d'autant plus marquée si le cercle social se confond avec le cercle des collègues de travail. Mis à part le salaire, se pourrait-il que les travailleurs de 65 ans et plus repoussent leur retraite par peur de l'ennui et de l'isolement? Peut-être s'agit-il de personnes qui ne sont pas - ou ne sont plus - en union et qui craignent la solitude hors du monde du travail, sans conjoint avec qui écouler les jours? Jetons un coup d'œil sur l'état matrimonial des répondants travailleurs à l'EVA pour étayer ces hypothèses.

Il semble que la thèse de la solitude se vérifiât partiellement du côté des femmes, mais pas du côté des hommes : 47,6% des femmes demeurant au travail après 65 ans sont veuves contre 36,6% de femmes en union. Les hommes sont au contraire 88,3% à se déclarer en union. Deux remarques sont nécessaires quant à ces résultats. Premièrement, notons que la variable de l'état matrimonial n'est qu'une variable « proxy » pour juger du cercle social et de l'entourage des répondants : le fait de ne pas être en union n'implique pas forcément que la personne âgée n'ait pas de cercle social. Deuxièmement, nous devons faire attention de ne pas conclure trop vite que les femmes veuves sont au travail uniquement pour rompre la solitude, mais peut-être sont-elles demeurées au travail dans le seul but de grossir leur revenu.

Tableau 2.5

Répartition des travailleurs âgés de 65 ans et plus selon le statut matrimonial et le sexe, Canada, 1991

en %	Hommes	Femmes
Union	88,3	36,6
non-union		
veuf		47,6
total	100,0	100,0
n	303	92

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre l'âge et le sexe est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

2.2 Le retour en emploi après la retraite

Plusieurs situations peuvent mener à un retour en emploi après la retraite. On n'a qu'à penser aux retraités encore hautement qualifiés qui sont rappelés par leur ancien employeur sur une base contractuelle. Il existe également des situations plus directes où un retraité insatisfait de son revenu de retraite décide de retourner sur le marché du travail pour un employeur différent, amorçant ainsi une seconde carrière. Notons enfin que certains retraités profitent de leur retraite pour se lancer en affaires. Face à ces diverses options, nous tenterons de déterminer quelle était la tendance dans ce domaine au moment de l'Enquête (1991).

L'EVA n'a malheureusement pas posé beaucoup de questions sur le phénomène des retours en emploi après la retraite. Qui plus est, après analyse du questionnaire de l'enquête, nous avons constaté que les questions relatives au retour en emploi après la retraite n'ont été posées qu'aux *retraités* seulement. Ainsi, si un individu ayant déjà pris sa retraite répond au questionnaire de l'enquête alors qu'il vient tout juste de réintégrer un emploi, sa situation de retraité n'aura pas été sondée car il aura été classé comme travailleur et non comme un retraité. De plus il est sous-entendu dans l'enquête que les retraités qui déclarent avoir déjà réintégré un emploi sont déjà tous retournés à leur retraite au moment de l'enquête. Finalement, le laps de temps entre l'entrée en retraite et la reprise d'un emploi, ainsi que la durée de ce retour en emploi sont deux phénomènes pour lesquels aucune question n'a été posée.

Tout comme le fait de demeurer en emploi après 65 ans est un comportement surtout masculin, le retour en emploi semble lui aussi être un comportement principalement masculin. Il y a en effet deux fois plus d'hommes que de femmes qui retournent au travail après avoir pris leur retraite. Un sixième des retraités masculins de l'enquête ont déclaré être retournés au travail après être entrés en retraite (20,9%), contre seulement un dixième des femmes dans la

même situation (10,4%). On remarque au tableau 2.6 que le revenu des personnes ayant réintégré le marché du travail est plus élevé que le revenu de ceux qui n'ont pas dérogé de leur retraite, la différence atteignant 30,4% (ou 6 000 \$) pour l'ensemble des répondants. La différence chez les hommes se chiffre à 4 900 \$ (21,2% d'écart), et à 4 300 \$ chez les femmes (27,0% d'écart). Il n'est pas envisageable ici de déterminer si ces revenus plus élevés sont causés par la réintégration du marché du travail ou par un revenu de retraite déjà plus élevé avant le retour au travail.

Tableau 2.6

Revenu moyen des retraités selon qu'ils sont - ou non -
retournés au travail après être entrés en retraite, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Est retourné au travail	25 903,34	860	27 862,06	643	20 107,76	218	
Pas retourné au travail	19 866,01	4317	22 993,90	2432	15 829,51	1885	
Tous les retraités	20 869,26	5177	24 012,37	3075	16 269,93	2103	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Sur ce point, deux explications sont plausibles : la première serait que le retour en emploi ait été motivé par le gain potentiel à réaliser, et que ce revenu d'emploi momentané ait bonifié le revenu de retraite. La seconde hypothèse est plus complexe : imaginons que les retraités avec un meilleur revenu de retraite étaient autrefois les plus hauts salariés de l'entreprise, et que ce meilleur salaire était versé en fonction de leur plus grande « utilité ». Aux yeux de l'employeur, ces retraités plus « utiles » sont les premiers sur la liste de réembauche, même si leur revenu de retraite dépasse déjà le revenu moyen de l'ensemble des retraités.

Penchons-nous maintenant sur les préférences des retraités quand vient le temps pour eux de réintégrer le marché du travail. Retourneront-ils majoritairement vers l'employeur qu'ils

ont quitté ou se tournent-ils vers de nouveaux défis ? Concernant ces préférences, 51,5% des répondants retraités déclarent être retournés au travail pour un employeur différent (52,3% chez les hommes, 49,2% chez les femmes), 29,1% des répondants ont déclaré être retournés pour le même employeur qu'avant la retraite (27,1% chez les hommes, 34,8% chez les femmes), et seulement 19,4% des répondants ont déclaré s'être lancés en affaires après avoir quitté leurs fonctions (20,5% chez les hommes, 16,7% chez les femmes).

Selon les résultats présentés au tableau 2.7, il semble cependant que se tourner vers un employeur différent mène vers un revenu moyen de retraite plus faible. Les hommes qui retournent vers leur ancien employeur ont un revenu moyen de retraite de 1 600 \$ supérieur à celui des retraités retournés au travail pour un employeur différent (une différence de 5,9%). Il n'y a pour ainsi dire aucune différence sur ce plan pour les femmes.

Tableau 2.7

Revenu moyen des retraités de 65 ans et plus selon l'employeur qu'ils ont choisi en retournant sur le marché du travail, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Le même employeur	25 177,73	249	28 377,59	173	17 795,25	75	
Un employeur différent	24 591,20	441	26 794,58	335	17 654,50	106	
A lancé son entreprise	30 587,75	166	29 987,50	131	32 833,25	35	
Tous les retraités au travail	25 903,34	856	27 862,06	639	20 107,76	216	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

La palme du meilleur revenu revient cependant aux retraités ayant lancé leur propre entreprise : les hommes dans cette situation déclarent un revenu 11,9% supérieur à celui des hommes entrés au service d'un nouvel employeur (une différence de 3 200 \$). Les femmes ayant lancé leur propre entreprise sont encore plus riches (32 000 \$), mais il y a fort à parier que ce revenu moyen ne soit pas très représentatif de la réalité des femmes en affaires, car

seulement 35 répondantes ont déclaré avoir lancé leur entreprise, contre 131 répondants masculins.

Pourquoi plus d'entreprises lancées par des hommes que par des femmes? Deux hypothèses peuvent être avancées. Premièrement, il se peut que les femmes soient moins en mesure de créer un « spin-off » après leur carrière¹, n'ayant pas toujours eu accès à un pool d'emplois le permettant, ou n'ayant pas pu faire carrière comme elles l'entendaient. Deuxièmement, il se peut que les femmes soient moins promptes à se lancer en affaires, ou peut-être moins préparées à faire ce genre de saut. Une étude sur la création d'emplois autonomes au Canada mentionne qu'un homme au travail sur cinq est un travailleur autonome, alors que seulement une femme au travail sur huit est une travailleuse autonome (Lin, Yates et Picot, 1999). La même étude souligne par contre que pendant les dernières années, l'emploi autonome s'est accru plus rapidement parmi les femmes que parmi les hommes, ce qui laisse présager un équilibre à long terme.

Comme nous l'avons fait précédemment pour les données du tableau 2.6, il faut noter qu'il est impossible de déterminer si les revenus plus élevés des retraités qui sont retournés sur le marché du travail sont causés par l'addition d'un revenu d'emploi ou si les retraités qui retournaient au travail avaient déjà au départ un meilleur revenu de retraite.

Pour clore cette section, examinons le régime de travail que s'imposent les retraités qui choisissent de retourner en emploi : choisissent-ils de travailler à temps plein ou à temps partiel? L'âge des répondants a-t-il une influence ? La grande majorité des répondants déclare

¹ Un 'spin-off' est une petite entreprise lancée sur les bases d'une plus grande. Un bon exemple de spin-off se retrouve dans le cas de professeurs à la retraite (de niveau primaire ou secondaire) offrant des cours privés à domicile. On peut citer également le cas de professionnels (génie, finance, informatique, etc.) qui, une fois leur carrière terminée, lancent leur petite entreprise de consultants.

avoir effectué un retour en emploi dans un régime à temps partiel (76,6% contre 23,4%). La prévalence du travail à temps plein est plus faible chez les cohortes plus jeunes, passant successivement de 27.7% pour les 75-79 ans à 24.1% pour les 70-74 ans, et finalement à 21,6% pour les 65-69 ans.

Il semble que le travail à temps plein et le travail à temps partiel n'aient pas la même influence sur le revenu selon qu'on soit un homme ou une femme retraitée. En effet, les données du tableau 2.8 soulignent que le revenu moyen des hommes travaillant à temps plein est supérieur à celui des hommes travaillant à temps partiel, alors que c'est l'inverse pour les femmes.

Tableau 2.8

Revenu moyen des retraités de 65 ans et plus selon le régime de travail choisi pour l'emploi après leur retraite

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Temps plein	27 506,80		200	29 416,63	162	19 331,82	38
Temps partiel	25 425,46		655	27 349,25	476	20 321,72	179
Tous les retraités au travail	25 903,34		855	27 862,06	638	20 107,76	217

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Les hommes ont un revenu moyen supérieur de 2 100 \$ quand ils se déclarent employés à temps plein (une différence de 7,6%), alors que les femmes ont un revenu moyen supérieur de 1 000 \$ quand elles se déclarent employées à temps partiel (une différence de 5,1%). Ces résultats contradictoires nous laissent croire que les femmes qui travaillent à temps plein après 65 ans le font parce que leur revenu serait vraiment très faible si elles ne travaillaient pas, alors que les femmes qui occupent un emploi à temps partiel à cet âge n'ont peut-être pas autant besoin d'un tel revenu, mais continuent d'être actives pour le côté social qu'apporte le travail. Évidemment, cette hypothèse gagnerait en autorité si la différence entre le revenu des femmes travaillant à temps plein et à temps partiel était plus accentuée.

2.3 Sources de revenu chez les 65 ans et plus

Les sources de revenu des personnes de 65 ans et plus sont très diversifiées et il peut sembler difficile d'y voir clair (Myles, 2000). Pour mettre de l'ordre dans ce domaine, Légaré, Martel, Stone et Denis (1998) ont proposé une classification des sources de revenu en 4 secteurs, reprise d'après les Geneva Papers (1996), et nommée « The Four Pillars ». Les quatre piliers en question sont : les revenus du travail, les revenus de pension (tant les pensions d'employeurs que les pensions de retraite du gouvernement comme le RPC/RRQ), les revenus de sécurité de vieillesse du gouvernement et les autres revenus (principalement l'épargne et les abris fiscaux). Leur analyse des données du recensement de 1991 les amène à conclure que les gens n'ayant aucune source de revenu sont peu nombreux (du fait de l'universalité des pensions de Sécurité de la Vieillesse), et qu'une majorité de personnes âgées peuvent compter sur un minimum de trois sources différentes de revenu (Légaré, Martel, Stone et Denis, 1998 : 28).

L'EVA présente une classification plus large répertoriant un total de 8 sources de revenu potentielles pour les aînés, soit : 1) les revenus d'emploi (incluant le revenu tiré d'un travail autonome, les commissions et les pourboires), 2) les revenus d'un fonds de pension et de rentes, 3) les revenus de la Sécurité de la Vieillesse, du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint, 4) les revenus du RPC/RRQ, 5) les revenus d'autres sources gouvernementales (incluant les prestations d'assurance-chômage, assistance sociale, indemnisation des accidents de travail, paiements d'une assurance-invalidité, allocations familiales ou pensions d'ancien combattant), 6) les revenus de placements (intérêts, dividendes, gains en capital, loyers nets), 7) les revenus reçus d'un membre de la famille, et finalement 8) les revenus d'autres sources (incluant pension alimentaire, propriétés locatives, etc).

À l'aide de cette classification détaillée, nous nous pencherons sur trois aspects des sources de revenu : 1) sur combien de sources différentes peuvent compter les aînés canadiens? 2) quelles sont les sources de revenu les plus répandues chez les répondants ? 3) quelle source de revenu est la plus importante pour les aînés ? Chacune de ces questions sera examinée en relation avec le groupe de référence des répondants (les retraités – travailleurs – autres), leur groupe d'âge et leur niveau d'éducation.

2.3.1 Nombre de sources de revenu

Le nombre de sources de revenu est un indicateur « proxy » de la santé financière des répondants. En effet, s'il n'indique pas le niveau de revenu de ceux-ci, il informe du moins de la diversité de leur revenu (ce qui se traduit en stabilité financière). Ainsi, si une source vient à tarir, (par ex., les revenus d'investissement), le répondant n'est pas complètement déstabilisé, car ses autres sources sont maintenues.

Sur la question du nombre de sources de revenu chez les aînés, il est difficile d'apparier nos résultats avec ceux de Légaré, Martel, Stone et Denis (1998), car notre analyse utilise des données d'enquête qui se comparent piètrement avec les données du recensement de 1991 utilisées par eux. Par exemple, ces derniers ont calculé que la proportion de personnes âgées sans aucune source de revenu est infime, soit à peine 1,0% des femmes et 0,6 % des hommes de 65 ans et plus (Légaré, Martel, Stone et Denis, 1998 : 28). Les données de l'EVA indiquent plutôt 4,9% d'hommes et 4,7% de femmes sans aucune source de revenu. Comment expliquer une différence aussi importante, sinon par un problème de variabilité d'échantillonnage, ou encore par la qualité de la couverture réalisée par l'enquête².

² Cette dernière excluait les répondants des deux territoires, les membres des réserves indiennes, les membres des Forces armées et les personnes résidant en institution.

On retrouve au tableau 2.9 le nombre de sources de revenu déclarées par les répondants selon leur groupe de référence. Avoir au moins trois sources de revenu semble être la norme pour une majorité des répondants, travailleurs comme retraités : 75,0% des travailleurs et 71,7% des retraités admettent recevoir *au moins* 3 sources de revenu différentes, mais à peine 41,6% des personnes autres sont dans cette situation. Les retraités et les travailleurs, tant hommes que femmes, peuvent généralement compter sur un bon nombre de sources de revenu : 76,7% des retraités et 78,0% des travailleurs comptent sur au moins trois sources de revenu, alors 64,6% des retraitées et 65,2% des travailleuses peuvent en déclarer autant. Les personnes autres ne peuvent pas compter sur un nombre de sources aussi élevé : 61,6% des hommes et seulement 36,2% des femmes possèdent cette sécurité.

Tableau 2.9

Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus, selon le groupe de référence, Canada, 1991

	Sexes réunis			Hommes			Femmes		
	%	Retraité	Travailleur	Autre	Retraité	Travailleur	Autre	Retraité	Travailleur
Aucun revenu	4,9		4,6	5,3			4,4		4,9
1 source de revenu	3,9		20,1	3,3		7,0	4,9		23,5
2 sources	19,4	14,5	33,8	14,8	11,8	27,7	26,2		35,4
3 sources	35,0	23,4	27,3	35,1	24,1	31,1	35,0		26,2
4 sources	30,2	35,1	11,9	33,8	35,0	23,8	24,9	35,3	8,7
5 sources et plus	6,5	16,5	2,4	7,8	18,8	6,7	4,7		1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	5177	396	4485	3075	304	940	2103	92	3546

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le statut et le nombre de sources de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles
 Cases grises-vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables
 Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Légaré, Martel, Stone et Denis (1998 : 28) notent que les femmes n'ayant jamais connu le marché du travail s'enrichissent souvent au moment de leur 65^e anniversaire, car étant jusqu'alors pour la plupart sans revenu, elles reçoivent à ce moment la pension de Sécurité de la Vieillesse, leur premier revenu. Cet effet est clairement visible au tableau 2.9 où on constate

que les femmes autres avec un seul revenu sont très nombreuses (23,5% de femmes contre 7,0% d'hommes).

Il faut se demander maintenant si l'âge des répondants a une influence sur le nombre de sources de revenu déclarées. En effet, le développement des diverses protections sociales et celui des multiples véhicules de placements ne se sont pas faits de façon concomitante, amenant certaines générations à en profiter plus que d'autres. La création de la Sécurité de la Vieillesse remonte à 1952, les programmes de Supplément de Revenu Garanti et les Allocations au Conjoint sont nés l'un en 1966, l'autre en 1975. Les REÉR sont apparus suite à un amendement à la loi de l'impôt en 1957, mais leur popularité en tant qu'abri fiscal remonte aux années 70 (Frenken, 1991b; Galarnau, 1991). Finalement, les régimes jumeaux RPC et RRQ ont reçu leurs premières cotisations en 1966, et ont distribué leurs premières pensions en 1976. Possédant ces informations, peut-on penser que les cohortes plus jeunes auront un plus grand nombre de sources de revenu que les cohortes plus vieilles ?

Malheureusement, les données du tableau 2.10 ne donnent aucune indication en ce sens. Au contraire, le découpage des données selon l'âge n'indique que peu de différences dans le nombre de sources de revenu d'une cohorte à l'autre. Les proportions de répondants aux différents niveaux, tant chez les hommes que chez les femmes, sont somme toute les mêmes d'un groupe d'âge à l'autre. Cependant, on note que les femmes ont systématiquement moins de sources de revenu que les hommes à tous les âges : si 74,9% des hommes de 65-69 ans ont *au moins* trois sources de revenu, il n'y a que 50,7% des femmes du même âge qui peuvent en déclarer autant ; 74,8% des hommes de 70-74 ans possèdent au moins trois sources de revenu, contre 46,1% des femmes du même âge. Le cheminement de ces hommes et de ces femmes dans la société aura donc été polarisé tout au long de la vie : différences dans l'accès à

l'éducation, différences dans l'accès au marché du travail, et finalement différences dans les conditions financières au troisième âge.

Tableau 2.10

Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus, selon l'âge, Canada, 1991

%	Hom mes				Fem mes			
	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +
Aucun revenu	5,1	4,4	5,5	4,8	4,8	3,3	5,2	5,9
1 source de revenu		3,9	4,3	6,9	14,8	16,5	17,8	17,9
2 sources	16,6	16,8	17,9	20,1	29,8	34,1	29,3	35,0
3 sources	30,0	36,1	35,4	35,0	30,1	29,9	30,2	26,6
4 sources	35,2	28,9	32,2	27,2	16,1	13,9	16,2	13,7
5 sources et plus	9,7	9,8	4,7	6,1	4,5	2,3	1,4	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	1699	1237	757	626	1980	1565	1110	1086

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre l'âge et le nombre de sources de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles
 Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables
 Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

L'éducation, comme nous l'avons vu au chapitre 1, est une variable qui influence beaucoup le niveau du revenu chez les personnes âgées. On peut se demander si elle conserve le même effet lorsqu'il est question du nombre de sources de revenu. Par le nombre de cases vides du tableau 2.11 (soit les cases aux valeurs faibles affectées d'une trop grande variabilité d'échantillonnage), on constate que peu de personnes avec une scolarité universitaire se limitent à un petit nombre de sources de revenu. Tout au contraire, ces hommes et ces femmes ont pour la plupart 3, 4, ou 5 sources sur lesquelles compter. Par exemple, 86,4% des hommes avec une scolarité universitaire ont *au moins* 3 sources de revenu, contre seulement 60,4% des hommes détenant une scolarité primaire. Par déduction, nous pouvons inférer que si le niveau d'éducation influence positivement le revenu et le nombre de sources de revenu, alors le nombre de sources de revenu est un bon indicateur du niveau de richesse des répondants.

Tableau 2.11

Personnes âgées de 65 ans et plus déclarant le nombre de sources de revenus,
selon le niveau d'éducation, Canada, 1991

%	Hommes				Femmes			
	primaire	Secondaire	Collégial	Universitaire	primaire	Secondaire	Collégial	Universitaire
Aucun revenu	6,7		4,6		4,1	5,0	5,3	
1 source de revenu	6,3	3,9			22,6	16,6	10,8	
2 sources	26,6	16,3	9,2		40,6	30,3	25,1	
3 sources	36,2	39,5	28,5	22,1	24,9	33,0	31,1	34,3
4 sources	20,3	29,4	43,5	46,6	7,4	13,2	23,0	33,9
5 sources et plus	3,9	7,7	11,8	17,8			4,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	1647	973	1375	323	2148	1407	2018	167

Le test du Khi carré a démontré que l'association entre le niveau de scolarité et le nombre de sources de revenu est statistiquement significative ($p < 0,001$)

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

2.3.2 Prévalence des diverses sources de revenu

On examinera ici la prévalence des différentes sources de revenu de trois manières, soit premièrement selon le groupe de référence (retraité – travailleur – autre), selon le groupe d'âge des répondants, puis selon leur niveau de scolarité.

Tableau 2.12

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon le groupe de référence, Canada, 1991

a) Revenu d'emploi

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		3,6	5 177	4,2	3 075	2,7	2 103
Travailleurs		87,8	396	89,9	304	80,8	92
Autres		5,1	4 485	16,4	940	2,1	3 546
Tous		7,6	10 059	12,9	4 319	3,6	5 470

b) Revenu de pension d'employeur

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		52,4	5 177	59,3	3 075	42,3	2 103
Travailleurs		23,3	396	24,9	304		92
Autres		18,9	4 485	35,4	940	14,6	3 546
Tous		36,3	10 059	51,7	4 319	24,8	5 470

c) Revenu du PSV/SRG/AC

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		91,6	5 177	91,2	3 075	92,3	2 103
Travailleurs		82,3	396	81,5	304	84,9	92
Autres		91,5	4 485	91,4	940	91,5	3 546
Tous		91,2	10 059	90,5	4 319	91,7	5 470

d) Revenu du RPC/RRQ

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		86,5	5 177	88,3	3 075	83,9	2 103
Travailleurs		75,8	396	77,9	304	68,8	92
Autres		60,0	4 485	82,1	940	54,1	3 546
Tous		74,3	10 059	86,2	4 319	65,3	5 470

e) Revenu d'autres programmes gvtax

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		8,6	5 177	9,5	3 075	7,4	2 103
Travailleurs			396		304		92
Autres		7,3	4 485	10,3	940	6,5	3 546
Tous		8,0	10 059	9,6	4 319	6,8	5 470

Tableau 2.12 (suite)

f) Revenu d'investissements

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		52,5	5 177	54,1	3 075	50,1	2 103
Travailleurs		48,7	396	49,9	304	44,7	92
Autres		40,1	4 485	45,9	940	38,6	3 546
Tous		46,8	10 059	52,0	4 319	42,9	5 470

g) Revenu reçu de membres de la famille

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		3,3	5 177	3,6	3 075	2,9	2 103
Travailleurs			396		304		92
Autres		3,4	4 485		940	3,9	3 546
Tous		3,3	10 059	3,0	4 319	3,5	5 470

h) Autres revenus

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Retraités		3,2	5 177	2,8	3 075	3,7	2 103
Travailleurs			396		304		92
Autres		2,9	4 485		940	3,3	3 546
Tous		3,1	10 059	2,5	4 319	3,4	5 470

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles
 Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiable
 Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Comme on peut le voir au tableau 2.12, section a), le découpage de l'enquête entre retraités, travailleurs et autres n'est pas étanche, au sens où 4,2% des hommes à la retraite et 2,7% des femmes à la retraite déclarent un revenu d'emploi même s'ils sont retraités. Par opposition, on peut s'étonner de constater que ce ne sont pas tous les travailleurs qui déclarent un revenu d'emploi (89,9% des hommes et 80,8% des femmes au travail en déclarent un, ce qui laisse entre 10 et 20% de « flottement ») : doit-on comprendre que 10% des hommes et 20% des femmes au travail sont des bénévoles ? Sont-ils payés autrement qu'en salaire ? Ces petites invraisemblances sont la preuve que peu importe la formulation des questions, il demeure toujours difficile d'opérationnaliser des concepts tels que « retraite » et « travail ». Finalement, notons que le groupe des personnes autres ne compte pas beaucoup de salariés, soit

à peine 16,4% des hommes et 2,1% des femmes de ce groupe. Souvenons-nous que les répondants rassemblés dans ce groupe ont déclaré principalement ne jamais vouloir prendre une retraite, ou ne pas y être éligible.

Une certaine part de retraités n'ont pas accès à un fond de pension d'employeur : au tableau 2.12 section b), moins des deux tiers des hommes à la retraite (59,3%) et moins de la moitié des femmes à la retraite (42,3%) déclarent ce type de revenu. Il peut s'agir ici d'ex-travailleurs ayant été au service d'entreprises trop petites pour offrir ce genre d'avantage social, ou de travailleurs autonomes ayant préféré d'autres moyens d'épargne. Il est probable que dans le cas des femmes, l'absence de rente ou de pension de retraite d'employeur s'explique également par une séquence de travail atypique ou irrégulière, comme le fait d'occuper un emploi avant d'entrer en union, jusqu'au premier enfant ou après l'éducation des enfants.

Toujours à la section b), on note que près d'un quart des hommes encore au travail après 65 ans déclarent un revenu de pension (24,9%). Il est probable que ces répondants aient mené deux carrières : leur statut de retraité (d'un premier emploi) leur permet de recevoir les bénéfices d'une pension, tout en continuant de travailler. Ce sont peut-être là les personnes ayant effectué un (véritable) retour en emploi après la retraite.

Malgré le caractère universel de la prestation de Sécurité de la Vieillesse (PSV) après 65 ans, ce ne sont pas tous les répondants qui déclarent la recevoir. Ainsi, 91,5% des retraités et des personnes autres (sexes confondus) déclarent ce revenu, mais seulement 82,3% des travailleurs le font (tableau 2.12, section c). Plusieurs raisons pourraient motiver ces personnes à ne pas réclamer la PSV outre l'oubli ou l'ignorance du programme, mais le principal motif est, à notre avis, d'ordre fiscal : si des contribuables âgées à revenu élevé constatent que l'addition de la PSV fait passer leur revenu dans une tranche d'imposition supérieure, il est

concevable alors qu'ils ne réclament pas ce montant. De plus, la PSV a perdu de son universalité depuis 1989, car les aînés au revenu dépassant 50 000 \$ doivent la rembourser par le biais de leur déclaration annuelle à l'impôt (Ng, 1992 : 13)³.

Du côté du RPC/RRQ (tableau 2.12, section d), on note que peu importe le groupe de référence, il y a systématiquement plus d'hommes que de femmes déclarant recevoir un tel revenu. Si la différence entre les hommes et les femmes à *la retraite* est minime (4,4%), l'écart entre le pourcentage de *travailleurs* et de *travailleuses* s'agrandit quelque peu (9,1%) pour atteindre un maximum chez les personnes *autres* (28,0%). Ainsi, ce sont 82,1% des hommes autres qui déclarent recevoir un revenu du RPC/RRQ, contre seulement 54,1% des femmes autres. Galarneau (1991) nous met en garde cependant contre une mauvaise interprétation de ce pourcentage de femmes bénéficiaires du RPC/RRQ :

« Cependant, en 1988, 32% du montant reçu au titre de ces régimes était attribuable aux pensions versées au conjoint survivant. Ce sont donc à titre de "veuves" et non d'anciennes participantes à la population active que certaines de ces femmes (de 65 ans et plus) reçoivent des prestations de ces régimes. » (p. 30-31)

On note au tableau 2.12 section f) qu'une plus grande proportion des retraités déclarent un revenu d'investissements, quand on la compare à la proportion de travailleurs et aux personnes autres. La déclaration d'un tel revenu ne dépasse pas 50% dans ces deux derniers groupes. Peu importe le groupe, le pourcentage de femmes déclarant un revenu d'investissements est inférieur au pourcentage d'hommes. Ceci dit, nous avons été surpris par le grand nombre de femmes déclarant un revenu d'investissements (jusqu'à 50,1% pour les retraitées), compte tenu du revenu toujours inférieur des femmes de 65 ans et plus.

³ Le budget fédéral de février 2000 a rétabli l'indexation sur ce seuil de 50 000 \$. Auparavant, le seuil n'était pas pleinement indexé, ce qui amenait chaque année de plus en plus de personnes âgées à rembourser une partie de leur PSV via l'impôt.

Nous avons décidé de ne pas traiter ici des revenus d'autres programmes gouvernementaux, des revenus reçus de membres de la famille et des autres revenus (tableau 2.12, sections e, g, h) car les valeurs y sont faibles, et la grande variabilité d'échantillonnage de plusieurs cellules rend la comparaison et l'analyse difficiles.

Tableau 2.13

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon l'âge, Canada, 1991

a) Revenu d'emploi

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans	12,4	3 679	18,6	1 699	7,1	1 980	
70-74 ans	7,1	2 802	12,7	1 237	2,7	1 564	
75-79 ans	3,2	1 866	5,8	757	1,3	1 110	
80 ans et +	2,8	1 711	6,3	626		1 086	
Tous	7,6	10 059	12,9	4 319	3,6	5 740	

b) Revenu de pension d'employeur

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans	38,7	3 679	54,7	1 699	24,9	1 980	
70-74 ans	36,4	2 802	52,3	1 237	23,9	1 564	
75-79 ans	36,0	1 866	50,1	757	26,4	1 110	
80 ans et +	31,4	1 711	43,9	626	24,2	1 086	
Tous	36,3	10 059	51,7	4 319	24,8	5 740	

c) Revenu du PSV/SRG/AC

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans	89,2	3 679	88,1	1 699	90,1	1 980	
70-74 ans	93,2	2 802	92,2	1 237	94,1	1 564	
75-79 ans	91,7	1 866	92,1	757	91,4	1 110	
80 ans et +	91,6	1 711	92,1	626	91,3	1 086	
Tous	91,2	10 059	90,5	4 319	91,7	5 740	

d) Revenu du RPC/RRQ

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans	79,0	3 679	87,8	1 699	71,5	1 980	
70-74 ans	74,8	2 802	87,2	1 237	65,1	1 564	
75-79 ans	73,2	1 866	85,4	757	65,0	1 110	
80 ans et +	64,2	1 711	81,0	626	54,4	1 086	
Tous	74,3	10 059	86,2	4 319	65,3	5 740	

Tableau 2.13 (suite)

e) Revenu d'autres programmes gvtaux

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		10,2	3 679	10,5	1 699	10,0	1 980
70-74 ans		8,0	2 802	11,7	1 237	5,0	1 564
75-79 ans		5,4	1 866	7,5	757	4,0	1 110
80 ans et +		6,0	1 711	5,5	626	6,3	1 086
Tous		8,0	10 059	9,6	4 319	6,8	5 740

f) Revenu d'investissements

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		45,7	3 679	51,3	1 699	41,0	1 980
70-74 ans		45,7	2 802	49,6	1 237	42,6	1 564
75-79 ans		47,5	1 866	52,7	757	43,9	1 110
80 ans et +		50,3	1 711	58,1	626	45,8	1 086
Tous		46,8	10 059	52,0	4 319	42,9	5 740

g) Revenu reçu de membres de la famille

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		3,5	3 679		1 699	3,8	1 980
70-74 ans		4,0	2 802	3,0	1 237	4,7	1 564
75-79 ans		3,1	1 866	2,9	757	3,3	1 110
80 ans et +		1,8	1 711	2,4	626	1,5	1 086
Tous		3,3	10 059	3,0	4 319	3,5	5 740

h) Autres revenus

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
65-69 ans		3,0	3 679		1 699	3,6	1 980
70-74 ans		3,2	2 802	3,1	1 237	3,2	1 564
75-79 ans		3,1	1 866	2,4	757	3,6	1 110
80 ans et +		2,9	1 711		626	3,4	1 086
Tous		3,1	10 059	2,5	4 319	3,4	5 740

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Jetons maintenant un coup d'oeil aux proportions de déclarants des différents types de revenu selon un découpage différent, soit l'âge des répondants. Au tableau 2.13 section a), on constate premièrement que la proportion de personnes déclarant un revenu d'emploi décroît fortement avec l'âge. Alors que 18,6% des hommes ont un revenu d'emploi à 65-69 ans, ils ne sont plus que 6,3 % à 80 ans et plus. Du côté des femmes, la proportion de celles qui déclarent un revenu d'emploi passe de 7,1% à 65-69 ans, à 1,3% à 75-79 ans.

Mais il n'y a pas que la prévalence du revenu d'emploi qui décroît avec l'âge : le même phénomène se reproduit avec le revenu de pension chez les hommes. On note à la section b) du tableau 2.13 que la proportion de répondants masculins déclarant un revenu de pension passe de 54,7% pour les hommes de 65-69 ans à 43,9% pour les 80 ans et plus, ce résultat corroborant les observations de Lindsay (1999) sur la question. Le phénomène n'a pas d'équivalent chez les femmes, où la variation dans le pourcentage de femmes déclarant recevoir un revenu de pension est quasi nulle, peu importe l'âge. Selon nous, cette absence de variation est un signe du peu de changement dans les conditions de travail des femmes d'une cohorte à l'autre. Il se peut également que cette absence de mouvement soit factice : les femmes plus jeunes seraient plus nombreuses à recevoir une pension de retraite en leur nom propre, alors que les femmes plus âgées seraient plus nombreuses à recevoir une pension de retraite sous forme de pension au conjoint survivant. Ce mouvement inverse maintiendrait à un niveau quasi-stable le pourcentage de femmes bénéficiant d'un tel revenu.

La part de répondants déclarant recevoir un revenu des programmes de Sécurité de la Vieillesse, du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint oscille relativement peu d'un groupe d'âge à l'autre (tableau 2.13, section c). Comme nous l'avons constaté précédemment au tableau 2.12 section c), malgré le caractère universel de la Sécurité de la Vieillesse, ce ne sont pas tous les répondants qui déclarent recevoir ce revenu. Pour l'ensemble

des 65 ans et plus, le pourcentage de bénéficiaires oscille entre 89,2% et 93,2% selon le groupe d'âge. Nous maintenons ici l'hypothèse fiscale comme raison du refus de certains répondants de recevoir la pension de Sécurité de la Vieillesse, c'est-à-dire le cas de répondants possédant déjà un revenu de retraite élevé, et pour qui l'addition de la pension de Sécurité de la Vieillesse ferait augmenter le niveau d'imposition du revenu.

Au tableau 2.13 section d), on constate que la part de répondants déclarant recevoir un revenu du RPC/RRQ croît à mesure que les groupes d'âges rajeunissent, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Les plus jeunes membres de notre échantillon avaient déjà 40 ans (en 1966) quand ces régimes jumeaux commencèrent à percevoir des cotisations des employés et des employeurs canadiens. La progression des répondants déclarant un tel revenu est plus forte chez les femmes (de 54,4% à 71,5%) que chez les hommes (de 81,0% à 87,8%), signe d'une intégration toujours croissante des cohortes de femmes plus jeunes au marché du travail.

Les revenus provenant d'autres programmes gouvernementaux sont à la hausse d'une cohorte à l'autre. On note en effet au tableau 2.13 section e) que la proportion de répondants déclarant un revenu d'autres programmes gouvernementaux augmente à mesure que les groupes d'âges rajeunissent, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Cette catégorie de revenus rassemble les bénéficiaires de l'assurance-chômage, de la sécurité du revenu⁴, les bénéficiaires d'indemnisations des accidents du travail, les prestataires d'assurance-invalidité, d'allocations familiales et les bénéficiaires de pensions d'anciens combattants. Nous croyons pour notre part que la hausse d'un groupe d'âge à l'autre est due en grande partie à la possibilité d'obtenir des prestations d'assurance-chômage après 65 ans. Cette particularité

apparu en 1989 lors de l'adoption du projet de loi C-21, qui étirait la protection du régime d'assurance-chômage aux travailleurs de 65 ans et plus, en conformité avec des décisions judiciaires de l'époque qui appuyaient leur jugement sur la Charte Canadienne des Droits et Libertés⁵. Le chômage étant le compagnon indissociable du travail, il est logique de penser que si un certain nombre de répondants de 65-69 ans sont sur le marché de l'emploi, alors une proportion correspondante d'entre eux sont bénéficiaires de l'assurance-chômage à ces âges.

La prévalence du revenu d'investissement croît avec l'âge chez les répondants tant masculins que féminins (tableau 2.13, section f). Rappelons-nous que les répondants des cohortes plus anciennes n'ont pas pu cotiser très longtemps au RPC/RRQ et qu'ils furent moins nombreux à bénéficier du développement des régimes de pension d'employeurs. Pour ces cohortes plus âgées, la préparation à la retraite devait donc être réalisée de façon privée, via les investissements. Résultat: 58,1% des hommes et 45,8% des femmes de 80 ans et plus déclarent les investissements comme source de revenu, contre 51,3% et 41,0% des hommes et des femmes de 65-69 ans.

Comme nous l'avons fait au tableau 2.12, nous avons décidé de ne pas traiter ici des revenus reçus de membres de la famille et des autres revenus (tableau 2.13, sections g et h) car les valeurs y sont faibles, et la grande variabilité d'échantillonnage de plusieurs cellules rend la comparaison et l'analyse difficiles. On peut tout de même remarquer que peu importe l'âge et le sexe des répondants, très peu de gens déclarent recevoir un revenu d'un membre de leur famille (entre 1,8% et 4,0%) ou d'une autre source (entre 2,9% et 3,2%).

⁴ Il nous semble improbable que des répondants de 65 ans et plus puissent déclarer être bénéficiaires de la sécurité du revenu, car après cet âge, le relais est passé aux prestations de sécurité de la vieillesse, qui sont d'ailleurs monétairement plus intéressantes.

Tableau 2.14

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus recevant différents types de revenus, selon le niveau de scolarité, Canada, 1991

a) Revenus d'emploi

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	4,2		3 795	8,1	1 647		2 148
Secondaire	7,9		2 380	15,4	973	2,6	1 407
Collégial	10,6		3 394	16,4	1 375	6,6	2 018
Universitaire	11,6		490	15,1	323		167
Tous	7,6		10 059	12,9	4 319	3,6	5 740

b) Revenu de pension d'employeur

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	23,8		3 795	36,2	1 647	14,3	2 148
Secondaire	35,9		2 380	54,1	973	23,2	1 407
Collégial	45,7		3 394	62,6	1 375	34,1	2 018
Universitaire	70,6		490	76,3	323	59,6	167
Tous	36,3		10 059	51,7	4 319	24,8	5 740

c) Revenus de PSV/SRG/AC

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	91,0		3 795	89,1	1 647	92,5	2 148
Secondaire	91,0		2 380	90,7	973	91,3	1 407
Collégial	91,1		3 394	91,5	1 375	90,8	2 018
Universitaire	93,8		490	93,7	323	94,0	167
Tous	91,2		10 059	90,5	4 319	91,7	5 740

d) Revenus du RPC/RRQ

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	67,8		3 795	82,2	1 647	56,8	2 148
Secondaire	76,4		2 380	88,3	973	68,2	1 407
Collégial	78,0		3 394	88,7	1 375	70,7	2 018
Universitaire	87,7		490	90,1	323	83,2	167
Tous	74,3		10 059	86,2	4 319	65,3	5 740

⁵ source : site internet de Développement des Ressources Humaines Canada, à www.hrdc-drhc.gc.ca/insur/histui/ui_hist/chap21/chap21_f.html

Tableau 2.14 (suite)

e) Revenus d'autres programmes gvtax

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	7,4	3 795	7,6	1 647	7,3	2 148	
Secondaire	7,9	2 380	11,0	973	5,8	1 407	
Collégial	8,7	3 394	10,9	1 375	7,1	2 018	
Universitaire	8,1	490		323		167	
Tous	8,0	10 059	9,6	4 319	6,8	5 740	

f) Revenus d'investissements

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	36,3	3 795	41,7	1 647	32,2	2 148	
Secondaire	43,5	2 380	46,6	973	41,4	1 407	
Collégial	57,1	3 394	63,7	1 375	52,6	2 018	
Universitaire	73,0	490	71,5	323	75,8	167	
Tous	46,8	10 059	52,0	4 319	42,9	5 740	

g) Revenus reçus de membres de la famille

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	3,4	3 795	2,2	1 647	4,3	2 148	
Secondaire	2,7	2 380		973	2,6	1 407	
Collégial	3,1	3 394	3,5	1 375	2,9	2 018	
Universitaire		490		323		167	
Tous	3,3	10 059	3,0	4 319	3,5	5 740	

h) Autres revenus

	%	2 sexes	n	Hommes	n	Femmes	n
Primaire	1,7	3 795		1 647		2 148	
Secondaire	3,0	2 380		973	3,3	1 407	
Collégial	4,4	3 394	3,2	1 375	5,2	2 018	
Universitaire	2,9	490		323		167	
Tous	3,1	10 059	2,5	4 319	3,4	5 740	

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Pour terminer cette analyse, examinons un dernier découpage du revenu selon le niveau de scolarité des répondants (tableau 2.14). La corrélation entre le niveau d'éducation et

la présence en emploi semble forte, à en croire les données présentées à la section a) : les hommes avec une scolarité primaire ne sont que 8,1% à déclarer un revenu d'emploi, contre 15,1% des hommes détenant une scolarité universitaire. Cette tendance se remarque également chez les femmes, bien que la variabilité d'échantillonnage nous prive de quelques valeurs.

Cette influence de la scolarité sur le revenu continue de s'affirmer quand on évalue les données sur les pensions de retraite section b du tableau 2.14). Les hommes ayant un haut niveau de scolarité déclarent recevoir une pension de retraite dans une proportion de 76,3%, contre seulement 36,2% pour les hommes détenant une scolarité primaire. La tendance est identique pour les femmes, lesquelles déclarent recevoir une pension de retraite dans une proportion de 59,6% chez les plus scolarisées, et 14,3% chez les moins scolarisées. Ces valeurs démontrent clairement que les années supplémentaires d'éducation permettent d'accéder à de meilleures situations offrant de meilleurs avantages sociaux. Le niveau d'éducation acquis pendant la jeunesse influence ainsi toute l'existence des répondants.

Si l'éducation n'influence pas la prévalence de la PSV (tableau 2.14, section c), on remarquera à la section d), que l'éducation joue un rôle dans la prévalence du revenu venant du RPC/RRQ. Les hommes déclarent recevoir un tel revenu dans une proportion variant de 82,2% à 90,1% selon le niveau de scolarité, et les femmes, dans une proportion variant de 56,8% à 83,2%. Il est difficile ici aussi de trouver un lien théorique entre le fait d'avoir eu une scolarité plus longue et le fait de recevoir - ou non - une rente de l'un des deux programmes susmentionnés, car on ne tient pas compte de la scolarité du cotisant dans l'application du régime. Notre hypothèse dans ce cas-ci est que le niveau d'éducation atteint est un indicateur *indirect* de la capacité des répondants de se trouver un travail; ce faisant, l'accès au travail assure d'une prestation du RPC/RRQ à la retraite.

Le niveau d'éducation semble être un déterminant important du profil des répondants quant à la question des investissements (tableau 2.14, section f). Plus le niveau de scolarité des répondants, tant les hommes que les femmes, est élevé, plus ces derniers déclarent recevoir un revenu d'investissements. La proportion chez les hommes passe de 41,7% (scolarité primaire) à 71,5% (scolarité universitaire), soit une différence de 29,8%. Le niveau de scolarité semble même avoir une influence encore plus grande sur les femmes, lesquelles déclarent recevoir un revenu d'investissements dans une proportion allant de 32,2% (scolarité primaire) à 75,8% (scolarité universitaire), soit un écart de 43,6%.

Comme précédemment, nous laisserons de côté certaines catégories du tableau 2.14, pour des raisons de grande variabilité d'échantillonnage, comme pour des raisons de difficulté d'analyse. Il s'agit cette fois-ci des sections e, g, h du tableau 2.14, ayant trait aux revenus d'autres programmes gouvernementaux, aux revenus reçus d'autres membres de la famille, et aux autres revenus.

2.3.3 Source de revenu la plus importante

Il semble y avoir un petit changement sur les catégories de la variable qui permet de déterminer la source de revenu principale des aînés : des 8 catégories mutuellement exclusives que nous avons utilisées jusqu'ici pour détailler les sources de revenu, la variable de revenu principal de l'EVA n'en a plus que sept, la catégorie RPC/RRQ ayant été retranchée. Est-ce un choix ? Est-ce un oubli ? Il y a fort à parier cependant que la catégorie omise ait été recodée avec les prestations de Sécurité de la Vieillesse, dans une classe élargie désignée « pensions du gouvernement » (c.f. cliché d'enregistrement de l'EVA).

Tableau 2.15

Source principale de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge et leur niveau de scolarité, Canada, 1991

Hommes	groupes de référence			groupes d'âges				niveaux de scolarité				
	%	Retraités	Travail.	Autres	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +	primaire	sec.	collégial	univ.
Travail		1,6	63,5	10,5	12,5	7,7	2,6	3,0	4,7	9,7	10,3	
Pension ret.		35,9		15,6	34,0	26,7	29,0	21,9	16,0	33,3	37,8	46,8
Pension gvt		49,9	23,2	66,6	44,3	53,4	58,1	61,0	71,2	49,7	36,1	27,0
Autre pension gvt		1,7										
Investissements		10,4		5,6	6,7	10,9	8,6	12,9	6,3	5,7	13,5	14,7
Membre famille												
Autres sources												
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
n		2820	286	884	1582	1148	692	567	1491	926	1259	313

Le test du Khi carré a successivement démontré que l'association entre la source principale de revenu et a) le groupe de référence, b) le groupe d'âge et c) le niveau de scolarité est statistiquement significative ($p < 0,001$) chez les hommes.

Femmes	groupes de référence			groupes d'âges				niveaux de scolarité				
	%	Retraités	Travail.	Autres	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +	primaire	sec.	collégial	univ.
Travail			37,9	1,1							2,1	
Pension ret.		17,6		4,2	9,3	9,2	9,3	8,6	3,8	5,4	15,4	34,2
Pension gvt		70,5	55,1	82,5	75,9	79,1	81,2	75,2	86,6	82,1	67,6	47,9
Autre pension gvt				1,4								
Investissements		9,4		8,1	8,1	7,1	6,5	13,3	5,1	7,4	12,4	
Membre famille				1,5								
Autres sources												
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
n		1950	87	3257	1841	1465	1004	984	1993	1283	1859	159

Le test du Khi carré a successivement démontré que l'association entre la source principale de revenu et a) le groupe de référence, b) le groupe d'âge et c) le niveau de scolarité est statistiquement significative ($p < 0,001$) chez les femmes.

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Tout en gardant en tête que nous avons une catégorie de revenu en moins, nous détaillerons ici quelles sont les sources de revenu les plus importantes pour les répondants âgés, hommes et femmes, selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge, et leur niveau d'éducation. Le tableau 2.15 indique premièrement que les personnes retraitées, les personnes au travail, et les autres ne comptent pas sur les mêmes sources de revenu pour leur subsistance. Les retraités misent *en premier lieu* sur le revenu provenant des pensions du gouvernement (49,9% chez les hommes, 70,5% chez les femmes), puis sur les pensions de retraite (dans une proportion de 35,9% pour les hommes et 17,6% pour les femmes). Les travailleurs masculins de 65 ans et plus comptent premièrement sur leur revenu de travail dans une proportion de

63,5%, ce qui semble assez normal. C'est l'inverse chez les femmes au travail, dont 55,1% déclarent s'en remettre premièrement au revenu des pensions du gouvernement. Cette valeur est cependant plus précaire, vu le petit nombre de répondantes au travail passé 65 ans. Quant aux personnes autres, leur première source de revenu réside dans les pensions du gouvernement pour 66,6% des hommes et 82,5% des femmes de ce groupe.

Le découpage des réponses selon le groupe d'âge indique une grande similarité à travers les cohortes. En effet, peu importe l'âge, la majorité des répondants déclare retirer leur premier revenu des pensions du gouvernement, dans une proportion variant de 44,3% à 61,0% chez les hommes, et de 75,2% à 81,2% chez les femmes. Bon nombre d'hommes indiquent plutôt recevoir leur premier revenu d'une pension de retraite, mais la proportion de ceux-ci diminue d'un groupe d'âge à l'autre, passant successivement de 34,0% chez les 65-69 ans, à 21,9% chez les 80 ans et plus. Ce dernier résultat est concomitant avec les données du tableau 2.13, section b), où le nombre de déclarants d'un revenu de pension de retraite était justement décroissant avec l'âge.

Au dernier tiers du tableau 2.15, les répondants sont classés selon le niveau de scolarité atteint. Comme précédemment, on constate que la majorité des répondants déclare recevoir leur premier revenu des pensions du gouvernement. Seulement cette fois-ci, la proportion des répondants déclarant un tel revenu diminue avec le niveau de scolarité, passant de 71,2% pour les hommes avec une scolarité primaire, à 27,0% pour les hommes avec une scolarité universitaire. Le même phénomène s'observe pour les femmes, avec des proportions passant de 86,6% à 47,9%. Inversement, 16,0% des hommes et 3,8% des femmes ayant une scolarité primaire mentionnent les pensions de retraite comme première source de revenu, une proportion qui augmente rapidement avec la scolarité, culminant à 46,8% et 34,2% chez les hommes et les femmes universitaires. On constate encore une fois ici que le niveau

d'éducation est un paramètre important du profil de revenu chez les personnes âgées, donnant accès à un meilleur revenu même à la retraite.

2.4 Adéquation du revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Les personnes âgées de 65 ans et plus sont souvent tributaires d'un revenu dont le niveau est inamovible : les pensions de retraite sont fixées en fonction du niveau de salaire atteint durant les dernières années travaillées, et beaucoup sont indexées au coût de la vie. Les montants reçus du RPC/RRQ sont déterminés par le montant de cotisations accumulées pendant les années de travail, avec indexation au coût de la vie également. Idem pour les prestations de la Sécurité de la Vieillesse et les autres programmes gouvernementaux. Pour bonifier le revenu passé le cap des 65 ans, il n'y a souvent que le travail (nous l'avons vu, c'est une voie peu fréquentée) ou les placements judicieux. Pour se permettre de vieillir comme on l'entend, il faut déterminer longtemps à l'avance le montant qui sera suffisant pour ses besoins.

Les répondants de l'EVA sont-ils, sur ce point, satisfaits de leur revenu ? Nous tenterons dans cette section de cerner la perception des répondants face à l'adéquation de leur revenu. Le dictionnaire Robert définit l'adéquation comme étant un « rapport de convenance parfaite ». Ainsi donc, nous examinerons la perception des répondants quant à la convenance de leur revenu, compte tenu de leurs besoins présents et futurs. L'analyse de leurs réponses se fera selon quatre variables, soit le groupe de référence (retraité - travailleur - autre), le groupe d'âge, le niveau d'éducation, et le niveau de revenu individuel. Contrairement aux différents sujets traités jusqu'ici, il n'existe peu ou pas de différence entre les réponses des hommes et des femmes sur les questions d'adéquation du revenu. C'est pourquoi les tableaux des sections 2.4.1 et 2.4.2 présentent des données pour les deux sexes réunis.

2.4.1 Adéquation du revenu face aux besoins actuels

Le libellé de la question qui fut posée dans le contexte de l'enquête était : « En général, dans quelle mesure votre revenu et vos placements vous permettent-ils actuellement de satisfaire vos besoins ? 1) Très bien, 2) Convenablement, 3) Pas très bien, et 4) Pas du tout. » Comme on peut le constater au tableau 2.16, la plupart des personnes interrogées sont réticentes à déclarer que leur niveau de revenu ne les satisfait pas du tout. Beaucoup de cases sont vides, dû à une trop grande variabilité d'échantillonnage, et les autres contiennent des valeurs faibles. La grande majorité des répondants déclarent que leur niveau de revenu leur permet de s'en tirer « très bien » ou « convenablement ». Dans le premier quart du tableau 2.16, on remarque que peu importe le groupe de référence des répondants, ceux-ci semblent unanimement satisfaits de leur niveau de revenu : 87,2% des retraités, 86,4% des travailleurs et 86,1% des personnes autres déclarent que leur niveau de revenu est ou « très bien », ou « convenable ».

Au deuxième quart du tableau, les réponses sont analysées selon l'âge des répondants. On remarque que la proportion de répondants déclarant que le niveau de leur revenu est très bien ou convenable augmente avec l'âge. Ainsi, les 65-69 ans acquiescent à cette question dans une proportion de 84,7%, alors que les répondants de 80 ans et plus acquiescent à la même question dans une proportion de 91,8%. Est-ce à dire que les personnes très âgées se contentent de peu ? Au troisième quart du tableau, on constate les mêmes effets, c'est-à-dire une augmentation de la satisfaction générale quant au niveau de revenu, en accord avec le niveau de scolarité atteint. 82,6% des répondants avec une scolarité primaire déclarent que leur niveau de revenu est « très bien » ou « convenable », alors que 92,8% des répondants avec une scolarité universitaire abondent dans le même sens.

Tableau 2.16

Perception de la suffisance du revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge et leur niveau de scolarité et leur niveau de revenus, Canada, 1991

%	groupe de référence			groupes d'âges			
	Retraité	Travail.	Autres	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +
Très bien	23,4	23,1	21,1	19,6	22,1	24,1	27,1
Convenablement	63,8	63,3	65,0	65,1	63,4	64,0	64,7
Pas très bien	12,0	12,8	12,8	14,0	14,0	11,0	7,7
Pas du tout	0,8		1,1			1,0	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	4908	376	4270	3508	2682	1760	1605

%	niveaux de scolarité				niveaux de revenu				
	primaire	sec.	collégial	univ.	0-10 000 \$	10-20 000 \$	20-30 000 \$	30-40 000 \$	40 000 \$ +
Très bien	17,6	19,7	27,8	34,3	15,1	19,8	25,1	36,3	57,0
Convenablement	65,0	66,8	62,6	58,5	62,4	67,0	67,4	60,1	39,0
Pas très bien	16,6	12,3	8,6		20,8	12,3	7,1		
Pas du tout					1,8	0,9			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	3578	2280	3216	481	2261	4457	1748	695	393

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Au dernier quart du tableau 2.16 se retrouvent les réponses découpées selon le niveau de revenu des personnes interrogées. Encore ici, la proportion de personnes tout à fait insatisfaites de leur revenu est négligeable. On remarque même que plus le revenu déclaré est élevé, plus la proportion des insatisfaits est minimale (à preuve les cases grises chez les 30 000 \$ et plus). Il est probable que les répondants aient pu éprouver une certaine gêne à déclarer un revenu élevé tout en affirmant que celui-ci n'était pas convenable. Cette fois-ci, 77,5% des répondants ayant un revenu entre 0 et 10 000 \$ se déclarent satisfaits du niveau de leur revenu, une proportion qui monte jusqu'à 96,0% chez les répondants déclarant recevoir 40 000 \$ et plus.

2.4.2 Adéquation du revenu face aux besoins futurs

Le libellé de la question qui fut posée dans le contexte de l'enquête était : « Si vous pensez à l'avenir, dans quelle mesure estimez-vous que votre revenu et vos placements continueront à vous permettre de satisfaire vos besoins ? 1) Très bien, 2) Convenablement, 3) Pas très bien, et 4) Pas du tout. » C'est somme toute la même question qu'à la section 2.4.1, mais relancée dans le futur. Le phénomène que nous remarquons au tableau 2.16 se répète au tableau 2.17 : la grande majorité des personnes interrogées sont satisfaites de leur niveau de revenu par rapport à leurs besoins anticipés.

Tableau 2,17

Perception de la suffisance anticipée du revenu chez les personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur groupe de référence, leur groupe d'âge, leur niveau de scolarité et leur niveau de revenus, Canada, 1991

%	groupe de référence			groupes d'âges			
	Retraité	Trav.	Autres	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans +
Très bien	19,2	22,4	18,6	15,5	19,6	21,0	23,9
Convenablement	61,9	59,5	63,2	63,0	61,0	61,5	64,7
Pas très bien	17,0	15,6	15,8	18,6	17,5	15,7	10,1
Pas du tout	1,9		2,4	2,9	1,9	1,9	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	4533	351	3954	3267	2490	1607	1475

%	niveau de scolarité				niveau de revenus				
	primaire	sec.	collégial	univ.	0-10 000 \$	10-20 000 \$	20-30 000 \$	30-40 000 \$	40 000 \$ +
Très bien	15,6	16,8	23,1	27,9	12,9	16,5	22,0	29,6	50,3
Convenablement	62,7	64,8	60,7	60,5	58,7	65,9	63,1	62,0	43,7
Pas très bien	19,6	16,5	13,8	9,9	24,8	15,4	13,8	7,7	
Pas du tout	2,1	1,9	2,5		3,6	2,2			
Total	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
n	3578	2280	3216	481	2108	4061	1633	662	376

Cases en gris = coefficient de variation moyennement élevé = valeurs fragiles

Cases grises vides = coefficient de variation très élevé = valeurs non-publiables

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

Au premier quart du tableau 2.17 se trouvent les pourcentages de répondants selon leur groupe de référence. Le fait d'être retraité, travailleur ou autre, n'est pas un facteur explicatif de la perception de la suffisance du revenu dans le futur : les retraités déclarent leur revenu suffisant dans une proportion de 81,1%, les travailleurs, à 81,9% et les personnes autres, à 81,8%.

Au deuxième quart du tableau 2.17, où les répondants sont classés selon leur groupe d'âge, il semble que les cohortes de répondants plus âgées soient plus confiantes en l'avenir et en leur revenu que ne le sont les cohortes plus jeunes. Les personnes âgées de 65-69 ans considèrent que leur revenu leur sera suffisant dans une proportion de 78,5%, alors que 88,6% des personnes âgées de 80 ans et plus pensent de même. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les personnes très âgées n'ont pas la même conception du futur que les personnes plus jeunes, les échelles temporelles des premiers étant plus courtes que les échelles des seconds.

Comme nous le remarquons au tableau 2.16, le niveau de scolarité augmente la satisfaction quant au revenu. Par rapport à leurs besoins futurs, ces mêmes personnes hautement scolarisées sont toujours les plus optimistes. Au troisième quart du tableau 2.17, 78,3% des répondants avec une scolarité primaire croient que leur revenu sera adéquat pour leurs besoins futurs, contre 88,4% des répondants ayant une scolarité universitaire.

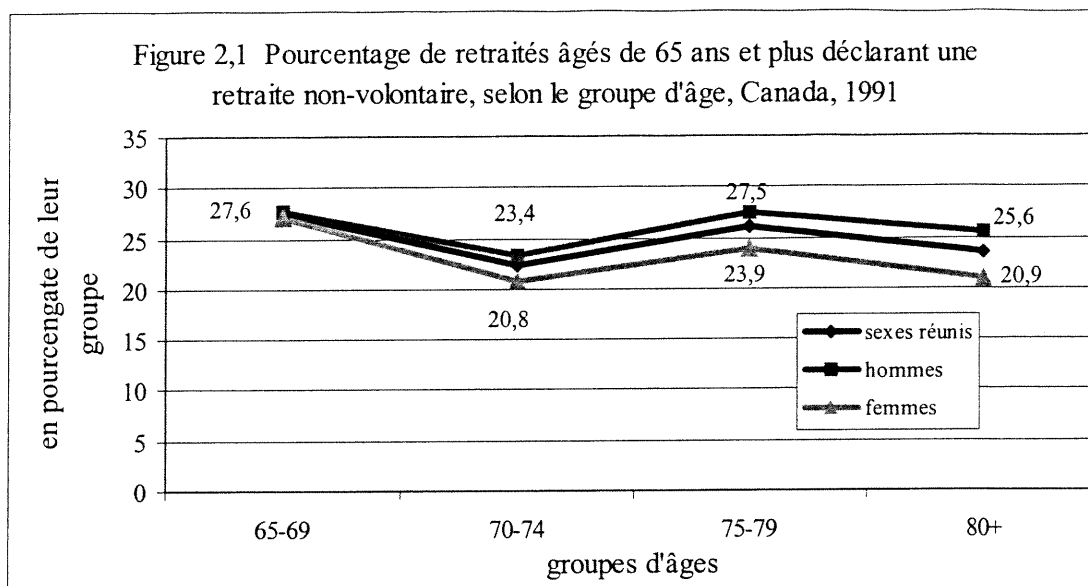
Comme on l'a vu dans les trois premières parties du tableau 2.17, peu de répondants estiment que leur revenu sera insuffisant dans le futur. Cette observation se maintient au quatrième quart du tableau 2.17, où les répondants sont classés selon leur niveau de revenu. La gêne de déclarer un revenu élevé et de devoir affirmer que ce revenu sera insuffisant aux besoins futurs a dû favoriser les réponses à la hausse, pour les personnes les plus riches, mais il s'agit là d'un biais mineur. Les personnes les moins bien nanties sont celles qui se déclarent le moins enthousiastes à la perspective d'affronter l'avenir avec leur revenu actuel : 71,6% des répondants de cette tranche de revenu ont déclaré avoir un revenu « très bien » ou encore « convenable ». À l'opposé, 94,0 % des personnes âgées déclarant recevoir 40 000 \$ et plus sont optimistes quant à l'adéquation de leur revenu face aux besoins futurs. En définitive, peu importe la variable que nous utilisons pour notre examen, nous constatons que plus de la moitié

des répondants sont satisfaits de leur niveau actuel de revenu, tant pour la satisfaction de leurs besoins immédiats que pour la satisfaction de leurs besoins futurs.

2.5 Aspect volontaire ou involontaire de la retraite

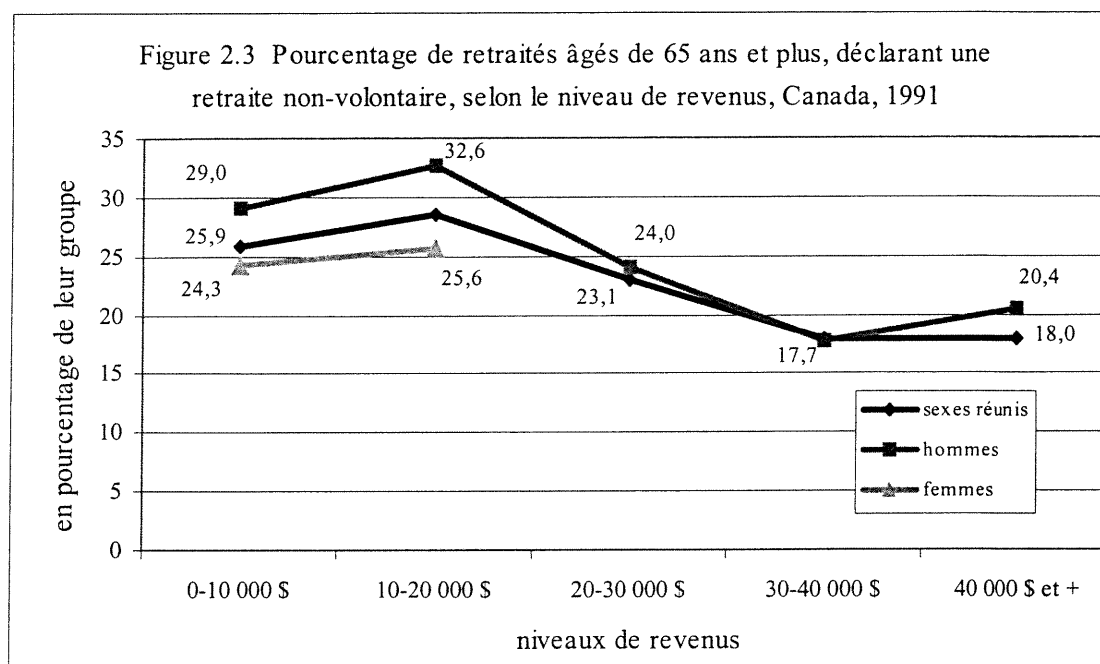
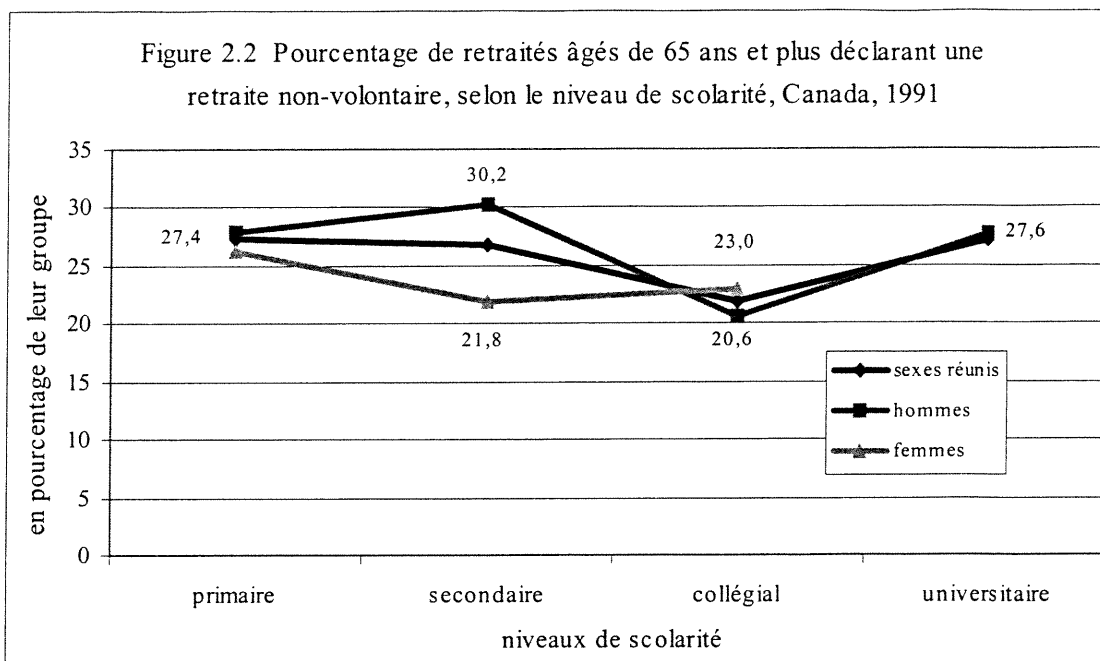
Comme nous l'avons vu au chapitre 1, il est techniquement impossible de licencier quelqu'un en raison de son âge, en vertu d'un jugement de la Cour suprême (qui empêche du même coup l'établissement d'une retraite obligatoire à un âge donné). Ceci dit, il se peut que certains Canadiens soient contraints à la retraite par manque de travail : il est reconnu que les travailleurs âgés licenciés ont souvent de la difficulté à réintégrer le marché du travail. Certains travailleurs, désespérés de trouver du travail alors qu'ils ont atteint la cinquantaine, préfèrent alors se déclarer à la retraite. Nous examinerons ici les retraites volontaires et involontaires, en relation avec d'autres variables susceptibles de nous dire qui sont ces gens forcés de se retirer de la population active contre leur gré.

En 1991, un quart (précisément 25,1%) des répondants retraités de l'EVA ont déclaré avoir dû prendre leur retraite de façon involontaire. Après quelques tests sur les données, on a pu constater que la retraite involontaire n'est pas plus fréquente chez les hommes que chez les femmes : 26,0% des hommes contre 23,7% des femmes ont déclaré être entrés en retraite sans le vouloir. L'âge des répondants retraités ne constitue pas lui non plus un déterminant de la retraite involontaire : comme on peut le constater à la figure 2.1, les variations selon l'âge tiennent probablement plus des variations des cycles économiques que de l'âge des répondants retraités eux-mêmes. L'amplitude des oscillations maintient la moyenne des réponses autour de 25,0%. Fait à noter, la courbe des femmes est inférieure à celle des hommes à tous les âges, ce qui indique une moins grande exposition au risque de retraite involontaire pour les femmes peu importe l'âge.



L'éducation des répondants est-elle un facteur d'explication plus approprié ? Les courbes de la figure 2.2 montrent avec éloquence que le niveau de scolarité atteint par les individus ne protège pas d'une entrée non-voulue à la retraite. À preuve, les personnes titulaires d'une scolarité collégiale semblent même moins prédisposées à la retraite involontaire que les personnes ayant une scolarité universitaire. Encore ici, l'amplitude des oscillations maintient la moyenne des réponses autour de la marque des 25,0%.

Finalement, voyons si le niveau de revenu individuel des retraités jette une quelconque lumière sur le phénomène de la retraite involontaire. La figure 2.3, qui présente les retraites involontaires selon le niveau de revenu, semble indiquer que les retraités déclarant un haut revenu (30 000 \$ et plus) sont moins susceptibles de subir une sortie forcée du marché du travail que leurs collègues moins fortunés. Ces résultats sont en légère contradiction avec ceux de la figure 2.2, où nous avons noté que les personnes les plus éduquées n'étaient pas à l'abri d'une retraite forcée. Si le niveau d'éducation est un bon indicateur du revenu, pourquoi les personnes éduquées seraient-elles à risque, alors que les personnes à haut revenu seraient immunisées?



Devant ce résultat intrigant, nous avons croisé le niveau de scolarité et le niveau de revenu des répondants ayant pris une retraite involontaire. Nous avons constaté que parmi les déclarants à hauts revenus, ceux qui déclarent une éducation universitaire sont certes le groupe le plus nombreux, mais ils ne constituent pas plus de 34% de tous les retraités à hauts revenus. Si les retraités avec une éducation universitaire ont une distribution du revenu plus avantageuse

que les autres, leur distribution demeure tout de même concentrée entre 20 000 \$ et 30 000 \$ principalement. Nous concluons qu'un échantillonnage plus large contenant un plus grand nombre de répondants hautement scolarisés ayant de hauts revenus affecterait les courbes des figures 2.2 et 2.3 de façon significative.

Voyons maintenant si le revenu moyen de retraite est influencé par le caractère volontaire ou involontaire de la retraite. Une retraite involontaire est certainement moins planifiée qu'une retraite volontaire, mais les niveaux de revenu moyen calculés au tableau 2.18 ne semblent pas être trop amputés pour autant.

Tableau 2,18

Revenu moyen des retraités âgés de 65 ans et plus selon l'aspect volontaire / involontaire de leur retraite, Canada, 1991

	\$	Sexes réunis	n	Hommes	n	Femmes	n
Involontaire	19 469,34	1 280	22 227,10	790	15 030,00	490	
Volontaire	21 374,14	3 820	24 700,35	2 245	16 638,32	1 576	
Tous les retraités	20 869,26	5 100	24 012,37	3 035	16 269,93	2 066	

L'analyse de variance a démontré que les revenus moyens de ce tableau proviennent de populations statistiquement différentes ($p < 0,001$)

Source : Enquête Vieillesse et Autonomie et calculs de l'auteur

La différence entre le revenu moyen des retraités volontaires et involontaires est de 1 900 \$ (ou 9,8%) pour les retraités sexes réunis. La différence entre les hommes retraités est de 2 500 \$ (ou 11,1%), et la différence entre les femmes retraitées est de 1 600 \$ (ou 10,7%). Bien que statistiquement significatifs, ces résultats nous confirment que les personnes dont la retraite n'est pas volontaire avaient tout de même amorcé leur préparation à la retraite avant que le sort ne les frappe, ce qui leur permet de ne pas être trop prises au dépourvu par rapport au reste de la cohorte.

2.6 Responsabilités financières des personnes âgées

2.6.1 Dettes

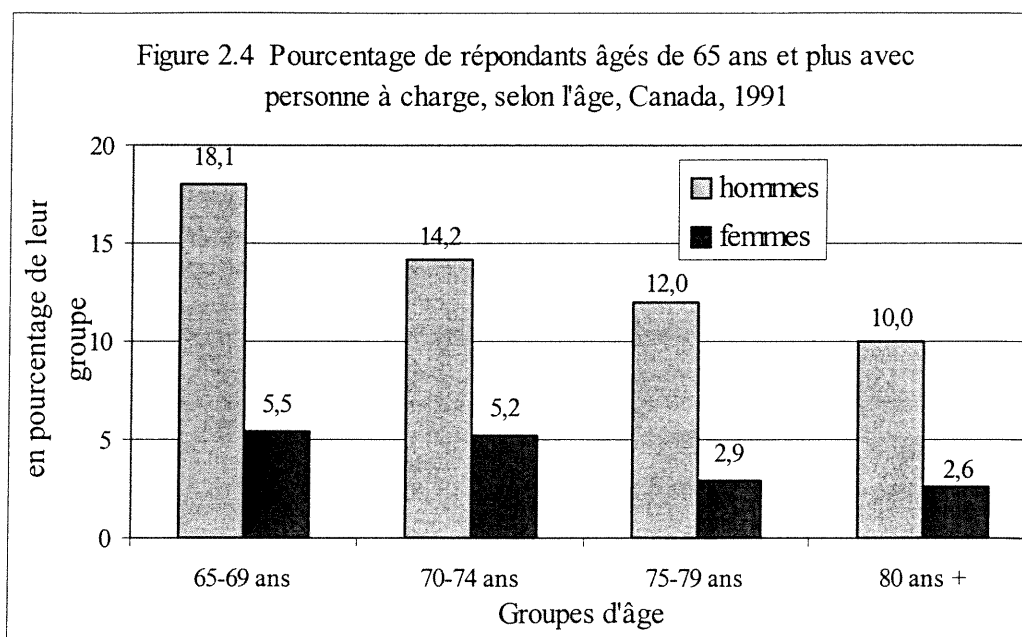
Par diverses questions, l'EVA a tenté de vérifier si les répondants au travail avaient pensé à une planification spéciale en prévision de leur passage à la retraite (augmentation de l'activité physique, modifications dans les habitudes de consommation, modification des horaires de travail, préparation financière, liquidation de dettes et d'hypothèque). Malheureusement, ces questions ne furent souvent posées qu'aux travailleurs. Seule la prévalence des dettes fut enquêtée pour l'ensemble des répondants. Les dettes en question devaient dépasser 5 000 \$, et ne pas être de nature hypothécaire.

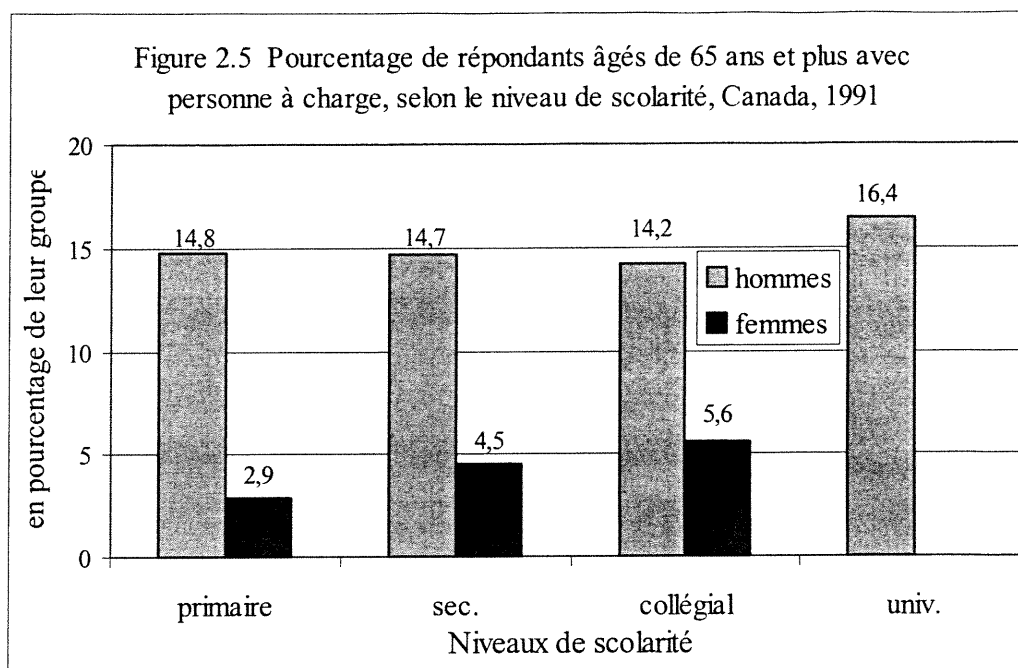
Les dettes chez les personnes de 65 ans et plus sont assez peu courantes. Toutes caractéristiques confondues, seulement 2,1% des répondants ont déclaré avoir contracté ce genre d'emprunt. Des deux sexes, ce sont les hommes qui sont le plus endettés (3,5% contre seulement 1,1% des femmes âgées). De plus, l'endettement est plus courant chez les répondants et répondantes plus jeunes, comme les 65-69 ans (3,8% sont endettés). Les autres groupes d'âge sont beaucoup moins représentés (moins de 1,4% chacun). Ces données peuvent sous-tendre deux tendances concomitantes et non contradictoires : 1) les personnes âgées liquident leurs dettes avant 65 ans, anticipant une baisse de revenus à l'entrée en retraite, et 2) plus les Canadiens avancent en âge, moins grande est leur envie de se lancer dans des projets d'envergure nécessitant du capital. Notons en terminant qu'après quelques analyses, il est apparu clairement que le niveau de revenu des répondants et leur niveau d'éducation n'avaient pas d'effet sur la prévalence de dettes.

2.6.2 Personnes à charge

Avoir la responsabilité financière d'un enfant ou d'un parent peut parfois gruger une bonne part des revenus d'un tuteur, surtout si la personne à charge est d'âge avancé (donc à revenus plus faibles et à besoins plus grands). Les personnes à charge peuvent être un enfant (mineur, handicapé, etc.), un parent du même degré (frère/soeur, cousin/cousine), un parent aîné (père/mère, oncle/tante), ou une personne extérieure à la famille.

Les répondants de l'EVA sont financièrement responsables d'une tierce personne dans une proportion de 8,8% (soit 14,7% pour les hommes, et 4,4% pour les femmes). Ce sont les répondants qui se déclarent au travail qui ont, le plus souvent, une responsabilité financière de ce type : 19,7 % des travailleurs âgés vivent cette situation. Viennent ensuite les retraités (10,5%), puis les personnes autres (5,8%). La proportion de répondants ayant une responsabilité financière pour une personne à charge diminue avec l'âge comme l'indique la figure 2.4, le pourcentage d'hommes et de femmes dans cette situation passant de 18,1% à 10,0%, et de 5,5% à 2,6%.





Le pourcentage de répondants déclarant avoir la responsabilité financière d'une personne à charge diffère également selon le niveau de scolarité. En effet, on note à la figure 2.5 que la prévalence de la responsabilité financière envers une tierce personne croît à mesure que le niveau de scolarité augmente, passant de 14,8% à 16,4% pour les hommes et de 2,9% à 5,6% pour les femmes (la dernière valeur pour les femmes universitaires est affectée d'une variabilité d'échantillonnage trop forte). Notre hypothèse sur cette progression est que la scolarité plus longue des deux derniers groupes – collège et université – ait retardé la mise en union, repoussant d'autant l'arrivée des enfants. Ainsi, les personnes âgées avec une scolarité plus élevée ont, peut-être plus que les autres, des enfants demeurant à la maison.

2.7 Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchés en premier lieu sur deux comportements plus ou moins marginaux parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, soit le travail aux âges avancés et les retours au travail après la retraite. La deuxième partie fut consacrée à la description des sources de revenu des aînés. Nous avons ensuite traité de l'adéquation du revenu, soit la perception qu'entretiennent les répondants à propos de la suffisance de leur revenu. Nous avons terminé en examinant les différences de revenu entre les retraites volontaires et involontaires, ainsi que les responsabilités financières après 65 ans.

Comme on a pu le constater au début de ce chapitre, le travail après 65 ans est un fait assez marginal (3,9% de l'échantillon de l'EVA, 6% selon Lindsay, 1999b) parmi les aînés. Cependant, la tendance en ce domaine est à la baisse depuis les années 70, alors qu'on comptait pas moins de 9% des personnes âgées de 65 ans et plus travaillant toujours passé ce seuil. Si on maintient l'hypothèse que ces travailleurs demeurent en emploi parce qu'ils ne peuvent se permettre la retraite, leur nombre décroissant d'une décennie à l'autre constitue un bon indice de la qualité grandissante de la couverture offerte par les régimes gouvernementaux. Myles (2000 : 3) souligne que les travailleurs à faibles revenus (de tous âges) ont une tendance moins prononcée à l'épargne en vue de la retraite. Si, en plus, ces emplois à faibles revenus sont moins susceptibles d'inclure la cotisation à un régime de retraite d'employeur, alors des régimes contributifs tels que le RPC/RRQ peuvent agir comme filet de sécurité, favorisant l'entrée en retraite de ceux qui autrefois seraient demeurés au travail, faute d'économies.

Dans un autre registre, la prévalence du retour au travail après la retraite est la preuve que la retraite n'est pas un état absorbant dont personne ne revient. Nous avons fait état de la difficulté de bien isoler ce phénomène via les données de l'Enquête, et malgré tout, il semble

qu'environ 20% des retraités et 10% des retraitées aient fait ce retour en emploi (c.f. tableau 2.6). Que ce soit pour améliorer le revenu de retraite, pour débiter une deuxième carrière ou encore pour se lancer en entreprise, la transition entre le travail et la retraite n'est pas toujours un phénomène parfaitement fixé dans le temps. La multiplication des retraites progressives, des retours à contrat et autres arrangements flexibles consacrent les multiples modalités de la retraite, et compliquent la vie du chercheur qui tente d'en cerner le moment et la nature. Vouloir définir l'événement « retraite » devient alors un véritable casse-tête (McDonald, 1995).

Du côté du nombre de sources de revenu pour les répondants de l'enquête, nous avons constaté qu'un grand nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pouvaient compter sur au moins 3 sources de revenu (tableau 2.9). Il s'agit là d'une mesure indirecte de la stabilité du revenu au troisième âge. Ceci dit, le nombre de ceux qui déclarent au moins 3 sources de revenu tend à diminuer selon l'âge, tant pour les hommes que pour les femmes. Tout comme Légraré et al. (1998 : 28), nous y voyons un effet de cohorte, c'est-à-dire que les générations plus anciennes ont mené leur carrière professionnelle au moment où les programmes de retraite n'étaient pas encore tous créés, ou du moins pas encore parvenus à maturité. Le tableau 2.11 indique que la proportion de répondants déclarant 3 sources de revenu et plus augmente avec le niveau d'éducation, tant chez les hommes que chez les femmes. Avec l'arrivée prochaine de cohortes de personnes âgées plus scolarisées, on peut présumer que le nombre moyen de sources de revenu ira en augmentant.

Au niveau de l'adéquation du revenu, notons que les répondants tant hommes que femmes semblent généralement satisfaits du niveau de leur revenu et considèrent ce dernier comme suffisant pour répondre à leurs besoins, tant actuels que futurs. Seule une minorité de répondants déclarent avoir un revenu insuffisant pour ses besoins. On a noté que la satisfaction

envers le niveau de revenu augmentait avec l'âge, le niveau de scolarité et le niveau de revenu lui-même.

Nous avons tenté de découvrir si le fait de prendre sa retraite de façon volontaire était de meilleure augure pour le revenu. Or il semble que les personnes contraintes à la retraite ne subissent pas une très grande perte de revenu (entre 10% et 11% selon le sexe), probablement parce qu'elles ont commencé leur préparation financière au même moment que les retraités volontaires. L'âge et l'éducation ne semblent pas offrir une protection quelconque contre la retraite involontaire. Seul le revenu élevé semble être d'une certaine protection

Au niveau des responsabilités financières, les aînés canadiens sont généralement libres de toutes attaches. Ils sont peu porteurs de dettes (à peine 2.1% des répondants déclarent être liés par une dette de plus de 5 000 \$), et une faible proportion d'entre eux se déclarent financièrement responsables d'une tierce personne (8.8% des répondants). On remarque que la proportion d'hommes et de femmes dans cette situation augmente avec le niveau d'éducation, ce qui, à notre avis, pourrait être le signe d'une fécondité retardée par une scolarité plus longue.

CHAPITRE 3

Une analyse multivariée des déterminants du revenu des personnes âgées

Dans les deux chapitres précédents, nous avons réalisé plusieurs analyses descriptives du revenu des personnes âgées. Au chapitre 1, nous avons examiné le revenu des retraités et des personnes autres selon de nombreuses caractéristiques : leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur lieu de naissance, leur niveau d'éducation, pour ne citer que celles-là. Dans le chapitre 2, nous avons détaillé les particularités propres au revenu des travailleurs de 65 ans et plus, les multiples sources de revenu des aînés, la retraite volontaire, etc. Ces analyses descriptives vont paver la voie à une série d'analyses multivariées portant sur le niveau de revenus des personnes âgées de 65 ans et plus.

3.1 Modèle et hypothèses

La variable dépendante de notre enquête est divisée en cinq paliers de revenus¹ : a) 1-9 999 \$, b) 10 000 - 19 999 \$, c) 20 000 - 29 999 \$, d) 30 000 - 39 999 \$, e) 40 000 \$ et plus. Pour réaliser notre analyse, nous aurions pu nous en remettre aux régressions linéaires classiques, mais ç'aurait été admettre de façon implicite que les intervalles entre les catégories de la variable dépendante sont égaux. Pour mesurer adéquatement l'effet des régresseurs sur une variable dépendante ordonnée, nous avons préféré recourir au modèle du logit ordonné (McKelvey et Zavoina, 1975 ; Agresti, 1990 ; DeMaris, 1995 ; Long, 1997)².

La mécanique de ce modèle est expliquée sommairement à la section 3.1.1.

¹ Dans les chapitres 1 et 2, nous avons utilisé 9 paliers de revenus pour calculer les revenus moyens, soit le découpage de revenu le plus détaillé disponible dans l'EVA. Mais quand il est question de régressions logit ordonnées, un grand nombre de paliers constitue un obstacle, tant au niveau de la programmation du logiciel statistique que de la présentation des résultats de régression. Voilà pourquoi les revenus ont été traités en 5 paliers plutôt qu'en 9.

² Pour mieux tenir compte des répondants déclarant un revenu nul (et du biais que ceux-ci entraînent), certains nous ont conseillé le modèle de régression Tobit. Or, l'impossibilité d'hierarchiser la variable

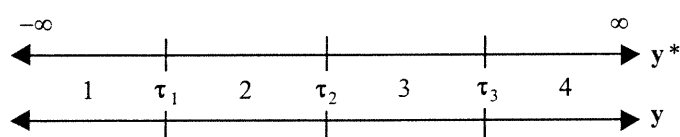
3.1.1 Fonctionnement du logit ordonné

Utilisé pour la première fois par McKelvey et Zavoina (1975) dans une étude sur le vote des membres du Congrès américain, le logit ordonné sert principalement à évaluer la probabilité d'une opinion graduée ou hiérarchisée (êtes-vous très en faveur, en faveur, en désaccord, etc.). Il faut tout d'abord présumer que le modèle à estimer contient une variable latente y^* , laquelle varie de $-\infty$ à ∞ , en lien avec la variable dépendante y , laquelle varie entre deux valeurs-limites définies. On estime que cette variable dépendante y fournit des informations partielles sur la variable latente y^* , en accord avec l'équation

$$y_i = m \text{ si } \tau_{m-1} \leq y_i^* < \tau_m \text{ pour } m = 1 \text{ à } j$$

où τ équivant aux seuils (« cut points ») séparant les catégories de la variable dépendante (Long, 1997 : 117). Les catégories à chaque extrémité sont des intervalles ouverts, comme on peut le constater à la figure 3.1, où la ligne supérieure représente la variable latente, et la ligne inférieure représente la variable dépendante.

Figure 3.1 Variable latente et variable dépendante dans le modèle logit ordonné



Tiré de : Long (1997 : 117)

Le modèle logit ordonné est estimé via la procédure du maximum de vraisemblance (« maximum likelihood estimation »), pour laquelle nous devons assumer une forme spécifique de la distribution des erreurs (ϵ), soit une distribution logistique de moyenne 0 et de variance $\pi^2/3$ (Long, 1997 : 119).

dépendante dans un modèle Tobit, combiné à la très faible fréquence des répondants à revenu nul (54 cas sur 10 059, soit 0,5% de l'échantillon), ont imposé le maintien du logit ordonné.

Cette hypothèse d'une distribution logistique des erreurs est difficile à tenir face aux données de l'EVA, vu le plan d'échantillonnage complexe de l'enquête (échantillonnage stratifié en grappes). En termes concrets, il suffit de jeter un coup d'œil à quelques valeurs de la variable de pondération fournie avec l'enquête, pour voir que ces poids sont très inégaux. Pour éviter tout problème d'hétéroscédasticité lié à une distribution des ε qui ne se conforme pas à l'hypothèse, nous avons eu recours à une estimation robuste de l'erreur-type des coefficients, aussi appelée méthode Huber-White, ce qui permet de contrôler (dans une certaine mesure) l'hétéroscédasticité découlant d'une erreur distribuée de façon irrégulière. Par rapport à l'estimation régulière de l'erreur-type, l'estimation robuste ne change pas la valeur des coefficients de régression, mais produit une valeur de Khi^2 plus basse et des erreurs-types plus larges.

Les coefficients β produits par une régression logit ordinaire peuvent normalement être présentés et interprétés de trois manières, soit : a) un rapport de cotes sous la forme e^β , b) une probabilité d'événement sous la forme $1 / (1+e^{(-X\beta)})$, c) un risque relatif sous la forme *probabilité d'événement d'un sous-groupe / probabilité d'événement d'un groupe de référence*. Étant donné que la variable dépendante du logit ordonné est découpée en plusieurs paliers et que chaque coefficient β intervient dans le calcul de la probabilité de revenu à chaque palier, le choix (c) n'est pas praticable car il générerait un très grand nombre de risques relatifs. Voici, à titre d'exemple, les équations nécessaires au calcul des probabilités de revenu dans un modèle contenant seulement trois paliers :

$$\text{Prob}(y_i^* < \tau_1) = \text{Prob}(y_i=1) = F(\tau_1 - X_i\beta) = 1/[1+\exp(X_i\beta - \tau_1)]$$

$$\text{Prob}(\tau_1 \leq y_i^* < \tau_2) = \text{Prob}(y_i=2) = F(\tau_2 - X_i\beta) - F(\tau_1 - X_i\beta) = 1/[1+\exp(X_i\beta - \tau_2)] - 1/[1+\exp(X_i\beta - \tau_1)]$$

$$\text{Prob}(y_i^* \geq \tau_2) = \text{Prob}(y_i=3) = 1 - F(\tau_2 - X_i\beta) = 1/[1+\exp(-X_i\beta + \tau_2)]$$

Nous rejetons également le choix (b), toujours pour des raisons de praticabilité : la permutation des 10 variables explicatives du modèle sur 5 paliers de revenu produirait un trop grand nombre de résultats, dont la présentation poserait un défi à la compréhension pour le lecteur. Nous avons choisi de présenter nos résultats sous la forme de rapports de cotes (choix **a**), lesquels ont le mérite d'indiquer clairement le sens et la force du coefficient sur le revenu.

Pour tirer parti des avantages que nous offre le logit ordonné, nous allons tout de même calculer et présenter de façon graphique quelques probabilités de revenu complètes pour divers groupes (figures 3.3 à 3.10), entre autres une comparaison de revenu hommes-femmes et une comparaison de revenu selon le niveau de scolarité.

3.1.2 Hypothèses du modèle

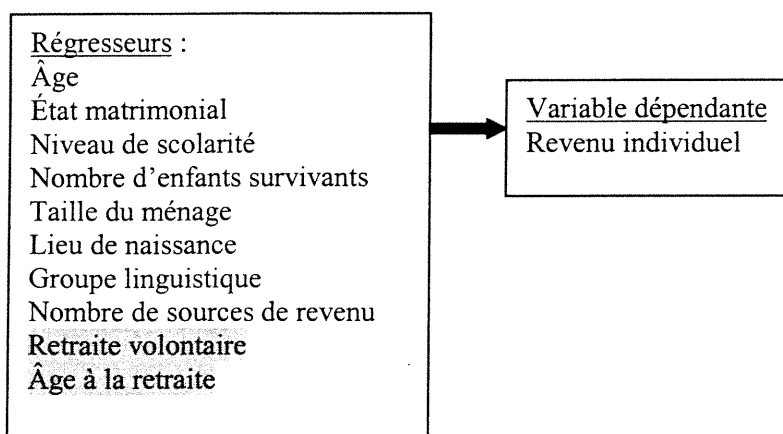
Il est difficile de trouver dans la littérature des ouvrages portant sur les déterminants du revenu des personnes âgées. Mentionnons au passage les travaux de Lindsay (1997, 1999a, 1999b), McDonald (1995), l'article de Denton et Spencer (1999) sur les revenus des ménages époux-épouses, ainsi que l'étude très approfondie de Basavarajappa (1999) sur le revenu des immigrants âgés. Ceci dit, il ne semble pas exister de documents traitant de questions telles que l'influence du nombre d'enfants, du groupe linguistique ou encore du niveau de scolarité sur le revenu au troisième âge. Bon nombre des hypothèses nécessaires à la construction de notre modèle sont donc dérivées directement des analyses bivariées des deux chapitres précédents.

Nous entendons présenter quatre régressions, soit une régression regroupant tout l'échantillon, puis une pour chaque groupe de référence (retraités, travailleurs et personnes autres). Au départ, nous avons pensé inclure deux variables d'interaction (groupe

linguistique et scolarité, groupe linguistique et âge) dans chacune de nos régressions, mais les analyses préliminaires n'ont pas montré de lien statistiquement significatif nous permettant d'explorer cette avenue plus avant.

Le plan de régression est relativement simple. Comme on peut le constater à la figure 3.2, le revenu des répondants de 65 ans et plus sera régressé sur les variables que nous avons déjà examiné dans les chapitres 1 et 2, soit l'âge des répondants, leur état matrimonial, leur niveau de scolarité, le nombre d'enfants survivants, la taille de leur ménage, leur lieu de naissance, leur groupe linguistique, ainsi que le nombre de sources de revenu déclarées.

Figure 3.2 Plan de régression



Deux régresseurs (en gris) s'ajouteront à cette liste lorsqu'il sera question des hommes et des femmes retraités (caractère volontaire / non-volontaire de la retraite, âge à la retraite), dont nous reparlerons en détail à la fin de cette section.

En conformité avec les résultats du tableau 1.1, nous formulons l'hypothèse que le profil de revenu des femmes est inférieur au revenu des hommes, et que le revenu des répondants diminue avec l'âge, tant chez les personnes retraitées que chez les personnes autres. Chez les travailleurs, nous nous fions au tableau 2.2 pour affirmer que le revenu

augmente avec l'âge. Pour les besoins du modèle, la variable ÂGE DES RÉPONDANTS a été dichotomisée en 4 variables binaires, soit les 65-69 ans, les 70-74 ans, les 75-79 ans et les 80 ans et plus. Nous avons maintenu les 65-69 ans et plus hors du modèle pour en faire la catégorie de référence.

En accord avec les résultats du tableau 1.6, nous formulons l'hypothèse que le revenu des retraités est maximisé quand ceux-ci sont en union. Le revenu des retraités hors-union vient en deuxième place. De même, nous pensons que le revenu des autres est maximisé quand ceux-ci sont hors union, le revenu des personnes autres veuves arrivant en deuxième place (c.f. tableau 1.7). Pour les besoins du modèle, la variable ÉTAT MATRIMONIAL fut elle aussi dichotomisée en variables binaires, selon le découpage utilisé à la section 1.3 : personnes en union (mariées ou conjoints de fait), personnes hors union (célibataires, séparées, divorcées) et veufs. Les personnes en union furent maintenues hors du modèle en tant que catégorie de référence.

D'après les résultats des tableaux 1.8 et 1.9, nous estimons que le revenu moyen des répondants augmente en lien avec le niveau de scolarité atteint. Les hommes comme les femmes, les retraités, les travailleurs et les autres profitent tous de cette progression dans des proportions diverses. La variable NIVEAU DE SCOLARITÉ fut dichotomisée en variables binaires de la même façon que les deux précédentes : éducation primaire, secondaire, collégiale et universitaire. C'est l'éducation primaire qui constitue cette fois-ci la catégorie de référence.

Concernant le nombre d'enfants survivants déclarés par les répondants, nous pensons que peu importe le groupe de référence, le fait d'avoir entre 1 et 3 enfants amène un meilleur revenu après 65 ans (c.f. tableaux 1.11 et 1.13). Nous avons dichotomisé la variable

NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS en variables binaires selon que les répondants déclaraient n'avoir aucun enfant, entre 1 et 3 enfants, ou encore 4 enfants et plus. Nous avons choisi les répondants ayant entre 1 et 3 enfants comme catégorie de référence.

Au sujet du revenu selon la taille du ménage, nous formulons l'hypothèse que les répondants vivant dans des ménages de 2 personnes ont le meilleur revenu (c.f. tableau 1.14). Pour les besoins du modèle, nous avons réduit le nombre de classes de la variable TAILLE DU MÉNAGE, en amalgamant les ménages de 4 personnes et plus aux ménages de 3 personnes. Une fois que chaque palier fut dichotomisé en variables binaires, nous avons choisi de garder les ménages de deux personnes hors du modèle en tant que catégorie de référence.

Conformément aux résultats des tableaux 1.15 et 1.17, nous formulons l'hypothèse que les retraités et les personnes autres ont de meilleurs revenus après 65 ans s'ils sont natifs de l'Amérique du Nord (en lien avec Basavarajappa, 1999). En conformité avec le découpage géographique effectué au chapitre 1, nous avons dichotomisé de manière binaires la variable LIEU DE NAISSANCE entre les natifs de l'Amérique du Nord (notre catégorie de référence), d'Europe et d'ailleurs dans le monde. Et concernant le groupe linguistique des répondants, nous prévoyons que le meilleur revenu revient aux personnes personnes bilingues (tableau 1.18). En accord avec les catégories du chapitre 1, nous avons dichotomisé la variable GROUPE LINGUISTIQUE selon que les répondants se déclaraient anglophones, francophones, bilingues ou allophones. Nous avons choisi les anglophones comme catégorie de référence, en raison de leur nombre.

Le dernier paramètre régulier que nous allons inclure dans le modèle porte sur le nombre de sources de revenu déclarées. En lien avec les tableaux 2.9, 2.10 et 2.11, nous pensons que le nombre de sources de revenu devrait influencer positivement le niveau de

revenu déclaré. La variable NOMBRE DE SOURCES DE REVENUS, au contraire des variables précédentes, n'a pas été dichotomisée, car elle est déjà graduée de 0 à 7 sources de revenus.

Finalement, pour les répondants ayant vécu l'événement de la retraite (tableau 3.2), nous ajouterons deux variables dans le modèle de régression, soit l'ÂGE À LA RETRAITE, ainsi que le CARACTÈRE VOLONTAIRE (OU NON) DE LA RETRAITE. Nous avons constaté au tableau 1.10 que les répondants ayant pris leur retraite avant 65 ans ont un revenu de retraite plus élevé, signe d'une meilleure préparation financière. Nous n'avons pas altéré cette variable pour la régression, car elle était déjà dichotomisée. Quant à la retraite volontaire, nous avons constaté à la section 2.5 que les répondants qui étaient acculés à la retraite avaient un revenu moyen légèrement inférieur aux retraités volontaires. Cette variable est elle aussi déjà dichotomisée.

3.2 Résultats des régressions

Le cas de référence pour nos régressions est né de la combinaison de toutes les variables maintenues constantes dans le modèle. Nous avons choisi pour cela la caractéristique de chaque variable dont la fréquence était la plus élevée. Ainsi, pour le modèle de régression complet (i.e. qui inclut toutes les personnes de l'échantillon), le cas de référence est un homme retraité de 65-69 ans, vivant en union dans un ménage de deux personnes, de scolarité primaire, ayant eu entre 1 et 3 enfants. De plus, il est né en Amérique du Nord, et il est anglophone. Pour les régressions suivantes, les cas de référence auront les mêmes caractéristiques, si ce n'est que le statut du répondant (retraité / travailleur / autre) changera selon le modèle considéré. Notons finalement que la régression des retraités ajoutera deux variables au modèle (âge à la retraite, retraite volontaire/non-volontaire). Le retraité de référence aura donc, en cette occasion, pris sa retraite après 65 ans, et de façon involontaire.

3.2.1 Régression sur tous les répondants et répondantes de l'échantillon

Au tableau 3.1, nous remarquons premièrement que le modèle présenté est significatif en vertu du test du Khi carré ($\text{Khi}^2 = 1703,22$ avec 21 degrés de liberté).

Tableau 3.1 HOMMES et FEMMES, TOUS STATUTS

		β	e^β	f
Sexe (catégorie de référence: homme)	femme	-2,0083	0,1342	***
Statut (catégorie de référence: retraité)	travail	1,3121	3,7138	***
	autres	-0,5777	0,5612	***
Âge des répondants (catégorie de référence : 65-69 ans)	70-74 ans	-0,1545	0,8568	†
	75-79 ans	-0,2387	0,7877	**
	80 ans et +	-0,2219	0,8010	*
État matrimonial (catégorie de référence : en union)	hors-union	0,1225	1,1303	
	veuf	0,5321	1,7025	***
Niveau de scolarité (catégorie de référence : primaire)	secondaire	0,4494	1,5673	***
	collégial	0,8442	2,3261	***
	universitaire	1,7649	5,8412	***
Nombre d'enfants survivants (catégorie de référence : 1-3 enfants)	aucun enfant	-0,1217	0,8854	
	4 enfants et plus	-0,1786	0,8364	*
Taille du ménage (catégorie de référence : ménage de 2 personnes)	ménage d'une personne	0,0743	1,0771	
	ménage de 3 personnes	-0,1411	0,8684	
Lieu de naissance (catégorie de référence: Amérique du Nord)	né en Europe	-0,1814	0,8341	*
	né ailleurs dans le monde	-0,1823	0,8333	
Groupe linguistique (catégorie de référence : anglophones)	francophone	-0,7897	0,4540	***
	bilingue	-0,2671	0,7656	*
	allophone	-1,0261	0,3584	***
Nombre de sources de revenu (de 0 à 7)	nbre de sources de revenu	0,4279	1,5340	***
Seuils	seuil 1	-1,8876		
	seuil 2	1,1869		
	seuil 3	2,9569		
	seuil 4	4,2941		
	n	10005		
	-2 Log	21262,61		
	Khi^2 du modèle	1703,22		
	degrés de liberté	(21)		

niveaux de significativité : † p<0,1 * p<0,05 ** p<0,01 *** p<0,001

Nous avons tenté de savoir si certaines variables étaient moins pertinentes dans ce modèle : un test Wald effectué de façon séparée nous indique que parmi toutes les variables présentées, la TAILLE DU MÉNAGE et le LIEU DE NAISSANCE ne produisent pas d'effet statistiquement significatif dans le modèle, et que leur retrait n'handicaperait pas la qualité de

l'ajustement. Toutes les autres variables du tableau 3.1 se sont avérées statistiquement significatives au seuil de $p < 0,05$.

On retrouve plusieurs coefficients β significatifs aux variables SEXE, STATUT, ÂGE DES RÉPONDANTS, ÉTAT MATRIMONIAL, NIVEAU DE SCOLARITÉ, GROUPE LINGUISTIQUE et NOMBRE DE SOURCES DE REVENU DÉCLARÉES. Le NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS et le LIEU DE NAISSANCE ne recueillent qu'un coefficient significatif chacun.

Dans la catégorie STATUT, les personnes au travail ont un rapport de cotes trois fois supérieur à celui des personnes retraitées, notre groupe de référence, alors que les personnes autres ont un rapport de cotes de moitié inférieur aux personnes retraitées ($e^{\beta}_{\text{travail}} = 3,7138$, $e^{\beta}_{\text{retraite}} = 1,0000$ et $e^{\beta}_{\text{autres}} = 0,5612$). Il est important de rappeler ici que le rapport de cotes n'est pas une probabilité, mais plutôt la différence (multiplicative) des chances de revenu entre deux ou plusieurs groupes. Il indique le sens et la force de l'effet étudié. Dans ce cas-ci, la chance d'avoir un 'bon revenu' ou un 'meilleur revenu' pour les travailleurs est 3.7138 fois supérieure à celle des retraités, alors que les personnes autres ont à peu près moitié moins de chances d'avoir un 'bon revenu' que les retraités. Ces résultats sont en accord avec les valeurs de revenu moyen tels que présentés au Chapitre 1 (particulièrement le tableau 1.2, page 10).

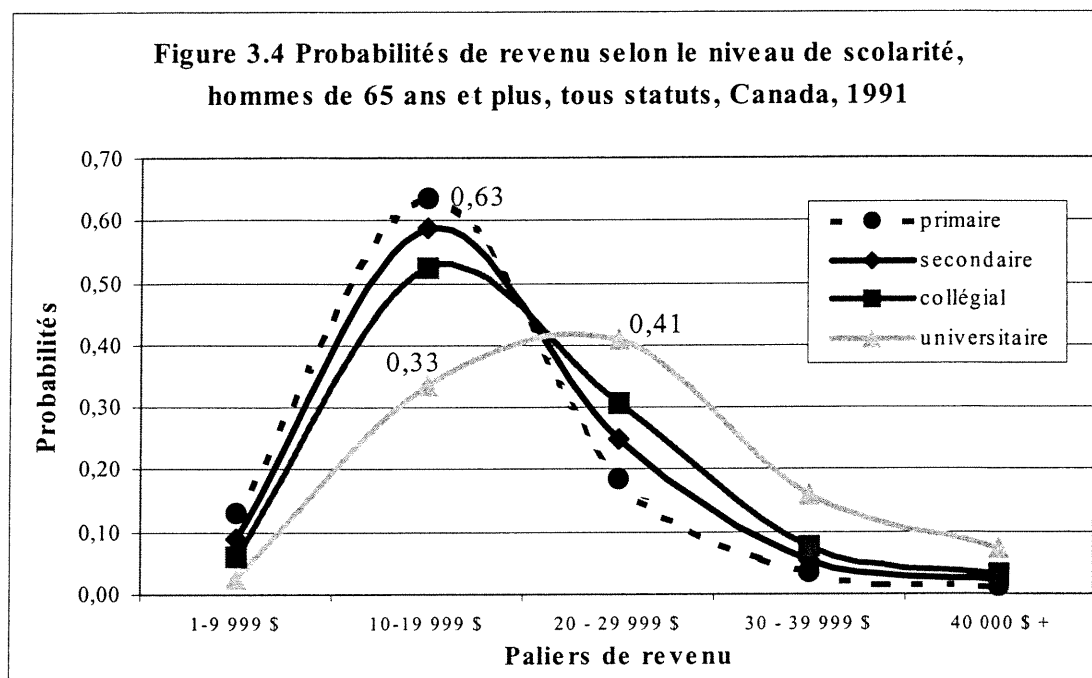
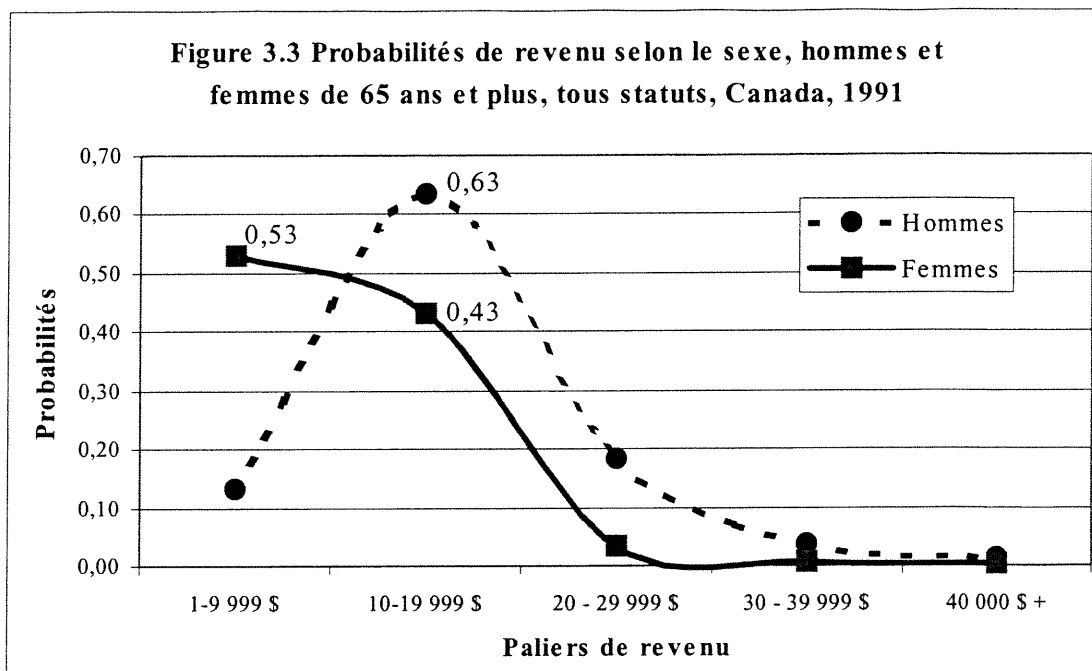
Notre hypothèse sur le revenu décroissant avec l'âge est partiellement validée : le rapport de cotes des personnes âgées de 70-74 ans et de 75-79 ans est plus bas que le rapport de cotes des personnes âgées de 65-69 ans, notre groupe de référence ($e^{\beta}_{65-69 \text{ ans}} = 1,000$, $e^{\beta}_{70-74 \text{ ans}} = 0,8568$ et $e^{\beta}_{75-79 \text{ ans}} = 0,7877$), mais le rapport des personnes âgées de 80 ans et plus remonte très légèrement ($e^{\beta}_{80\text{ans}+} = \mathbf{0,8010}$). Ce relèvement du rapport de cotes à 80 ans

est causé par le veuvage accentué à ces âges (surtout chez les femmes), un veuvage qui entraîne le versement d'une pension de conjoint survivant, ce qui gonfle le revenu individuel (c.f. chapitre 1, page 9). Cet effet est confirmé à la variable ÉTAT MATRIMONIAL, où le rapport de cotes des veufs et veuves est supérieur à celui des répondants en union ($e^{\beta}_{\text{veuf}} = 1,7025$ contre $e^{\beta}_{\text{en union}} = 1,0000$).

L'hypothèse du meilleur revenu aux répondants anglophones est confirmée par les trois rapports de cotes de la variable GROUPE LINGUISTIQUE. Ces rapports exposent des chances inférieures de revenu pour chaque groupe autre qu'anglophone ($e^{\beta}_{\text{anglophone}} = 1,0000$, $e^{\beta}_{\text{francophone}} = 0,4540$, $e^{\beta}_{\text{bilingue}} = 0,7656$ et $e^{\beta}_{\text{allophone}} = 0,3584$).

La variable NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS et la variable LIEU DE NAISSANCE n'ont qu'un coefficient significatif chacune, mais les valeurs des rapports de cotes valident les hypothèses énoncées à la section 3.1.2. Ainsi, les chances de meilleurs revenus sont plus élevées quand les répondants déclarent moins de 4 enfants ($e^{\beta}_{1-3 \text{ enfants}} = 1,0000$ contre $e^{\beta}_{4 \text{ enfants}} = 0,8364$), et les chances de revenu sont légèrement inférieures quand on est né en Europe plutôt qu'en Amérique du Nord ($e^{\beta}_{\text{Amérique}} = 1,0000$ contre $e^{\beta}_{\text{Europe}} = 0,8341$).

Étant donné le haut niveau de signification des coefficients des variables SEXE et NIVEAU DE SCOLARITÉ, nous présentons aux figures 3.3 et 3.4 la distribution des probabilités de revenu calculées grâce aux formules présentées à la section 3.1.1.



Premièrement, la figure 3.3 illustre de façon non équivoque les différences dans les probabilités de revenu des hommes et des femmes de 65 ans et plus, confirmant ainsi les résultats de l'analyse bivariée du chapitre 1 (tableau 1.1, p.8). La courbe des hommes est celle de notre groupe de référence, tandis que la courbe des femmes a été obtenue

simplement en incluant dans les différentes formules de calcul le coefficient β de la variable SEXE ($\beta_{\text{sexe}} = -2,0083$). Le sommet de la courbe de probabilité de revenu chez les hommes se situe au palier 10 000 \$ - 20 000 \$ (63%), alors que le sommet de la courbe des femmes se situe plutôt à 1 \$ - 10 000 \$ (53%).

À la figure 3.4, nous ne comparons plus les sexes, mais les niveaux de scolarité, dont l'effet sur le revenu est éloquent. Nous nous limiterons ici à l'effet de la scolarité sur les revenus des hommes. La probabilité pour un homme détenant un scolarité primaire d'avoir un revenu se situant entre 10 000\$ et 20 000 \$ est de 63%, soit le sommet de la courbe. La courbe s'aplanit avec la progression des niveaux d'éducation, et c'est pour les hommes détenant une scolarité universitaire qu'elle devient la plus avantageuse, avec un sommet à 41% dans le palier 20 000 \$ - 29 999 \$.

3.2.2 Hommes et femmes retraités

Séparons maintenant notre analyse par STATUT. Nous commencerons dans cette section par une analyse des personnes retraitées. Au tableau 3.2, nous remarquons premièrement que le modèle de régression présenté est significatif en vertu du test du Khi carré ($K\text{hi}^2 = 853,11$ avec 21 degrés de liberté).

Comme nous l'avons fait au tableau 3.1, nous avons tenté de savoir si une ou des variables étaient moins pertinentes dans ce modèle en utilisant le test Wald. De toutes les variables présentées, cinq ne produisent pas d'effet statistiquement significatifs et leur retrait du modèle de régression n'handicaperait pas la qualité de l'ajustement. Il s'agit de l'ÉTAT MATRIMONIAL, du NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS, de la TAILLE DU MÉNAGE, du LIEU DE NAISSANCE, et de l'ÂGE À LA RETRAITE. Cette dernière variable tombe tout juste sous la limite du seuil de significativité de $p < 0,05$.

Les principaux coefficients β significatifs dans le modèle se retrouvent aux variables SEXE, NIVEAU DE SCOLARITÉ, NOMBRE DE SOURCES DE REVENUS et RETRAITE VOLONTAIRE. De même, l'ÂGE DES RÉPONDANTS, et le GROUPE LINGUISTIQUE ont chacun deux coefficients significatifs.

Tableau 3.2 HOMMES et FEMMES RETRAITÉS

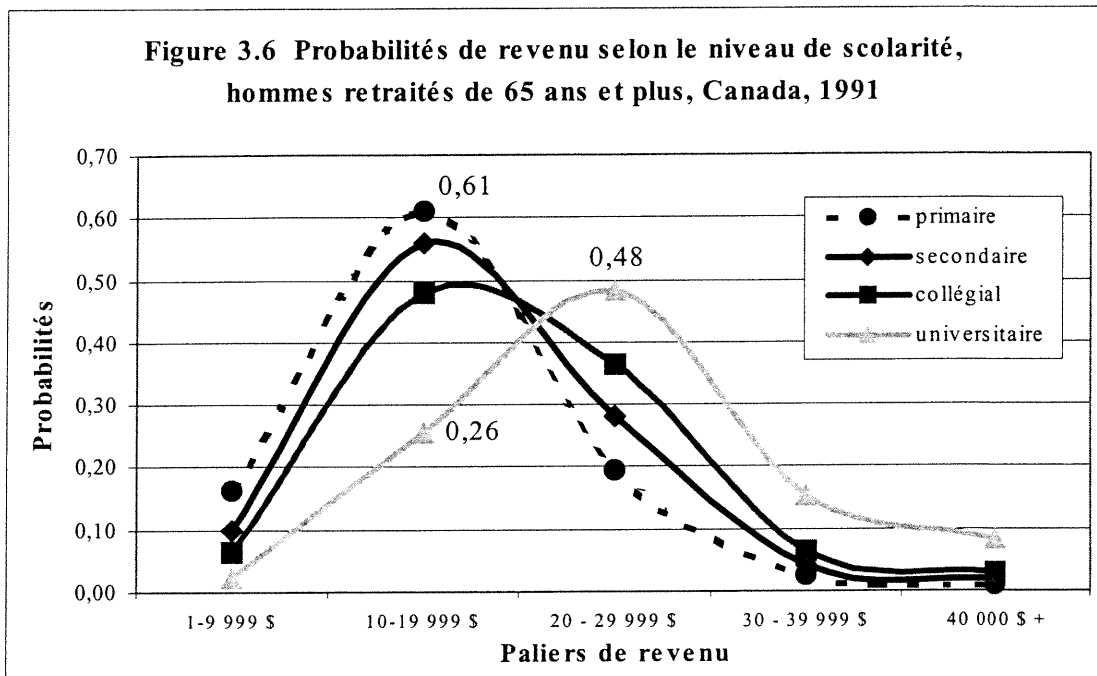
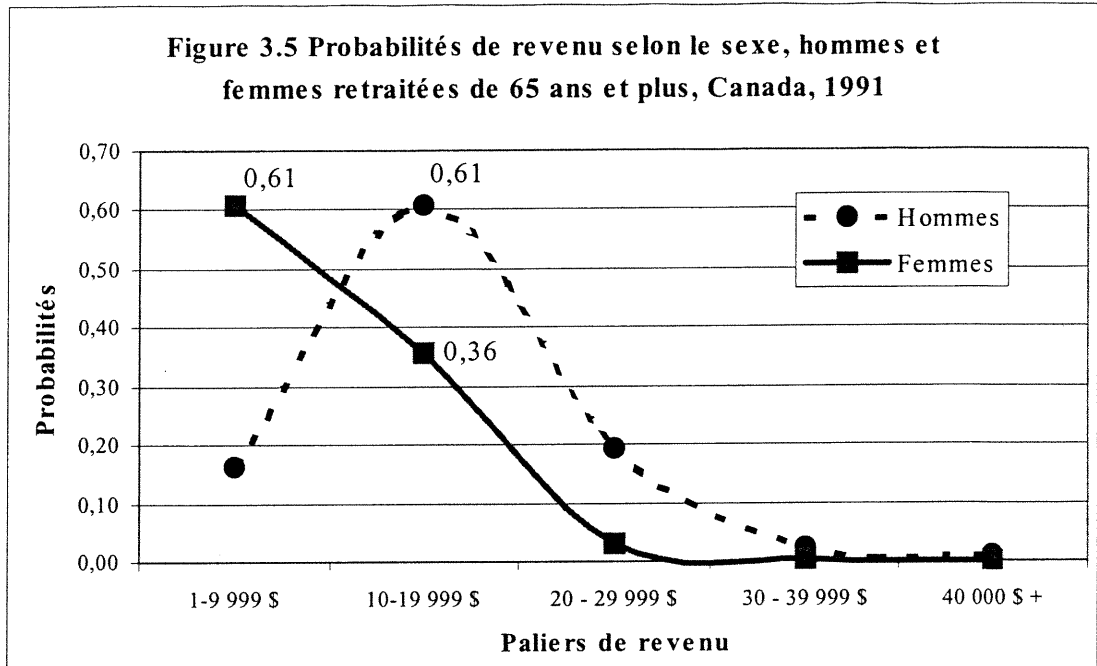
		β	e^β	f
Sexe (catégorie de référence: homme)	femme	-2,0857	0,1242	***
Âge des répondants (catégorie de référence : 65-69 ans)	70-74 ans	-0,1919	0,8254	
	75-79 ans	-0,3246	0,7228	**
	80 ans et +	-0,2622	0,7693	*
État matrimonial (catégorie de référence : en union)	hors-union	0,1242	1,1322	
	veuf	0,1324	1,1415	
Niveau de scolarité (catégorie de référence : primaire)	secondaire	0,5464	1,7271	***
	collégial	1,0390	2,8265	***
	universitaire	2,1672	8,7341	***
Nombre d'enfants survivants (catégorie de référence : 1-3 enfants)	aucun enfant	-0,1110	0,8950	
	4 enfants et plus	-0,1901	0,8269	
Taille du ménage (catégorie de référence : ménage de 2 personnes)	ménage d'une personne	0,1046	1,1102	
	ménage de 3 personnes	-0,1851	0,8311	
Lieu de naissance (catégorie de référence: Amérique du Nord)	né en Europe	-0,1823	0,8334	
	né ailleurs dans le monde	-0,1838	0,8321	
Groupe linguistique (catégorie de référence : anglophones)	francophone	-0,7640	0,4658	***
	bilingue	-0,1920	0,8253	
	allophone	-1,1380	0,3205	***
Nombre de sources de revenu (de 0 à 7)	nbre de sources de revenu	0,4036	1,4972	***
Age à la retraite	retraite avant 65 ans	0,0687	1,0711	
Retraite volontaire	oui	0,3270	1,3867	***
Seuils	seuil 1	-1,6472		
	seuil 2	1,2142		
	seuil 3	3,3298		
	seuil 4	4,5511		
	n	5059		
	-2 Log	11521,98		
	Khi ² du modèle	853,11		
	degrés de liberté	(21)		

niveaux de significativité : † p<0,1 * p<0,05 ** p<0,01 *** p<0,001

Au bas du tableau 3.2, on remarque que notre hypothèse d'amélioration du revenu selon le nombre de sources est confirmée par la valeur du rapport de cotes ($e^\beta_{\text{sources}} = 1,4972$ pour chaque source additionnelle de revenu), tout comme l'hypothèse de l'amélioration du

revenu quand la retraite est volontaire ($e^{\beta}_{\text{volontaire}} = 1,3867$ $e^{\beta}_{\text{involontaire}} = 1,0000$). Finalement, notons que l'hypothèse voulant que les francophones et allophones aient un revenu inférieur à celui des anglophones est à nouveau confirmée par les rapports de cotes suivants : $e^{\beta}_{\text{francophone}} = 0,4658$ $e^{\beta}_{\text{allophone}} = 0,3205$ et $e^{\beta}_{\text{anglophones}} = 1,0000$). Si on retourne aux analyses bivariées du chapitre 1, on se rappellera que le revenu moyen des personnes *retraitées bilingues* était alors supérieur à celui des retraités anglophones (c.f. tableau 1.18, page 42). Cette hiérarchie ne tient plus avec l'analyse multivariée : le coefficient des retraités bilingues n'est pas statistiquement significatif, et même s'il l'était, son rapport de cotes le placerait légèrement sous le revenu des anglophones ($e^{\beta}_{\text{bilingues}} = 0,8253$ $e^{\beta}_{\text{anglophones}} = 1,0000$). Selon nous, la différence entre le résultat bivarié et le résultat multivarié réside dans le fait que la régression logit ordonné prend compte de la dispersion des revenus, alors que le revenu moyen est une mesure de tendance centrale qui peut être facilement affectée par quelques valeurs extrêmes.

Comme nous l'avons fait à la section 3.2.1, nous présentons maintenant aux figures 3.5 et 3.6 la distribution des probabilités de revenu selon le SEXE et selon le NIVEAU DE SCOLARITÉ. L'allure générale des courbes des figures 3.5 et 3.6 pour les retraités est très similaire à celle observées aux figures 3.3 et 3.4 pour les répondants de tous statuts. Si la différence entre les probabilités de revenu des hommes retraités (3.5) et de tous statuts (3.3) varie assez peu, on notera cependant que la courbe des probabilités de revenu pour les femmes retraitées renforce leur présence dans les revenus inférieurs à 10 000 \$ (61% pour les retraitées (fig. 3.5) contre 53% pour les femmes de tous statuts (fig. 3.3)). Le fractionnement du modèle "tous statuts" est donc pertinent puisqu'il permet d'isoler des différences marquées entre les statuts selon le sexe, ce que nous constatons également dans les analyses bivariées du chapitre 1 (c.f. tableau 1.2, page 10).



À la figure 3.6, l'aplatissement successif des courbes démontre encore une fois avec éloquence l'importance de la variable "scolarité" dans le revenu, même à la retraite. Si on compare de façon plus spécifique les courbes des figures 3.4 et 3.6 pour les universitaires, on remarquera que pour les hommes retraités, le sommet s'est "affermi" dans la tranche de

revenu 20 000 \$ - 29 999 \$, passant d'une probabilité de revenu de 41% (hommes tous statuts) à près de 50% (hommes retraités).

3.2.3 Hommes et femmes au travail

Le tableau 3.3 présente les résultats de la régression des hommes et femmes au travail. On constatera que la valeur du Khi carré pour ce modèle est plus faible que pour les modèles présentés aux tableaux 3.1 et 3.2, mais néanmoins significative ($Khi^2 = 83,87$ avec 19 degrés de liberté).

Par le biais d'un test Wald effectué de façon séparée, nous avons à nouveau cherché à savoir si certaines variables ne produisaient pas de variations importantes dans l'ajustement. De façon surprenante, toutes les variables échouent au test Wald (au seuil de $p < 0,05$) sauf le SEXE et le NIVEAU DE SCOLARITÉ. Notons toutefois que la TAILLE DU MÉNAGE et le GROUPE LINGUISTIQUE échouent le test par une marge très mince.

Les principaux coefficients β significatifs de cette régression sont à la variable SEXE, et à la variable NIVEAU DE SCOLARITÉ. Les variables TAILLE DU MÉNAGE et GROUPE LINGUISTIQUE ont chacune un coefficient significatif.

Au tableau 3.3, on note premièrement que l'hypothèse d'un revenu plus élevé pour les ménages de deux personnes est confirmée : le rapport de cotes des répondants vivant dans des ménages de deux personnes ($e^{\beta}_{2 \text{ personnes}} = 1,0000$, catégorie de référence) est beaucoup plus élevé que celui des ménages de 3 personnes et plus ($e^{\beta}_{3 \text{ personnes et+}} = 0,3739$). Au niveau des groupes linguistiques, les hypothèses sont partiellement renversées : nous pensions que le revenu des personnes allophones serait inférieur à celui du groupe de référence (les anglophones), mais c'était sans compter sur l'éthique de travail et le fort désir

de réussite sociale des personnes allophones³ : leur rapport de cotes les place loin au dessus des autres ($e^{\beta}_{\text{allophones}} = 2,6588$ $e^{\beta}_{\text{anglophones}} = 1,0000$). Le rapport de cotes des aînés francophones, quant à lui, laisse entendre que ceux-ci travaillent pour des salaires peu valorisants ($e^{\beta}_{\text{francophones}} = 0,1957$).

Tableau 3.3 HOMMES et FEMMES au TRAVAIL

		β	e^{β}	
Sexe (catégorie de référence : homme)	femme	-2,8964	0,0552	***
Âge des répondants (catégorie de référence : 65-69 ans)	70-74 ans	0,4356	1,5459	
	75-79 ans	1,0007	2,7203	†
	80 ans et +	0,8382	2,3123	
État matrimonial (catégorie de référence : en union)	hors-union	-0,5970	0,5504	
	veuf	-0,0731	0,9295	
Niveau de scolarité (catégorie de référence : primaire)	secondaire	0,7930	2,2101	*
	collégial	0,6774	1,9688	
	universitaire	2,7526	15,6838	**
Nombre d'enfants survivants (catégorie de référence : 1-3 enfants)	aucun enfant	0,1860	1,2044	
	4 enfants et plus	0,4922	1,6359	
Taille du ménage (catégorie de référence : ménage de 2 personnes)	ménage d'une personne	0,0555	1,0571	
	ménage de 3 personnes	-0,9839	0,3739	*
Lieu de naissance (catégorie de référence : Amérique du Nord)	né en Europe	-0,0709	0,9316	
	né ailleurs dans le monde	-0,4283	0,6516	
Groupe linguistique (catégorie de référence : anglophones)	francophone	-1,6311	0,1957	**
	bilingue	-0,0800	0,9231	
	allophone	0,9779	2,6588	**
Nombre de sources de revenu (de 0 à 7)	nbre de sources de revenu	0,1050	1,1107	
Seuils	seuil 1	-3,7434		
	seuil 2	-0,7962		
	seuil 3	0,1537		
	seuil 4	2,4820		
	n	343		
	-2 Log	828,74		
	Khi ² du modèle	83,87		
	degrés de liberté	(19)		

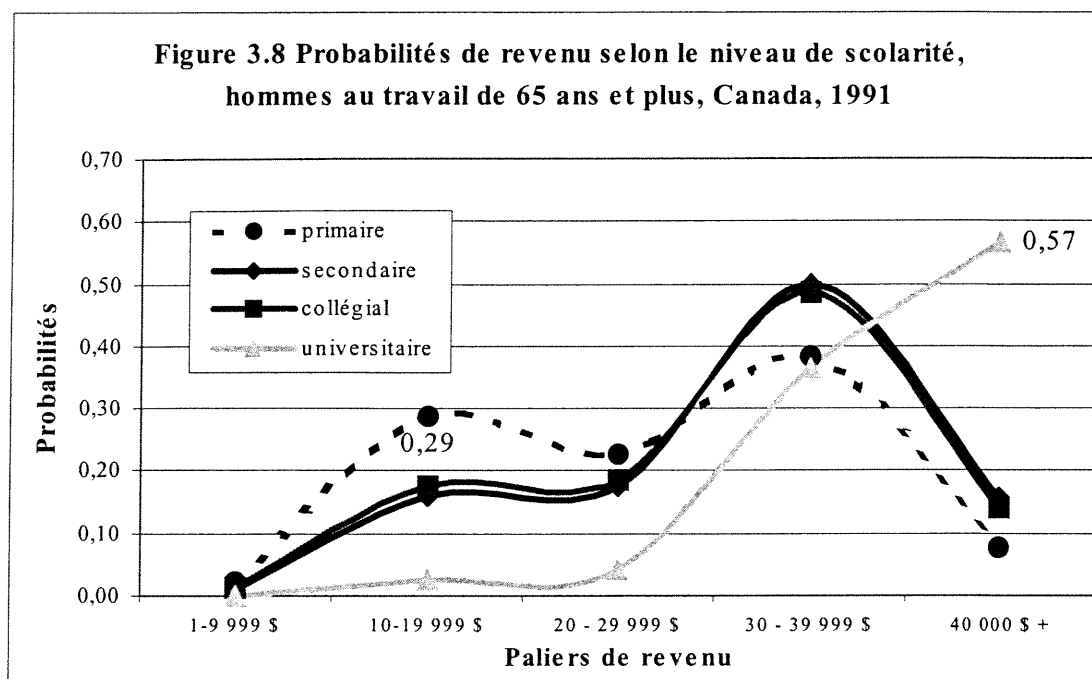
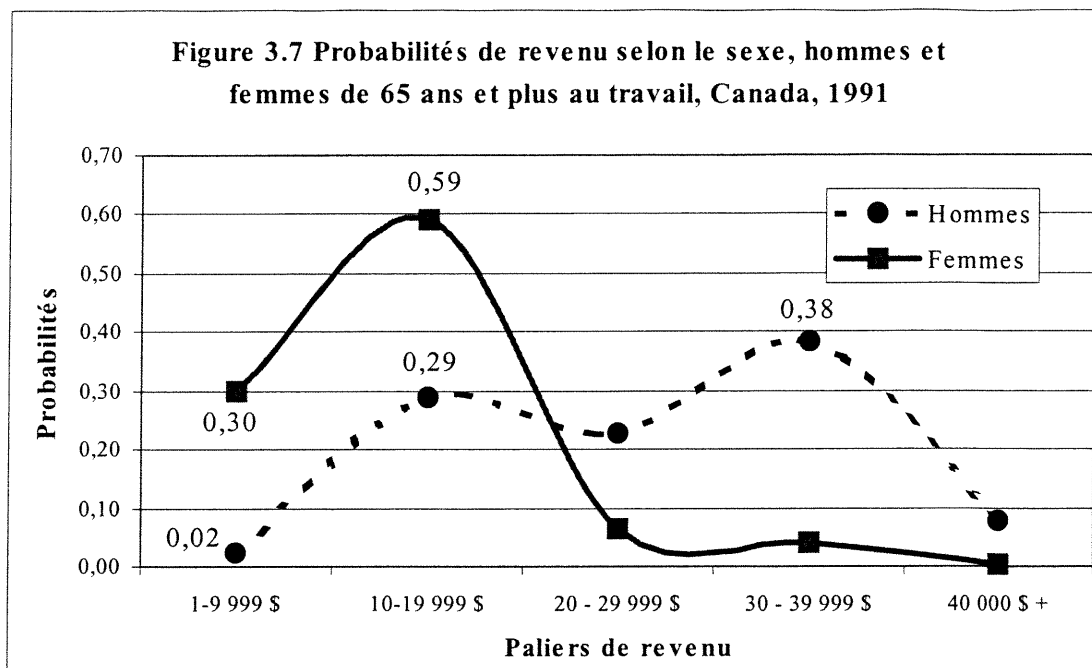
niveaux de significativité : † p<0,1 * p<0,05 ** p<0,01 *** p<0,001

³ Il est plus que probable que ces aînés allophones soient des immigrants.

Tel que constaté dans les deux précédents modèles, le coefficient β pour les femmes au tableau 3.3 est encore fortement négatif, ce qui déprécie leur probabilité de revenu par rapport aux hommes. L'apparence des courbes probabilités de revenu de la figure 3.7 suffit pour s'en convaincre : la probabilité d'obtenir un revenu inférieur à 10 000 \$ pour les femmes au travail est de 30%, alors qu'elle n'est que de 2% chez les hommes au travail, notre groupe de référence.

La courbe de probabilité de revenu des hommes à la figure 3.7 est pour le moins intrigante par sa forme bimodale, soit un premier sommet à 10 000 \$ - 19 999 \$ (probabilité de revenu = 29%) et un second sommet à 30 000 \$ - 39 999 \$ (probabilité de revenu = 38%). Selon nous, cette courbe à deux sommets est à l'image de la polarisation du travail passé 65 ans : si nous faisons l'hypothèse que *tous les travailleurs de plus de 65 ans envisagent de prendre leur retraite un jour ou l'autre*, il est logique de penser que le premier sommet de la courbe de probabilités de revenu rassemble des répondants qui (a) ont connu toute leur vie une séquence d'emploi irrégulière, ou (b) n'ont connu que des emplois peu rémunérateurs; n'ayant peu ou pas de préparation financière pour la retraite, ces travailleurs âgés sont contraints au travail parce que leurs revenus seraient autrement limités aux programmes universels de sécurité du revenu.

En maintenant notre hypothèse, nous pensons que le deuxième sommet rassemble des personnes bien sûr plus fortunées, mais qui ne pourraient se permettre d'arrêter de travailler parce que leur préparation à la retraite est insuffisante pour assurer le maintien de leur niveau de vie. Il est également très probable que ce sommet soit constitué en partie de retraités qui sont retournés au travail car ils étaient en "demande" (voir à cet effet le chapitre 2 section 2.2, et plus particulièrement le tableau 2.6, page 56).



À la figure 3.8, on remarque sans étonnement qu'une éducation plus poussée garantit de meilleurs revenus aux hommes qui choisissent de travailler après 65 ans. L'intérêt de la figure 3.8 vient de la courbe de probabilité de revenu des universitaires, qui se distingue des figures 3.4 et 3.6 par son sommet à 57% dans la catégorie 40 000 \$ et plus. La probabilité de

revenu des universitaires dans les figures 3.4 et 3.6 culminait plutôt au palier 30 000 \$ - 39 999 \$ et ne dépassait jamais 50%. On peut affirmer que les personnes ayant une scolarité universitaire peuvent monnayer leurs compétences de façon appréciable, même passé le cap des 65 ans.

3.2.4 Hommes et femmes autres

Nous présentons au tableau 3.4 le dernier modèle de cette analyse, soit celui des hommes et des femmes autres, qui se révèle significatif selon le test du Khi carré ($\text{Khi}^2 = 461,33$ avec 19 degrés de liberté).

Tableau 3.4 HOMMES et FEMMES AUTRES

		β	e^{β}	f
Sexe (catégorie de référence: homme)	femme	-1,7262	0,1780	***
Âge des répondants (catégorie de référence : 65-69 ans)	70-74 ans	-0,1719	0,8421	
	75-79 ans	-0,2133	0,8079	
	80 ans et +	-0,3287	0,7199	*
État matrimonial (catégorie de référence : en union)	hors-union	0,0847	1,0884	
	veuf	0,8741	2,3967	***
Niveau de scolarité (catégorie de référence : primaire)	secondaire	0,3223	1,3803	**
	collégial	0,6726	1,9594	***
	universitaire	1,0583	2,8815	***
Nombre d'enfants survivants (catégorie de référence : 1-3 enfants)	aucun enfant	-0,1155	0,8909	
	4 enfants et plus	-0,2484	0,7801	*
Taille du ménage (catégorie de référence : ménage de 2 personnes)	ménage d'une personne	0,1427	1,1534	
	ménage de 3 personnes	-0,0323	0,9683	*
Lieu de naissance (catégorie de référence: Amérique du Nord)	né en Europe	-0,2339	0,7914	
	né ailleurs dans le monde	-0,2428	0,7844	
Groupe linguistique (catégorie de référence : anglophones)	francophone	-0,8649	0,4211	***
	bilingue	-0,4036	0,6679	*
	allophone	-0,8346	0,4340	*
Nombre de sources de revenu (de 0 à 7)	nbre de sources de revenu	0,5305	1,6998	***
Seuils	seuil 1	-0,9296		
	seuil 2	2,4745		
	seuil 3	3,7324		
	seuil 4	5,0581		
	n	4603		
	-2 Log	8325,38		
	Khi^2 du modèle	461,33		
	degrés de liberté	(19)		

niveaux de significativité : † p<0,1 * p<0,05 ** p<0,01 *** p<0,001

Comme nous l'avons fait précédemment, nous avons soumis chacune des variables à un test Wald, servant à déterminer si leur impact était significatif sur le modèle de régression. Cette fois-ci, les variables non-significatives sont l'ÂGE, le NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS, la TAILLE DU MÉNAGE et le LIEU DE NAISSANCE.

Les principaux coefficients β significatifs se trouvent aux variables SEXE, NIVEAU DE SCOLARITÉ, GROUPE LINGUISTIQUE et NOMBRE DE SOURCES DE REVENU. Les variables ÂGE DES RÉPONDANTS, ÉTAT MATRIMONIAL, NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS, et TAILLE DU MÉNAGE ont chacune un coefficient significatif.

Nous avons formulé à la section 3.1.2 l'hypothèse d'un revenu décroissant selon l'âge pour les personnes autres. Bien que seul le rapport de cotes des personnes autres âgées de 80 ans et plus soit statistiquement significatif, la tendance observée d'un groupe d'âge à l'autre confirme l'hypothèse ($e^{\beta}_{65-69} = 1,0000$ $e^{\beta}_{70-74} = 0,8421$ $e^{\beta}_{75-79} = 0,8079$ $e^{\beta}_{80+} = 0,7199$). Au niveau des GROUPES LINGUISTIQUES, notre hypothèse d'un meilleur revenu pour les personnes autres anglophones est validée : les rapports de cotes des francophones ($e^{\beta}_{\text{francophones}} = 0,4211$), des allophones ($e^{\beta}_{\text{allophones}} = 0,4340$) et des répondants bilingues ($e^{\beta}_{\text{bilinguess}} = 0,6679$) sont tous inférieurs à celui des anglophones, notre groupe de référence ($e^{\beta}_{\text{anglophones}} = 1,0000$).

Du côté du NOMBRE DE SOURCES DE REVENU, il faut souligner que les personnes autres sont le groupe tirant le plus grand bénéfice d'une source de revenu additionnelle : si on compare les rapports de cotes des modèles précédents, on note que le rapport de cotes des retraités sur cette variable n'est que de **1,3867** (tableau 3.2), celui des travailleurs n'est que de

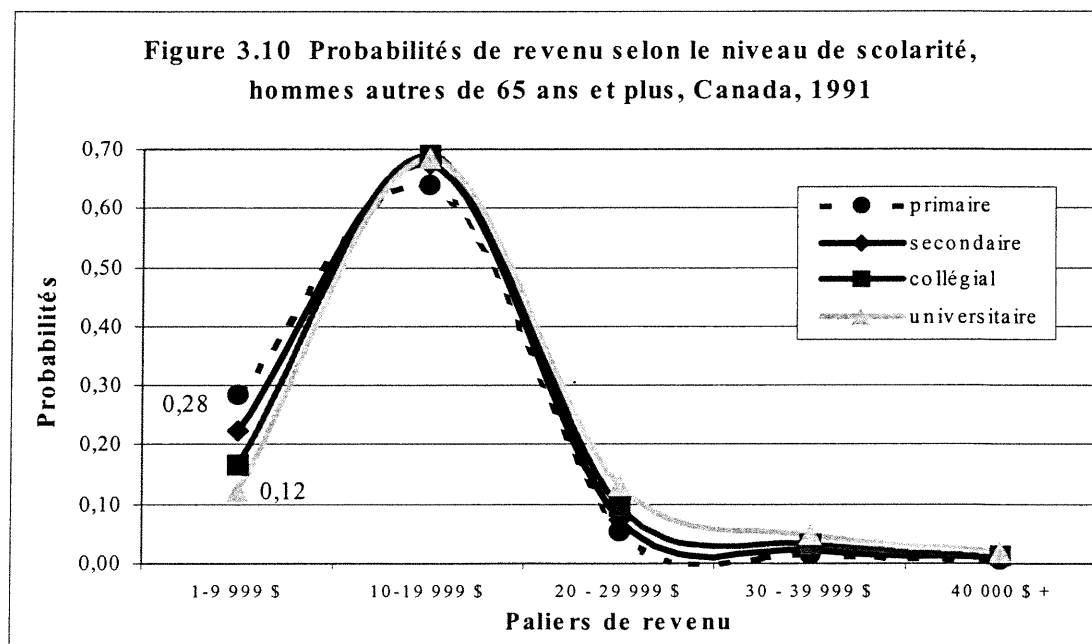
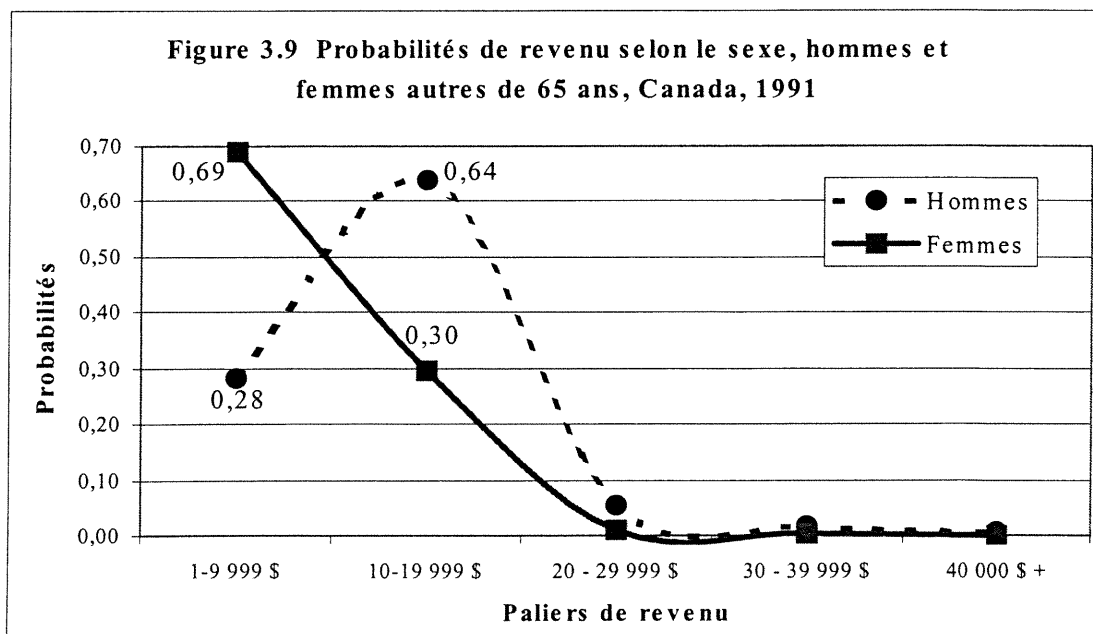
1,1107 (tableau 3.3), alors que celui des personnes autres est plus fort avec 1.6998 (tableau 3.4). L'addition d'une source de revenu produit donc un plus grand effet ici.

À la section 3.2.1, l'analyse multivariée indiquait que les personnes veuves tous statuts confondus avaient des revenus potentiellement plus élevés que les répondants en union ou hors-union, du fait de l'addition d'une rente de conjoint survivant. Nous retrouvons à nouveau cette constatation chez les personnes autres ($e^{\beta}_{\text{veufs}} = 2,3967$ $e^{\beta}_{\text{en union}} = 1,0000$). Les valeurs de ces rapports de cotes s'expliquent d'autant mieux que le veuvage est un phénomène majoritairement féminin, et que le groupe des personnes autres est composé à 79% de femmes.

Parmi les trois STATUTS analysés dans ce chapitre (retraite, travail, autres), les femmes autres sont celles dont le revenu est le moins discriminé lorsque comparé à celui des hommes, car leur rapport de cotes est le plus élevé parmi toutes les femmes à l'enquête ($e^{\beta}_{\text{femmes tous_statuts}} = 0,1342$ $e^{\beta}_{\text{femmes retraite}} = 0,1242$ $e^{\beta}_{\text{femmes travail}} = 0,0552$ $e^{\beta}_{\text{femmes autres}} = 0,1780$). Un regard à la figure 3.9 (qui présente la distribution des probabilités de revenu selon le sexe pour les personnes autres) suffit pour nous convaincre qu'il s'agit-là cependant d'une bien mince victoire. Malgré des courbes aux allures distinctes, tant les hommes que les femmes sont majoritairement cantonnés à des probabilités de revenu inférieures à 20 000 \$: 92% pour les hommes, 99% pour les femmes. Le revenu des femmes autres n'est donc pas réellement différent: c'est la probabilité de revenu des hommes qui est plus faible qu'ailleurs.

À la figure 3.10, nous constatons avec étonnement que les probabilités de revenu s'améliorent très peu chez les hommes autres à mesure que le niveau d'éducation augmente. Il s'agit ici d'une rupture d'avec la tendance bien établie aux figures 3.4, 3.6 et 3.8 en termes de probabilités de revenu selon le niveau d'éducation. La seule différence visible entre les

courbes de la figure 3.10 semble se limiter à la probabilité de revenu inférieure à 10 000 \$, laquelle oscille entre 12% et 28% selon la scolarité. En comparaison des autres modèles, on note que les rapports de cotes de la variable NIVEAU DE SCOLARITÉ sont, chez les personnes autres, plus bas qu'ailleurs ($e^{\beta_{\text{université tous_statuts}}} = 5,8412$ $e^{\beta_{\text{univ. retraités}}} = 8,7341$ $e^{\beta_{\text{univ. travailleurs}}} = 15,6838$, $e^{\beta_{\text{univ. autres}}} = 2,8815$).



3.3 Conclusion du chapitre

Ayant maintenant en main les résultats de ces analyses multivariées, nous sommes en mesure de bien comprendre ce qui influence le revenu chez les hommes et les femmes de 65 ans et plus. La plupart des hypothèses que nous avons lancées à la section 3.1.2 s'appuyaient sur les résultats des analyses bivariées des chapitres 1 et 2. Beaucoup d'hypothèses ont été confirmées par l'analyse multivariée, quelques-unes ont été infirmées, et un certain nombre n'ont pas pu être vérifiées à cause de résultats statistiquement non-significatifs. Une fois tout ce travail accompli, un constat s'impose : si l'analyse bivariée des chapitres 1 et 2 est d'une grande utilité pour défricher les données, seules les analyses multivariées permettent de quantifier (1) la pertinence et (2) l'effet propre de chaque variable explicative sur la variable dépendante.

Examinons maintenant les résultats à la lumière des hypothèses formulées à la section 3.1.2. Premièrement, il est indéniable que la variable SEXE est d'une grande influence sur le niveau de revenu, peu importe que les répondants soient retraités, travailleurs ou autres. Les courbes des figures 3.3, 3.5, 3.7 et 3.9 indiquent clairement que la probabilité de revenu des femmes de 65 ans et plus est irrémédiablement plus faible que celle des hommes.

Au sujet de la variable ÂGE DES RÉPONDANTS, nous avons émis l'hypothèse à la section 3.1.2 que les revenus s'améliorent avec le rajeunissement des cohortes, notamment chez les répondants retraités et autres. Si les rapports de cotes des personnes retraitées et autres confirment bel et bien notre intuition, on note que le revenu des retraités *remonte* à 80 ans et plus, un phénomène que nous avons expliqué par le veuvage et le versement d'une pension de conjoint survivant. Quant aux travailleurs de 65 ans et plus, notre hypothèse basée sur les analyses bivariées annonçait que le revenu augmente avec l'âge : les rapports de

cotes du tableau 3.3 concluent dans le même sens, mais aucun d'eux ne s'est avéré statistiquement significatif.

Les analyses bivariées du chapitre 1 sur le niveau de revenu selon l'ÉTAT MATRIMONIAL ont indiqué que le meilleur revenu moyen revenait aux retraités en union et aux personnes autres hors-union. Lorsque confrontée à l'analyse multivariée et au test Wald, cette variable n'a pas franchi le seuil de significativité tant pour les retraités que pour les travailleurs (tableaux 3.2 et 3.3). La variable n'est significative que dans le modèle complet (tableau 3.1) et dans le modèle des personnes autres (tableau 3.4), et à deux reprises, la valeur des rapports de cotes est contraire à l'hypothèse, donnant aux veufs les meilleures probabilités de revenu.

Sans conteste, la variable dont l'effet est le plus marquant à travers les différents modèles demeure le NIVEAU DE SCOLARITÉ. L'hypothèse d'un meilleur revenu en lien avec le niveau de scolarité est vérifiée dans tous les groupes, quoique plus faiblement chez les personnes autres. De même, l'effet induit par un plus haut niveau d'éducation sur la probabilité de revenu fluctue beaucoup d'un groupe à l'autre.

Concernant le NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS, notre hypothèse était que les chances d'un meilleur revenu après 65 ans reviennent aux répondants qui ont entre 1 et 3 enfants survivants. Cette hypothèse était basée sur les revenus moyens des répondants à la section 1.6 du chapitre 1. Il n'y a que dans le modèle complet (tableau 3.1) où la variable est significative en regard du test Wald, et l'analyse multivariée nous indique alors que l'hypothèse était pleinement fondée.

Pour la variable TAILLE DU MÉNAGE, notre hypothèse était que les ménages de deux personnes avaient le meilleur niveau de revenu. Nous n'avons pas malheureusement pas pu vérifier cette affirmation de façon formelle, car peu importe le modèle, la taille du ménage ne fut jamais significative en vertu du test Wald. Les analyses n'ont produit au total que deux rapports de cotes significatifs (tableau 3.3 et 3.4). Le sens et la force de ces deux rapports de cotes permettent tout de même de valider partiellement l'hypothèse.

À propos du LIEU DE NAISSANCE des répondants, les tableaux bivariés du chapitre 1 indiquaient que le meilleur revenu moyen appartenait aux personnes nées en Amérique du Nord, peu importe le sexe, et que le revenu moyen des personnes nées en Europe s'en approchait beaucoup. Cependant, l'intégration de cette variable dans nos modèles de régression n'a pas été concluante : jamais cette variable ne s'est révélée utile pour la qualité de l'ajustement, tel que mesuré par le test Wald. De plus, parmi tous les modèles, un seul rapport de cotes fut statistiquement significatif. Ceci dit, le sens et la force de tous les rapports de cotes ont largement validé l'hypothèse dans tous les modèles, malgré le manque de signification statistique.

En lien avec les résultats du chapitre 1, nous avons émis l'hypothèse que le GROUPE LINGUISTIQUE le plus qualifié au niveau linguistique (bilinguisme anglais-français) obtient un meilleur profil de revenu lors de l'analyse multivariée. Or, cette hypothèse fut renversée dans tous les modèles, le meilleur revenu étant toujours réservé aux anglophones (sauf dans le modèle des travailleurs où les allophones ont le haut du pavé). À ce niveau, les francophones arrivent souvent en troisième ou quatrième place, corroborant ainsi les résultats bivariés présentés à la section 1.9 du chapitre 1.

Le profil de revenu en fonction du NOMBRE DE SOURCES DE REVENU DÉCLARÉES est conforme aux hypothèses, soit une probabilité de revenu croissante pour chaque nouvelle source de revenu qui s'ajoute. La variable est statistiquement significative dans tous les modèles de régression, sauf pour le modèle des travailleurs. C'est chez les personnes autres que le rapport de cotes est le plus élevé, signifiant ainsi que les personnes autres sont celles qui bénéficient le plus de l'ajout d'une source supplémentaire de revenu.

Nous avons ajouté deux variables au modèle des personnes retraitées, soit la RETRAITE VOLONTAIRE et l'ÂGE À LA RETRAITE. Conformément aux analyses du chapitre 2, les répondants déclarant prendre une retraite volontaire ont un rapport de cotes plus élevé, attestant d'une préparation à la retraite adéquate. Bien qu'il ne soit pas statistiquement significatif, le rapport de cotes des retraités déclarant avoir pris leur retraite avant 65 ans confirme tout de même l'hypothèse d'un meilleur niveau de revenu.

Les analyses multivariées présentées dans ce chapitre nous ont permis de dépasser le niveau de la statistique descriptive pour entrer dans le domaine de la statistique inférentielle. Cela nous a permis de dégager les variables réellement pertinentes dans notre modèle, et de juger de la grandeur de leur effet sur les probabilités de revenu.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons tenté de définir le revenu des personnes âgées au Canada au moyen de plusieurs variables socio-démographiques, telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, l'âge à la retraite, etc. Le chapitre 1 fut consacré à la description (via des analyses bivariées) du revenu pour les personnes retraitées et les personnes autres de 65 ans et plus.

Au chapitre 2, nous avons examiné quelques comportements moins fréquents chez les personnes de 65 ans et plus, comme le travail aux âges avancés, et le retour en emploi après la retraite. Dans ce même chapitre, nous avons porté attention au nombre de sources de revenu déclarées par les répondants, en tant qu'indicateur de stabilité et de diversité du revenu. Nous avons finalement examiné la perception des répondants quant à l'adéquation de leur revenu face aux besoins actuels et à venir, la prévalence des dettes et des personnes à charge. Au chapitre 3, nous avons mené une série d'analyses multivariées sur les déterminants du revenu chez les aînés canadiens. Les hypothèses qui sous-tendaient ces analyses furent établies à même les résultats obtenus aux analyses bivariées des chapitres 1 et 2.

De toutes les analyses réalisées dans ce mémoire, un fait se démarque avec régularité : peu importe le statut du répondant, peu importe la variable considérée, le revenu des femmes âgées est toujours inférieur à celui des hommes âgés. Toute leur vie, les hommes et les femmes des générations étudiées ont connu des parcours dissemblables (promotion de l'éducation et du travail pour les hommes, promotion de la famille pour les femmes, difficulté de faire carrière pour les femmes, etc.). Leurs historiques de travail et de

revenus pendant la vie active étant inévitablement différents, toute comparaison entre les hommes et les femmes de 65 ans et plus nécessite une attention particulière.

Au fil des analyses bivariées des chapitres 1 et 2, certaines variables ont révélé une grande influence sur le revenu, et d'autres ont accusé un effet beaucoup moins marqué. On a noté en premier lieu que le revenu des personnes retraitées et autres augmente sensiblement à mesure que les cohortes rajeunissent. Il peut s'agir ici d'un indice de meilleure préparation à la retraite des personnes plus jeunes, de la maturation croissante des régimes de retraite de type RPC/RRQ, ou encore d'une conjoncture économique plus favorable à ces cohortes. Du point de vue de l'état matrimonial, nous avons vu que les hommes retraités obtiennent un meilleur revenu après 65 ans lorsqu'ils sont en union, alors que les femmes retraitées avec les plus hauts revenus sont les femmes veuves.

Dans le même esprit, nous avons constaté que le nombre d'enfants survivants déclaré par les répondants est un facteur déterminant du niveau de revenu à la retraite. La littérature a souvent fait état de la plus forte fécondité des personnes de faible statut socio-économique, et les résultats des analyses bivariées et multivariées ont confirmé notre hypothèse : Plus le nombre d'enfants déclaré est grand, plus la probabilité d'obtenir un revenu inférieur augmente. A ce niveau, le revenu des femmes est généralement plus fortement pénalisé par la venue d'un enfant.

Le niveau d'éducation semble être un puissant facteur d'amélioration du revenu après 65 ans. Malheureusement, les bénéfices de la scolarité sont passablement fluctuants selon le statut des répondants. Par exemple, comme nous l'avons découvert au chapitre 3 via l'analyse de régression, avoir une scolarité universitaire est un facteur de bonification du

revenu pour les retraités et les travailleurs, mais quand il s'agit des personnes autres, la scolarité universitaire n'a presque aucun pouvoir d'amélioration sur la probabilité de revenu.

L'analyse du revenu selon l'âge à la retraite a démontré que les retraités les plus riches sont ceux qui ont pris leur retraite avant 65 ans. Nous avons inféré que les répondants demeurant au travail passé 65 ans étaient contraints de le faire à cause d'une préparation financière moins adéquate, et qu'en conséquence, ils n'avaient pas réellement eu la liberté de choisir le moment de leur retraite.

Au niveau du lieu de naissance des répondants, nous avons découvert que les Canadiens de 65 ans et plus nés en Europe ont en moyenne un revenu comparable à celui des Canadiens nés sur le continent nord-américain, signe d'une intégration professionnelle réussie. Le revenu moyen des immigrants âgés nés ailleurs qu'en Europe, plus faible que celui des Nord-Américains et des Européens, semble dire que l'intégration professionnelle n'a pas été aussi aisée dans leur cas¹. L'analyse multivariée n'a pas produit de coefficients statistiquement significatifs pour cette variable, mais la valeur des coefficients respecte tout de même le sens de l'hypothèse.

Dans un registre similaire, nous avons analysé le revenu selon le groupe linguistique. Les analyses bivariées sur le sujet indiquaient que les personnes les plus qualifiées au niveau linguistique - i.e. les bilingues anglais-français – obtenaient le meilleur revenu moyen. Cette observation n'a pas été confirmée par l'analyse multivariée, où ce sont plutôt les personnes anglophones qui ont décroché la palme du meilleur profil de revenu. Un grand fossé sépare d'ailleurs les répondants anglophones des répondants francophones. La très grande majorité

¹ Il est probable que les répondants nés hors de l'Amérique du Nord et de l'Europe soient arrivés au Canada depuis moins longtemps que les immigrants européens, ce qui explique une partie de l'écart.

des répondants francophones demeurant au Québec, nous avons inféré que la différence de revenus provenait en partie de disparités dans l'accès aux études post-secondaires pour ces cohortes de québécois francophones, ainsi que d'une structure économique et industrielle plus embryonnaire au Québec que dans le reste du Canada.

Les répondants de l'EVA qui se déclarent au travail passé le cap des 65 ans sont très rares. Le pourcentage de travailleurs de 65 ans et plus est d'ailleurs à la baisse depuis les années 70. Nous avons pensé que les répondants demeurant au travail si tard le font probablement en raison d'une préparation financière insuffisante, et qu'une entrée soudaine en retraite leur causerait alors un préjudice économique trop grand. En contrepartie, nous avons noté une certaine popularité du retour au travail après la retraite : environ 20% des retraités et 10% des retraitées ont fait ce saut, soit pour le même employeur (29%), pour un employeur différent (52%), ou encore pour fonder leur propre entreprise (19%).

Nous avons tenté de savoir dans quelle mesure le nombre de sources de revenu déclarées était synonyme de stabilité et de richesse. Par le biais de l'analyse bivariée, nous avons constaté qu'une majorité des répondants de l'EVA a déclaré être tributaire d'au moins 3 sources de revenu. Le nombre de sources augmente avec le rajeunissement des cohortes et le niveau de scolarité. L'analyse multivariée a démontré que chaque nouvelle source de revenu qui s'ajoute augmente la probabilité d'un meilleur revenu. Nous avons noté que cette variable produisait plus d'effet chez les personnes autres que dans tout autre groupe.

Au niveau de l'adéquation du revenu, notons que les répondants tant hommes que femmes semblent généralement satisfaits du niveau de leur revenu et considèrent ce dernier comme suffisant pour répondre à leurs besoins actuels comme à leurs besoins futurs. Seule une minorité de répondants déclare avoir un revenu insuffisant pour ses besoins.

Les conclusions de ce mémoire sont à l'avenant pour les prochaines cohortes de personnes âgées, que l'on annonce d'ores et déjà comme étant plus scolarisées. Les femmes, surtout, ont une place à prendre, car les prochaines cohortes de femmes âgées 1) auront eu un plus grand accès à l'éducation supérieure, 2) elles auront massivement investi le marché du travail et 3) elles auront eu moins d'enfants que les femmes des générations précédentes. Ces conditions réunies permettront alors aux femmes de recevoir des pensions pour lesquelles elles auront cotisé de plein droit, et non plus en tant que survivantes d'un conjoint cotisant.

Ceci dit, la comparabilité entre les personnes âgées d'aujourd'hui et celles de demain sera rendue difficile par la modification des comportements en matière d'union (moins de veuvage, mais plus de séparation et de divorce, montée de l'union libre), et par la montée des retraites non-conventionnelles ou non-définitives (retours en emploi sous contrat, lancement d'entreprise, deuxième carrière).

BIBLIOGRAPHIE

AGRESTI, A. (1990), Categorical data analysis, New York, John Wiley & sons, 558 pages.

BASAVARAJAPPA, K.G. (1999), « Distribution, inégalité et concentration des revenus chez les immigrants âgés au Canada, 1990 », Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, n° 129, 21 pages.

BECKER, G.S. (1975), Human Capital, New York, National Bureau of Economic Research, 268 pages.

DEMARIS, A. (1995), « A tutorial in logistic regression », Journal of Marriage and the Family, 57 (Novembre 1995), pp. 956-968.

DENTON, F. T. et B.G. SPENCER (1999), « Évolution de la situation économique de la population âgée : une analyse par cohorte » dans STONE, L.O. (ed.) Succession de cohortes et conséquences du vieillissement de la population, une analyse et une revue internationales, Ottawa, Statistique Canada, cat. no 89-569-XCB, 58 pages.

FRENKEN, H. (1991a), « Les mesures d'incitation à la retraite anticipée », L'emploi et le revenu en perspective, vol 3, n°3, Automne 1991. pp. 19-29.

FRENKEN, H. (1991b), « Les femmes et les REER », L'emploi et le revenu en perspective, vol 3, n°4, Hiver 1991. pp. 10-16.

FRENKEN, H. (1991c), « Mariage, revenu et retraite », L'emploi et le revenu en perspective, vol. 3, no 4, hiver 1991, cat. no. 75-001F, pp. 36-40.

GALARNEAU, D. (1991), « Femmes à l'approche de la retraite », L'emploi et le revenu en perspective, vol 3, n°3, Automne 1991, pp. 30-42.

HAREVEN, T. (1981), « Historical changes in the timing of family transitions : their impact on generational relations », dans FOGEL, R.W., HATFIELD, E, et al. (eds.) Aging : stability and change in the family, New York, Academic Press, pp. 143-165.

JOBIN, S. (1999), « Retraite et retour en emploi au Canada : tendance et déterminants », mémoire de maîtrise, Département de Démographie, Université de Montréal, 106 pages.

JUBY, H. et C. LE BOURDAIS (1999), « Where have all the children gone ? – Comparing mothers' and fathers' declarations in retrospective surveys », Canadian Studies in Population, 26(1), pp. 1-20.

LAPIERRE-ADAMCYK, E., C. LE BOURDAIS, et K. LEHRHAUPT (1995), « Le départ du foyer parental des jeunes Canadiens nés entre 1921 et 1960 », Population, 50 (4-5), pp. 1111-1136.

LÉGARÉ, J., L. MARTEL, H. DENIS, L.O. STONE (1998), Living arrangements of older people in Canada : effects on their socio-economic conditions, Genève, United Nations et Statistique Canada, 102 pages.

LIN, Z., L. YATES et G. PICOT (1999), « L'accroissement de l'emploi autonome en période de chômage élevé : Analyse empirique des faits récents survenus au Canada », Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, n° 133, 21 pages.

LINDSAY, C., et S. DONALD (1988), « Revenu des personnes âgées au Canada », Tendances sociales canadiennes, no 10, automne 1988, cat. no. 11-008F, pp. 20-25.

LINDSAY, C. (1997), Un portrait des aînés au Canada, 2è édition, Statistique Canada, cat. no. 89-519-XP, 136 pages.

LINDSAY, C. (1999a), « Les aînés : un groupe diversifié qui vieillit bien », Tendances sociales canadiennes, no 52, printemps 1999, cat. no. 11-008F, pp. 27-31.

LINDSAY, C. (1999b), Un portrait des aînés au Canada, 3è édition, Statistique Canada, cat. no. 89-519-XP, 127 pages.

LIVI-BACCI, M (1994), « Poverty and population », Liège, International Union for the scientific study of population (IUSSP), 26 pages.

LONG, J.S. (1997), Regression models for categorical and limited dependent variables, Thousand Oaks, Sage Publications, 297 pages.

LOWE, G. S. (1991), « La retraite : attitudes, plans et comportements », L'emploi et le revenu en perspective, vol. 3, no 3, automne 1991, cat. no. 75-001F, pp. 8-18.

MARCIL-GRATTON, N. et J. LÉGARÉ (1987), « Vieillesse d'aujourd'hui et de demain. Un meme âge, une autre réalité? », Futuribles, no 110, mai 1987, pp. 3-21.

McDONALD, L (1995), « Les pensions de retraite au Canada : les inégalités d'un système dualiste », Cahiers québécois de démographie, vol.24 no.2, automne 1995, pp. 205-244.

McKELVEY, R.D. et W. ZAVOINA (1975), « A statistical model for the analysis of ordinal level dependent variables », Journal of Mathematical Sociology, 4, pp. 103-120.

MYLES, J. (2000), « La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenus, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés », Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, no129, 21 pages.

NG, E. (1992), « Les enfants et les personnes âgées : le partage des ressources de l'État », Tendances sociales canadiennes, no 25, été 1992, cat. no. 11-008F, pp. 11-14.

SCHNEIDER P, et J. SCHNEIDER (1995), « High fertility and poverty in Sicily : beyond the culture vs. The rationality debate », in GREENHALGH, S. (ed.), Situating fertility : anthropology and demographic inquiry, New York, Cambridge University press, pp. 179-201.

SHUCMAN, C. (1989), « Family transfers and household living arrangements among the elderly » , in GOLDSCHIEDER, F.K. et GOLDSCHIEDER, C. (eds.), Ethnicity and the new family economy, Boulder, Westview press, pp. 127-146.

ANNEXE TECHNIQUE

1. Calcul des revenus moyens

Dans une étude où le niveau de revenus des répondants est la principale variable expliquée, la qualité de la mesure du revenu mérite quelques considérations méthodologiques. Comme nous l'avons fait remarquer au chapitre 1, nous ne bénéficions pas du revenu exact des répondants de l'EVA, mais de paliers de revenu. Le niveau de revenu est disponible selon divers regroupements, des plus grossiers (2 paliers) aux plus fins (9 paliers). Pour le calcul du revenu moyen, nous avons utilisé la variable la plus détaillée, soit 9 paliers, alors que pour les analyses de régression du chapitre 3, nous avons préféré utiliser une variable découpée en 5 paliers, pour des raisons de praticabilité liées à la programmation du logiciel statistique.

Le calcul du revenu moyen est le résultat du nombre de répondants présents dans chaque palier de revenu multiplié par la valeur milieu de ce palier. Ces valeurs sont sommées, puis divisées par le nombre total de répondants. Or, comment traiter le cas des répondants déclarant un revenu nul ? Comment déterminer la valeur milieu pour la dernière classe de revenus (une classe ouverte) ? Sur la recommandation d'Yves Carrière, professeur à Simon Fraser University (Vancouver), nous avons utilisé une méthode d'ajustement économique, laquelle assigne un montant équivalent à 1 dixième du revenu médian aux répondants qui déclarent un revenu nul. Quant à la dernière classe de revenus (classe ouverte de 80 000 \$ dollars et plus), nous avons déterminé arbitrairement que la valeur milieu était de 85 000 \$¹.

¹ Le choix de la valeur 85 000 \$ n'est qu'un atavisme. La valeur attribuée à cette dernière classe de revenus est de peu d'importance, considérant le petit nombre de répondants qui s'y retrouvent. Une analyse de sensibilité montre qu'imputer un revenu de 90 000 \$ plutôt que 85 000 \$ n'amène pas une

2. Revenus non-déclarés

On a fait état dans le chapitre 1 du nombre élevé de répondants à l'enquête qui ont refusé de déclarer leurs revenus (environ 30% des 10 059 répondants). Il n'est pas réaliste de penser que ces 30% de non-déclarants ont un revenu qui se distribue comme celui des répondants, car nous pensons que la non-déclaration soit motivée par divers sentiments, soit la honte d'avoir à déclarer un faible revenu, la gêne d'avoir à déclarer un revenu élevé, ou encore toute autre considération propre aux répondants. Comment alors déterminer le revenu de ces personnes?

Nous avons décidé d'utiliser une méthode d'imputation pour résoudre le problème de la non-déclaration. Pour ce faire, nous avons calculé le revenu moyen de répondants ayant déclaré leur revenu selon leur sexe, leur âge et leur groupe de référence (retraité, travailleur, autre). Nous avons ensuite appliqué ces revenus moyens à tous les non-déclarants dont le profil était similaire. Par exemple, le revenu moyen des femmes déclarantes retraitées de 65-69 ans étant de 17 659 \$ (soit la 4^e classe de revenus, 15 000 – 20 000 \$), toutes les femmes de 65-69 ans à la retraite n'ayant pas déclaré de revenus se sont vues attribuer le revenu de la 4^{ème} classe de revenus.

Les conséquences d'une telle opération sont une majoration *généralement* positive des revenus moyens, oscillant entre -89 \$ et 709 \$ en termes absolus (entre -0.38% et 3.54% en termes relatifs²). Tous les résultats présentés dans le chapitre 1, 2 et 3 ont été calculés avec les données sur le revenu ainsi corrigées.

réelle différence dans la valeur des revenus moyens toutes caractéristiques confondues : 55\$ de plus pour les hommes (0,2% sur un revenu moyen de 23 820 \$) et à peine 5\$ de plus pour les femmes (0,04% sur un revenu moyen de 13 325 \$).

² Ces différences ont été calculées sur le revenu moyen des répondants selon l'âge et le sexe.